2022

Rapport d'activité

du Grand Albigeois

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ALBIGEOIS

www.grand-albigeois.fr

Sommaire

ÉDITORIAL 3

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION 7
» Le territoire....8
» Les compétences....10
» Le fonctionnement institutionnel....11
» Les élus du bureau communautaire....12
» Le projet de territoire....13

INVESTIR POUR L'AVENIR 14
» Développer une économie de la connaissance et de l'innovation....15
» Poursuivre l'aménagement numérique du territoire 18

DÉVELOPPER UNE MOBILITÉ DURABLE 19
» Faciliter l'usage des transports en commun et améliorer les liaisons avec les autres réseaux....20
» Aménager un réseau cyclable communautaire et proposer des services vélo....22
» Faciliter le stationnement....24

PARTICIPER À L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE 25
» Piloter les aménagements urbains structurants....26
» Gérer le patrimoine des voiries communautaires....28
» Veiller à une gestion partagée et apaisée de l'espace public....31

AGIR POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE 33
» Moderniser le réseau d'éclairage public pour une meilleure maîtrise énergétique....34
» Préserver la ressource eau, un bien commun à partager....36
» Optimiser les équipements et les réseaux de traitement des eaux usées....37
» Inciter au tri pour une meilleure valorisation des déchets....38
» Préserver les ressources naturelles et réduire le volume de déchets....40
» Veiller à la propreté des espaces publics....43

ASSURER LA COHÉSION URBAINE ET SOCIALE DU TERRITOIRE 44
» Imaginer la ville et les territoires de demain....45
» Le projet de renouvellement urbain....46
» Proposer et mettre en œuvre une politique de l'habitat diversifiée et équilibrée....47
» Instruire les autorisations d'urbanisme....50
» Favoriser le vivre-ensemble....52
» Accompagner les publics éloignés de l'emploi....55
» Le système d'informations géographiques....57

OFFRIR UN SERVICE PUBLIC DE PROXIMITÉ ET DE QUALITÉ 58
» Favoriser et accompagner l'accueil des tout-petits....59
» Encourager l'accès à la lecture publique et offrir un programme d'actions culturelles diversifié....61
» Proposer à tous les publics des équipements aquatiques de proximité....63
» Gérer le chenil communautaire....65

LES SERVICES RESSOURCES 66
» Les affaires juridiques, la commande publique....67
» Les ressources humaines et la mutualisation....68
» La situation financière....70
» La communication et les relations presse....73
» Les systèmes d'informations....75
» Le parc auto communautaire....77
» Le patrimoine immobilier....78
» Les politiques contractuelles et partenariales....80
» L'organigramme mutualisé....82

Éditorial

Fin 2021, nous abordions encore la nouvelle année avec incertitude, mais aussi optimisme. Et nous avions raison de le faire ! Les défis qui attendaient notre territoire, tant sur le plan économique que sur le plan sanitaire, ont été relevés haut la main. Nous avons su garder le cap en mobilisant les atouts qui caractérisent notre agglomération : détermination, cohésion et inventivité.

Les années que nous venons de traverser, nous rappellent aussi, plus que jamais, l'urgence pour nos territoires d'apporter des solutions concrètes pour faire face aux défis climatiques et écologiques. Au travers de politiques publiques volontaristes, nous pouvons à l'échelle de nos villes créer les conditions de ces changements. Pour ne citer que quelques exemples, 2022 a été marquée par la mise en œuvre opérationnelle du nouveau schéma directeur cyclable communautaire, l'extension des consignes de tri des déchets à l'échelle du territoire, la mise en place de navettes électriques en hyper centre-ville d'Albi, l'aide aux rénovations thermique et énergétiques de l'habitat ou encore la réduction de l'éclairage public nocturne dans plusieurs communes.

Parallèlement à ces actions, nous continuons de soutenir nos artisans et nos entreprises ; nous continuons aussi d'être présents aux côtés de nos jeunes, lycéens et étudiants, pour leur permettre d'esquisser un avenir empreint de sérénité. Nous continuons d'être au côté des publics les fragiles et éloignés de l'emploi. Nous continuons enfin de construire ensemble le Grand Albigeois que nous souhaitons, territoire porteur d'espoir où chacun peut s'épanouir et réaliser ses projets, dans un environnement à la fois stimulant et bienveillant.

Ce rapport d'activité est l'occasion de dresser un bilan de l'action publique à l'échelle des seize communes. Toutes ces réalisations n'existent que par la coopération et l'engagement des élus et des équipes communautaires que je tiens à remercier pour leur implication, leur mobilisation et leur adaptation afin d'assurer des services au public toujours de grande qualité.

La présidente
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Les temps forts de l'année 2022

JAN
2022

Des haies champêtres plantées dans le cadre du dispositif de compensation carbone

Signature de la Convention Territoriale Globale de l'Albigeois

Les consignes de tri des déchets sont harmonisées à l'échelle du territoire

FÉV
2022

Nouvel aménagement cyclable et piéton au Séquestre

Les élus votent un budget ambitieux de 137 M€

Les rendez-vous de l'emploi et de l'insertion sont organisés dans le cadre du projet ANRU *Cantepau Demain*

MAR
2022

De nouvelles activités aquatiques sont proposées à Taranis

Des colonnes à verre décorées sont installées

La rue du Roc à Albi dévoile son nouveau profil

AVR
2022

80 chefs d'entreprise étaient présents aux rencontres de l'investissement

La fête du livre jeunesse d'Albi met sur le cap sur la découverte et la création

Les travaux se poursuivent au futur centre technique de l'Agglo situé rue Lebon à Albi

MAI 2022

Top départ pour les soirées de la thermographie

Installation des trois nouveaux conseils citoyens

Près de 11 tonnes de verre collectées soit 5,4 % de plus qu'en 2021

JUIN 2022

Le circuit d'Albi a accueilli la 4e édition de l'Albi Eco Race, compétition réservée aux véhicules à énergies renouvelables

La 13e bourse aux vélos d'occasion attire de nombreux visiteurs

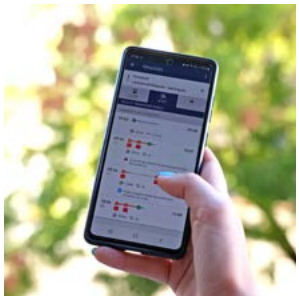

Le réseau de bus libéA a désormais son application et son site internet dédié

JUIL 2022

La place de l'église à Cunac s'est refait une beauté

Lancement des navettes électriques et gratuites dans le centre-ville d'Albi

Consultation publique sur le plan climat air énergie territorial de l'Agglo

AOÛ 2022

Création d'une voie douce de 1,5 km à Fréjairolles

Le projet de rénovation urbaine *Cantepau Demain* se poursuit

Les élus votent un programme de modernisation de l'éclairage public

SEP 2022

L'Agglo lance son site internet entièrement relooké

Démarrage des travaux rues Alphonse-Pacifique et Saut de Sabo à Saint-Juéry

TERRITOIRE ENGAGÉ
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
CLIMAT - AIR - ÉNERGIE

L'Agglo est la première collectivité d'Occitanie à obtenir le label « territoire engagé – deux étoiles »

OCT 2022

Coup de projecteur sur les projets immobiliers réalisés dans le cadre du dispositif « Action cœur de Ville »

L'aménagement du centre-bourg de Terssac se poursuit

Les équipes de l'Agglo sont au rendez-vous au salon Habitarn

NOV 2022

Avec près de 3000 participants, la 2e édition du salon Albi Sup' est un succès

Travaux de voirie et sécurisation des cheminements piétons route de la Drêche

Mise en place du permis de louer pour les logements locatifs à Albi

DÉC 2022

Création d'une passerelle cyclable et piétonne entre Arthès et Lescure d'Albigeois

Ouverture de la déchetterie de Saint-Juéry rénovée

Clap de fin pour les travaux d'extension du bâtiment Jean-Jaurès à l'INU Champollion

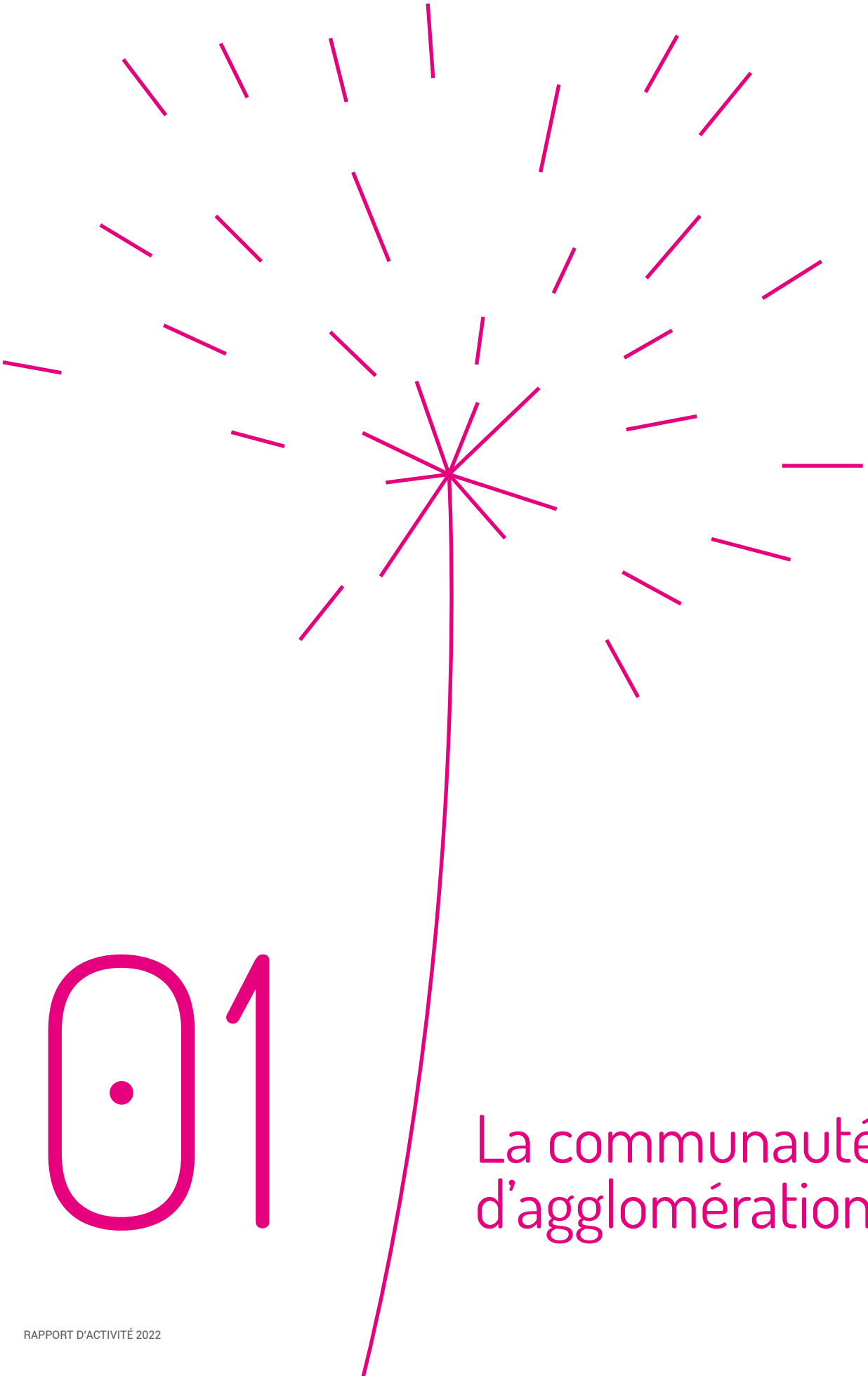

01

La communauté d'agglomération

Le territoire

L'agglomération du Grand Albigeois se compose de 16 communes-membres et forme un ensemble homogène de près de 85 000 habitants autour de sa ville-centre, préfecture du Tarn, Albi.

Albi
Maire : Stéphanie Guiraud-Chaumeil
50 783 habitants

Arthès
Maire : Jean-Marc Farré
2 569 habitants

Cambon d'Albi
Maire : Philippe Granier
2 183 habitants

Carlus
Maire : Éric Guillaumin
678 habitants

Castelnau-de-Lévis
Maire : Patrice Delheure
1 654 habitants

Cunac
Maire : Marc Venzal
1 676 habitants

Dénat
Maire : Olivier Oustric
842 habitants

Fréjairolles
Maire : Jérôme Casimir
1 369 habitants

Lescure d'Albigeois
Maire : Élisabeth Claverie
4 670 habitants

Marssac-sur-Tarn
Maire : Anne-Marie Rosé
3 522 habitants

Puygouzon
Maire : Thierry Dufour
3 616 habitants

Rouffiac
Maire : Michel Trébosc
640 habitants

Saint-Juéry
Maire : David Donnez
6 732 habitants

Saliès
Maire : Jean-François Rochedreux
850 habitants

Le Séquestre
Maire : Gérard Poujade
1 981 habitants

Terssac
Maire : Yves Chapron
1 251 habitants

NB : Nombre d'habitants INSEE au 1er janvier 2022

Les compétences

Pour gagner en cohérence et en efficacité, pour mettre en commun leurs moyens humains, techniques et financiers, Albi et les communes de sa première couronne ont constitué en 2003 « un établissement public de coopération intercommunale » : la communauté d'agglomération de l'Albigeois. Désormais, cette entité intervient pour le compte des 16 communes dans les domaines de compétences qui lui sont confiés.

- Développement économique
- Aménagement de l'espace
- Transports urbains
- Équilibre social de l'habitat
- Politique de la ville
- Voirie, y compris voies communales et chemins ruraux (ouverts à la circulation publique)
- Espaces publics liés à la voirie et affectés au stationnement, parcs de stationnement
- Signalisation, gestion du domaine public
- Éclairage public
- Entretien des voies et espaces publics : nettoiement, balayage, salage et déneigement
- Protection et mise en valeur de l'environnement : élimination et valorisation des déchets, lutte contre la pollution de l'air et les nuisances sonores, protection contre les inondations
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
- Assainissement collectif et non collectif, assainissement des eaux pluviales
- Développement de l'enseignement supérieur et de la recherche
- Gestion d'un chenil-fourrière animale
- Développement des activités de pleine nature par la structuration d'un réseau de chemins de randonnée et de découverte-valorisation du patrimoine
- Nouvelles technologies de l'information et de la communication
- Relais d'assistantes maternelles
- Incendie et secours
- Eau potable

Chacune des compétences relève de la responsabilité d'un vice-président délégué.

Transfert de compétences

Un EPCI n'a pas, contrairement à ses communes-membres, de compétence générale. Il ne peut donc exercer que les compétences qui lui ont été explicitement transférées soit par la loi, soit par ses communes-membres et qui, de ce fait, figurent dans les statuts. Le transfert d'une compétence de l'échelle communale à l'échelle intercommunale ne peut être décidé que par vote du conseil communautaire, de l'ensemble des conseils municipaux et doit être établi par un arrêté du préfet. La loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a conféré en 2017 de nouvelles compétences obligatoires aux communautés d'agglomération en matière d'économie (zones d'activités y compris commerciales, politique locale du commerce), d'urbanisme, de promotion touristique et d'aires des gens du voyage.

Le fonctionnement institutionnel

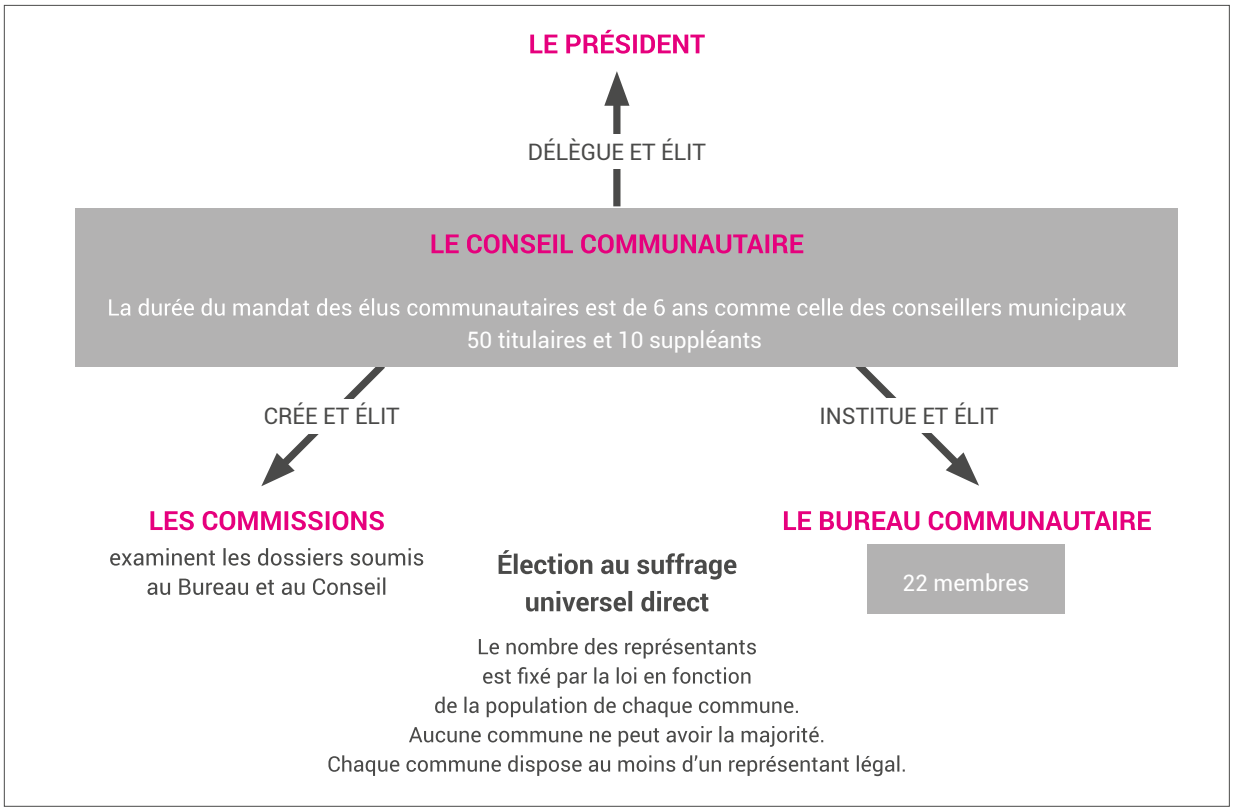

Le conseil communautaire est l'assemblée délibérante de la communauté d'agglomération. Il se réunit au moins 5 fois par an pour fixer les grandes orientations, voter le budget et acter par délibération la réalisation des actions et projets d'intérêt communautaire à mettre en œuvre.

Le bureau communautaire, composé de 22 membres (la présidente et 21 vice-présidents), est l'organe de réflexion, de stratégie et d'arbitrage. Il se réunit au moins 1 fois par mois. En amont du conseil communautaire, il examine les avis et les projets argumentés que les commissions et les directions préparent. Les projets, rapportés par les vice-présidents compétents, sont ensuite soumis au conseil communautaire.

Les commissions constituent des groupes de travail spécialisés. Elles sont composées de représentants de chaque commune (1 titulaire et 1 suppléant), les membres du bureau en étant membres de droit.

Outre la commission d'appels d'offres, la commission consultative des services publics locaux et la commission locale d'évaluation des charges transférées, le conseil communautaire a créé 5 commissions thématiques :

- Ressources et équipements publics
- Développement économique - Attractivité
- Environnement
- Mobilité - Aménagement de l'espace - Habitat - Urbanisme et cadre de vie
- Proximité et travaux

En 2022 se sont tenues…

- **12** réunions du bureau communautaire
- **3** réunions du bureau communautaire élargi
- **2** conférences de maires
- **5** séances du conseil communautaire
- **17** commissions

Les élus du bureau communautaire

(au 31 décembre 2022)

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Présidente
Maire d'Albi

David DONNEZ
1er vice-président délégué à l'eau potable et au service public de défense incendie
Maire de Saint-Juéry

Élisabeth CLAVERIE
2e vice-présidente déléguée à la planification, à l'urbanisme, au plan paysage et au schéma de cohérence territoriale
Maire de Lescure d'Albigeois

Thierry DUFOUR
3e vice-président délégué à la communication et aux relations presse
Maire de Puygouzon

Anne-Marie ROSÉ
4e vice-présidente déléguée à la protection de l'environnement, à la GEMAPI et à la prévention des risques
Maire de Marssac-sur-Tarn

Pierre DOAT
5e vice-président délégué à l'assainissement
Conseiller municipal d'Arthès

Philippe GRANIER
6e vice-président délégué aux finances, affaires générales et commande publique
Maire de Cambon d'Albi

Gérard POUJADE
7e vice-président délégué à l'économie sociale et solidaire, et au développement des circuits courts
Maire du Séquestre

Patrice DELHEURE
8e vice-président délégué à l'aménagement numérique et aux systèmes d'information
Maire de Castelnau-de-Lévis

Marc VENZAL
9e vice-président délégué aux ressources humaines et à la mutualisation
Maire de Cunac

Jérôme CASIMIR
10e vice-président délégué à la voirie, aux aménagements urbains, au domaine public et à la propreté
Maire de Fréjairolles

Yves CHAPRON
11e vice-président délégué aux déplacements doux
Maire de Terssac

Jean-François ROCHEDREUX
12e vice-président délégué à la collecte et au traitement des déchets, au plan climat territorial et à l'économie circulaire
Maire de Saliès

Grégory AVEROUS
13e vice-président délégué aux médiathèques et au relais d'assistantes maternelles
1er adjoint au maire de Dénat

Éric GUILLAUMIN
14e vice-président délégué aux bâtiments et au parc auto
Maire de Carlus

Michel TRÉBOSC
15e vice-président délégué à l'éclairage public
Maire de Rouffiac

Roland GILLES
Vice-président délégué au développement économique, à l'innovation, à l'enseignement supérieur et aux financements extérieurs
Adjoint au maire d'Albi

Naïma MARENGO
Vice-présidente déléguée à la politique de la ville, à l'insertion et au renouvellement urbain
Conseillère municipale d'Albi

Michel FRANQUES
Vice-président délégué aux équipements aquatiques
1er adjoint au maire d'Albi

Jean-Michel BOUAT
Vice-président délégué à la mobilité, aux transports et au stationnement
Adjoint au maire d'Albi

Bruno LAILHEUGUE
Vice-président délégué à l'habitat et aux gens du voyage
Adjoint au maire d'Albi

Camille DEMAZURE
Vice-président délégué au développement durable, à la biodiversité et à la maîtrise énergétique
Conseiller municipal de Saint-Juéry

Le projet de territoire

Le projet de territoire est un projet de développement fondé sur une réflexion interdisciplinaire et reposant sur un diagnostic partagé par l'ensemble des forces vives du territoire. À la fois document stratégique et feuille de route, le projet de territoire définit les orientations à moyen et long termes, fondées sur une identification précise des politiques publiques à mettre en œuvre.

En 2021, dans un contexte de renouvellement de l'exécutif, une réflexion a été engagée pour faire évoluer le projet de territoire Cap 2030. Un projet qui affirmera des ambitions pour le développement du territoire albigeois en termes d'attractivité, de transition écologique, de cadre de vie et de cohésion sociale notamment.

En 2022, les travaux préparatoires des élus, en lien avec l'AUAT qui accompagne la collectivité dans cette démarche, se sont poursuivis et ont mis en exergue plusieurs attendus :

- **Un projet qui a vocation à souder les communes-membres,** à favoriser le développement des coopérations intercommunales et l'intégration au niveau communautaire, dans le respect des identités communales.
- **Un projet pour tous les Grands Albigeois** pour répondre à leurs besoins et les accompagner dans leurs diversités aux différents moments de leurs vies.
- **Un projet qui construit l'avenir,** favorise l'expérimentation et l'agilité pour définir les clés de réussite et anticiper les aléas futurs.
- **Un projet qui incarne la responsabilité des élus** vis-à-vis des Grands Albigeois.

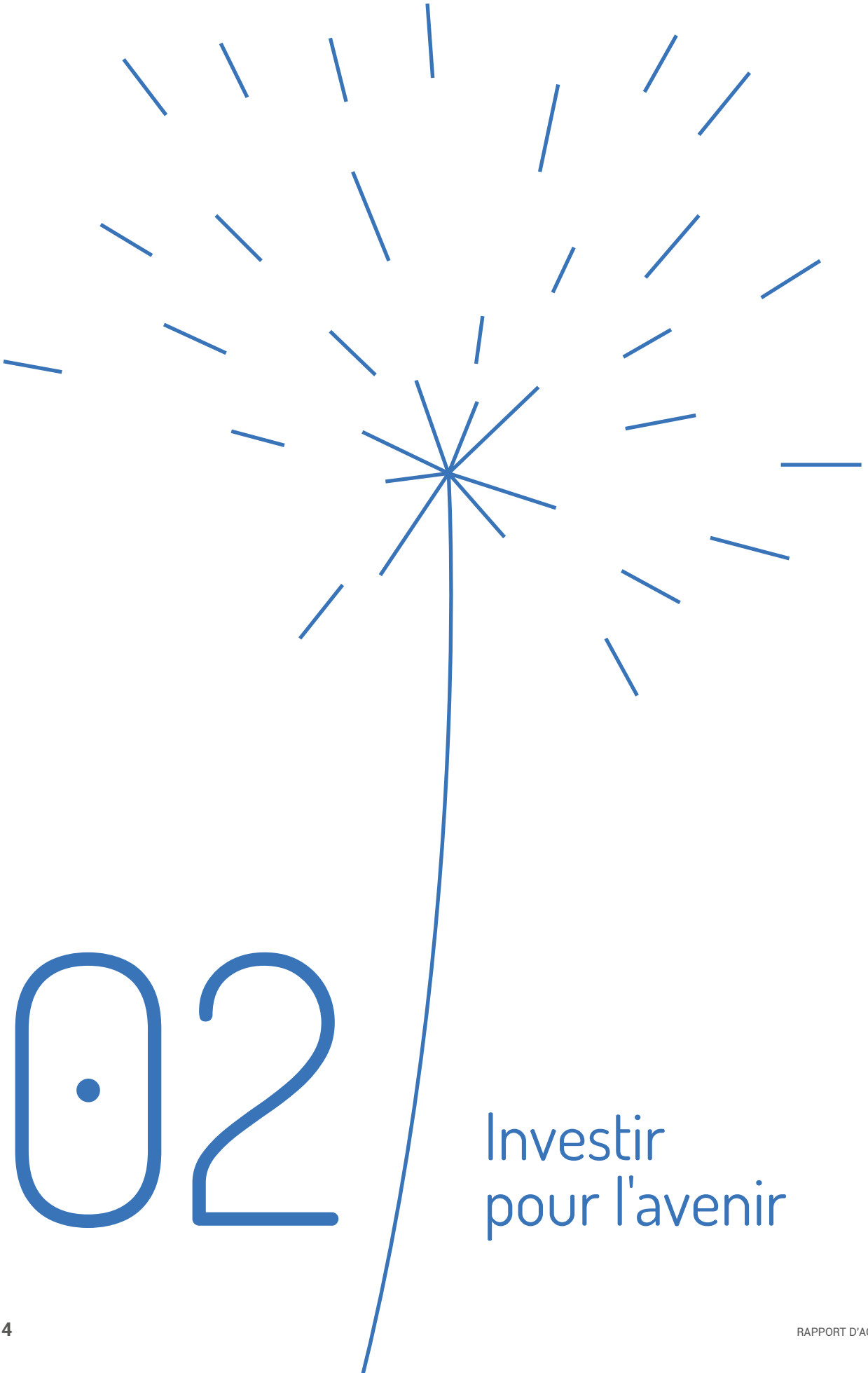

02

Investir pour l'avenir

Développer une économie de la connaissance et de l'innovation

2022 a vu une forte résilience du territoire albigeois, malgré la crise ukrainienne, les tensions fortes sur les matériaux et l'énergie ainsi que la remontée des taux d'intérêt. Cette résilience s'est traduite par un nombre de défaillances d'entreprises limité sur l'ensemble de l'année. Il est à noter cependant que le taux d'endettement bancaire des entreprises albigeoises, plus élevé que le taux constaté à l'échelle d'Occitanie, a continué à croître en 2022.

Accompagnement des entreprises

Dans l'esprit de la loi Climat et résilience du 22 août 2021 et afin de favoriser la rotation des bâtiments, plusieurs actions ont été lancées :

- Recensement et mise à disposition des entreprises albigeoises de la liste des bâtiments disponibles ainsi de celle des terrains commercialisables ;
- Acquisition de la friche Dyrup via l'Établissement Public Foncier d'Occitanie, afin de lui maintenir une vocation industrielle ;
- Lancement d'un inventaire exhaustif des disponibilités immobilières et foncières (à réaliser sur 2022-2023).

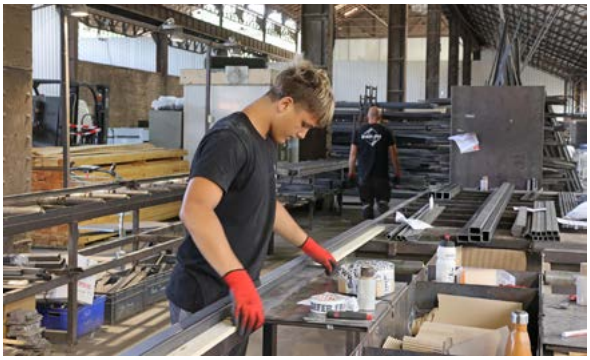

L'Agglomération a poursuivi et étendu la mise en place des dispositifs d'appui financier au monde économique avec :

- Un soutien financier aux structures d'accompagnements économiques (CRITT, Albisia, Initiative Tarn,...) à hauteur de 187 000 € ;
- Des aides à l'immobilier économique au profit des entreprises Point Sérigraphie et Xylotica ;
- Des aides au recrutement de salariés-clés pour les jeunes entreprises innovantes ou à fort potentiel de création d'emploi : V-Event et Hopper.

En novembre 2022, l'Agglomération adoptait un plan pluriannuel visant à accompagner les entreprises dans leur démarche visant à lever les freins au recrutement et à la fidélisation des salariés. Le programme est articulé autour de quatre axes :

- l'accompagnement du conjoint du salarié qui rejoint le territoire albigeois dans sa recherche d'emploi ;
- la facilitation des déplacements domicile-travail des salariés : développement du covoiturage et de l'autopartage, desserte des parcs d'activités depuis la gare ;
- l'hébergement de courte ou moyenne durée afin d'accueillir dans les meilleures conditions les stagiaires, les salariés en formation ou en période d'essai ;
- la prise en charge des très jeunes enfants.

Commercialisation des espaces économiques

En 2022, la commercialisation des espaces économiques par l'Agglomération a été moins dynamique qu'en 2021 avec trois cessions de terrains : réalisation du projet industriel de l'entreprise Safra, relocalisation de Pôle Emploi et création d'une micro-crèche.

	Début commercialisation	Surface commercialisable	Surface vendue	Surface sous compromis	Surface sous option
Albi-InnoProd	2012	134 835 m²	55 150 m²	11 190 m²	11 432 m²
Eco²Rieumas	2014	244 360 m²	95 485 m²	117 957 m²	9 911 m²
Albipole	1995	357 692 m²	317 967 m²	0 m²	39 725 m²

au 31.12.2022

Commerce

L'Agglomération a lancé dans le cadre d'un programme de revitalisation, un appel à projets destiné à accompagner la reprise de commerces dans les centre-bourg et centre-ville. En 2022 à la clôture du dispositif, auront été accompagnées :

- les reprises par les enseignes « Bellieres Fernandes », « JB2L Caramel », « Bistrot de Pierre », « Les dames de Peak » ;
- les recrutements effectués par « Millet et Brossard », « DJO Pizza », « Pelras », « Ameco Médical », « Ô Vie de grenier ».

Innovation et technopole

Le projet ISIS destiné à fournir un outil intégré de gestion aux professions ambulantes (coiffeurs au démarrage) a intégré InnoProd Start en 2022.

Le bilan pluriannuel d'InnoProd Start actualisé au 31 décembre 2022 :

Nombre de projets en couveuse	Projets intégrés dans l'année	Projets sortis dans l'année	Entreprises créées dans l'année	Emplois cumulés actifs			
				2019	2020	2021	2022
4	1	0	0	13	21	25	26

Deux jeunes pousses issues de l'écosystème d'innovation ont également rejoint l'hôtel d'entreprises InnoProd en 2022 :

- L'entreprise Hopper, issue de l'incubateur de l'IMT Mines Albi et destinée à concevoir et fabriquer des lames de course écoresponsables ;
- L'entreprise V-Event issue de l'Institut National Universitaire Champollion et du GIS Serious Games. Cette société de quatre personnes a été créée en 2022 pour développer des solutions d'évènements et de mise en relation virtuelles.

Afin de donner une plus grande visibilité à l'écosystème albigeois de création d'entreprise et de mutualiser les ressources, la pépinière Albisia et de la technopole Albi-InnoProd ont fusionné le 2 décembre 2022. Une structure unique a été créée : l'association Albisia-InnoProd.

Enfin, concernant l'ensemble immobilier technopolitain, 2022 s'inscrit dans la continuité de l'année précédente, avec un taux de remplissage de 100 % des halles technologiques et de l'hôtel d'entreprises InnoProd.

Nouvelles mobilités décarbonées

L'Agglomération a accompagné la création en juin 2022 du « Campus H² » œuvrant pour le développement de formations initiales et continues dans le domaine de l'hydrogène et des nouvelles mobilités sur le territoire albigeois.

L'Agglomération a également contribué, aux côtés de la Ville d'Albi, à l'élaboration de la candidature victorieuse du projet Genhyo à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Compétences et métiers d'avenir ». Des financements d'État à hauteur de 5 M€ vont permettre de doter le territoire d'équipements rendant possible la formation des techniciens et ingénieurs autour des technologies de l'hydrogène appliquées à la mobilité.

Économie sociale et solidaire et économie circulaire

Les principales réalisations de l'année ont été :

- Le lancement d'une étude opérationnelle de création d'une ferme agro écologique ;
- La définition, en partenariat avec la direction des mobilités, d'un programme d'autopartage ;
- La réalisation en interne d'une étude d'opportunité de mise en œuvre d'un programme de fidélité dans le cadre de la création d'une SCIC dédiée au commerce ;
- L'exploration des modalités techniques et juridiques de création d'un outil de financement de l'économie en haut de bilan ;
- La poursuite des plantations de haies grâce aux financements des entreprises locales dans le cadre du dispositif de contribution carbone.

Enseignement supérieur recherche et innovation

Avec 22 établissements post-bac et près de 6 600 étudiants, l'Albigeois, 5e pôle d'enseignement supérieur recherche et innovation de la région Occitanie, est positionné comme un site de proximité intermédiaire en développement constant. Ce pôle d'équilibre concourant à l'aménagement du territoire régional.
2022 a été marqué par le lancement de la démarche de construction de la feuille de route 2022-2026 du site albigeois d'enseignement supérieur et recherche. S'inscrivant dans le prolongement de l'adoption du schéma régional (S.R.E.S.R.I.), cette feuille de route vise à lancer un plan d'actions territorial couvrant les domaines à enjeux : qualité de vie étudiante, formation, recherche et entrepreneuriat étudiant.

Le 8 janvier 2022, l'Agglomération a organisé la 1ère édition du salon « Albi Sup », salon destiné à faciliter l'orientation des jeunes vers les formations du territoire. Malgré les contraintes liées à la gestion de la crise sanitaire, cette première édition a rencontré un vif succès avec près de 1 500 visiteurs, majoritairement des lycéens, et près de 30 établissements présents (très majoritairement albigeois mais avec la présence de structures issues du Gaillacois et du Carmausin). Pour des raisons de calendrier, une 2e édition s'est tenue le 26 novembre 2022 correspondant à l'année universitaire 2022-2023. Près de 3 000 personnes ont été accueillies, avec la répartition suivante :

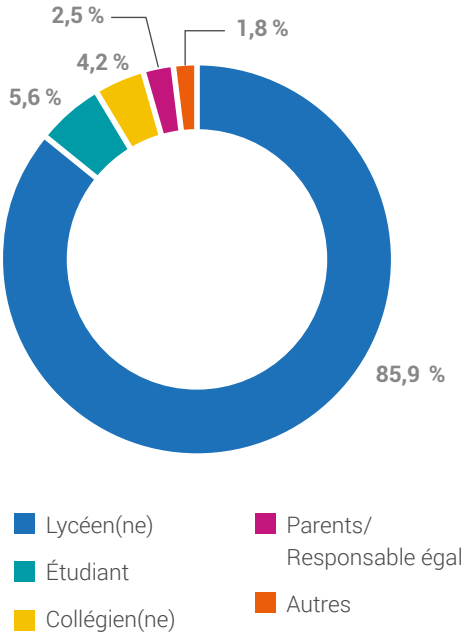

Moyens alloués au développement économique, à l'innovation et à l'enseignement supérieur

Le programme 2022 a permis de conforter l'Agglomération comme 1er investisseur public à l'échelle de son territoire : 71 % de la commande publique attribuée en 2022, en termes de chiffre d'affaires, a bénéficié aux entreprises locales (tarnaises).
Les montants alloués aux investissements économiques suivent le cycle de production des espaces économiques gérés par l'Agglomération.

L'année 2022 a été marquée par un accroissement de 14 % sur un an des dépenses mobilisées par la direction du développement économique et de l'innovation. Cette hausse est à corréler à la reprise de l'aménagement du parc technopolitain en vue de l'accueil de nouveaux acteurs économiques, à la phase de mise en œuvre des projets et études du programme ESS et à l'appui au fonctionnement du Campus H².

Poursuivre l'aménagement numérique du territoire

L'aménagement numérique du territoire consiste à raccorder les bâtiments communautaires et communaux publics afin de constituer un réseau d'utilisateurs à haut niveau de services et à coût optimisé de fonctionnement.

Il consiste également, en profitant d'opportunités de travaux d'aménagement, à construire des réseaux de fourreaux enterrés qui faciliteront le déploiement de la fibre optique chez l'habitant ou sur les zones d'activités économiques.

Il favorise l'amélioration des desserte VDSL et ADSL sur des zones mal couvertes (via la technologie dite de la montée en débit). La communauté d'agglomération exploite et entretient onze équipements (NRAZO) sur le territoire d'agglomération, lesquels sont loués à des opérateurs de télécommunications pour ce qui concerne la fourniture d'accès à l'Internet.

Enfin, l'aménagement numérique consiste à accompagner les opérateurs dans le cadre de leur engagement en matière de déploiement du très haut débit sur fibre optique (FTTH) sur notre territoire, dans le cadre du plan national « France THD ».

Les points marquants en 2022

Le territoire albigeois regroupe environ 54 000 logements ou locaux à usage professionnel qui disposent très majoritairement d'une solution d'accès à l'Internet par VDSL ou ADSL. Depuis 2014, des points d'accès à la fibre optique, sous la forme d'armoires de desserte FTTH nommées PMZ, sont construits par l'opérateur Orange sur le territoire. Toutes ces PMZ sont construites, rendant potentiellement éligibles l'ensemble des 16 communes (chaque armoire peut desservir de 300 à 350 logements).

La communauté d'agglomération de l'Albigeois accompagne l'opérateur Orange pour validation technique et suivi administratif de ce plan de déploiement de fibre optique à l'habitation. Au 31 décembre 2022, 86 % étaient éligibles (c'est-à-dire pouvant être raccordées par un opérateur fournisseur d'accès à Internet sur demande du client). Dans l'ensemble du territoire national, les opérateurs n'ont pas pu respecter leur engagement concernant la fin du déploiement pour fin 2022.

De plus, l'Agglomération organise le génie civil et l'exploitation de son réseau de fibres optiques pour le raccordement des bâtiments communautaires, communaux et ainsi que pour certains projets spécifiques communaux. Ainsi, 244 sites et bâtiments relatifs aux communes ou à l'Agglomération sont raccordés et allumés en 2022 (à noter qu'avec l'adhésion de la Ville d'Albi au service commun, ce sont près de 130 nouveaux sites qui sont en cours d'intégration au réseau).

Quelques indicateurs

- Exploitation de 11 NRAZO (amélioration de l'ADSL)
- Accompagnement technique et administratif pour toutes les nouvelles PMZ FTTH réalisées par l'opérateur Orange

Indicateurs	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Infrastructure numérique passive en km	83	175	175	175	175	175	175	441
Réseau de fibre optique opérationnel en km	68	77	106	106	106	106	106	181
Nombre de bâtiments et sites raccordés	32	41	72	76	81	84	84	214
Nombre de commutateurs réseau déployés	NC	73	91	101	106	111	111	337

03

Développer une mobilité durable

Faciliter l'usage des transports en commun et améliorer les liaisons avec les autres réseaux

Le réseau des transports urbains se compose de 11 lignes régulières de bus, de 17 lignes périurbaines et d'un service de transport à la demande (TAD) qui permet de desservir les communes à plus forte ruralité. Un service de transport pour personne à mobilité réduite (TPMR) est également en place sur l'ensemble du territoire et compte 350 adhérents.

L'Agglomération assure le transport scolaire sur l'ensemble de son territoire. Les 16 communes sont ainsi desservies. La prise en charge des collégiens et lycéens s'effectue par l'intermédiaire des lignes régulières et des 17 lignes périurbaines. Les scolaires peuvent bénéficier des recharges de 100 ou 200 voyages « jeunes moins de 26 ans ».

Le réseau de transport du Grand Albigeois est l'allié principal des nouvelles mobilités

Équipements, itinéraires, services : le réseau est en constante évolution pour s'adapter, pour anticiper les besoins et séduire de nouveaux usagers.

Après deux années, 2020 et 2021, durant lesquelles le réseau a connu une baisse de sa fréquentation en raison de l'épidémie de Covid19, le nombre de voyageurs a fortement augmenté en 2022 pour s'établir à près de 1,9 million validations (soit une augmentation de 16 % par rapport à 2019, année de référence).

En 2022, le réseau de bus a continué à évoluer afin de :

- répondre aux attentes des usagers
- améliorer la lisibilité du réseau
- renforcer l'information voyageurs
- favoriser le report modal par l'utilisation de parkings gratuits en entrées de ville

Un nouveau site internet et une application libéA mobilités dédiée

Depuis 2021, les services de mobilités du Grand Albigeois sont opérés sous la marque libéA. En 2022, un nouveau site internet et son application ont été déployés. Ce nouvel outil d'information voyageurs permet notamment de :

- disposer du réseau de bus avec les plans des lignes et les fiches horaires,
- être informé du trafic en temps réel,
- calculer son itinéraire en temps réel sur toute la région avec le temps de trajet pour se rendre à l'arrêt (y compris les temps de marche) et les éventuelles correspondances,
- réserver un TAD et du TPMR,
- s'inscrire au système d'alertes SMS qui permet de recevoir en temps réel des informations en cas de perturbations, travaux ou événement majeur impactant les lignes de bus,
- recharger sa carte Pastel en ligne,
- recevoir les actualités mobilités du Grand Albigeois.

Les lignes structurantes du réseau offrent un cadencement de 15 minutes aux heures de pointe (et 20' en heures creuses) avec des correspondances en centre-ville d'Albi (place Jean-Jaurès). Il s'agit des lignes :

» Ligne C – Cantepau – Albi centre-ville
» Ligne H – Rayssac - Veyrières – Albi centre-ville
» Ligne R – Saint-Juéry - Innoprod – Albi centre-ville - Portes d'Albi

Évolution de la fréquentation en millions de voyageurs

2016	1 263 000
2017	1 416 000
2018	1 514 000
2019	1 606 000
2020	1 075 000
2021	1 475 000
2022	1 855 000

Deux nouvelles navettes électriques gratuites
Depuis juillet 2022, 2 navettes électriques gratuites circulent dans le centre-ville d'Albi. Elles relient le cœur de ville aux parkings péricentraux, à la gare SNCF, aux marchés et aux principaux sites patrimoniaux d'Albi (cathédrale, musée, parc Rochegude) via deux circuits distincts. Elles sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.
Elles circulent du lundi au samedi de 9h30 à 19h30, y compris les jours fériés. Les fréquences de passage sont d'environ 15 minutes. Les arrêts se font à la demande (« lever la main ») dans le centre historique et sur les arrêts matérialisés sur les secteurs plus excentrés.

Le renouvellement du parc des autobus
Le plan pluriannuel de renouvellement des plus anciens véhicules est mis en œuvre. En 2022, l'Agglomération a fait l'acquisition de deux autobus standards mild-hybride et d'un autobus tout électrique (en cours de livraison).

2021

11 lignes de bus sur 7 communes
17 lignes périurbaines sur 16 communes
TAD sur **16** communes
1 service TPMR
1 350 000 km parcourus (bus + TAD + TPMR)
1 500 000 voyageurs
2 300 m de couloirs bus
31 autobus standard de 12 m (100 places)
3 autobus articulés de 18 m (150 places)
TAD : **3** véhicules de 8 places
TPMR : **3** véhicules aménagés

2022

11 lignes de bus sur 7 communes
17 lignes périurbaines sur 16 communes
2 navettes électriques gratuites centre-ville d'Albi
TAD sur **16** communes
1 service TPMR
1 450 000 km parcourus (bus + TAD + TPMR)
1 900 000 voyageurs
2300 m de couloirs bus
31 autobus standard de 12 m (100 places)
3 autobus articulés de 18 m (150 places)
TAD : **3** véhicules de 8 places
TPMR : **3** véhicules aménagés

Aménager un réseau cyclable communautaire et proposer des services vélo

La mise en œuvre du schéma directeur cyclable

En décembre 2021, l'Agglomération a approuvé un nouveau schéma directeur cyclable très ambitieux. L'objectif est le doublement du linéaire d'aménagements en site propre sur la période 2022-2027 en intervenant à la fois sur les axes où les potentiels de déplacements à vélo sont les plus forts mais aussi au sein même des communes.

Pour cela, l'Agglomération s'est engagée sur un programme d'investissements prévisionnel de 20 millions d'euros sur 6 ans. En 2022, la dynamique engagée par le nouveau schéma directeur s'est concrétisée par la réalisation ou l'engagement de travaux de création d'aménagements cyclables en site propre sur 9 communes pour 2,5 millions d'euros.

Parmi les aménagements réalisés :

- Passerelle sur le Riols entre Lescure d'Albigeois et Arthès,
- Voie piétonne et cyclable entre la rue de Pendaries et la rue Caplong au Séquestre,
- Voie verte, route d'Albi à Cunac,
- Voie piétonne et cyclable de liaison entre la zone d'activité Eco²Rieumas à l'axe cyclable Albi-Marssac-sur-Tarn,
- Voie verte entre la nouvelle maison de quartier de Ranteil et le chemin de Mézard à Albi,
- Voie verte de liaison interquartiers à Fréjairolles,
- Voie verte de liaison avec les Avalats à Saint-Juéry
- Voie piétonne et cyclable le long de la RD13 à Terssac

Zoom sur la passerelle sur le Riols

Le 31 mars 2022, une nouvelle passerelle piétonne et cyclable a été posée, chemin du Riols, entre les communes d'Arthès et de Lescure d'Albigeois pour franchir le ruisseau du Riols. Les objectifs de cette passerelle :

- permettre un franchissement sécurisé et confortable du ruisseau du Riols pour les piétons et les cyclistes ;
- constituer une liaison cyclable entre ces deux communes à l'écart des axes à fort trafic (D70 et D97).

La passerelle a une longueur de 35 m et une largeur libre de 2 m entre les garde-corps. Il s'agit d'un ouvrage métallique habillé de bois pour assurer sa bonne intégration dans le site plutôt naturel. La passerelle repose sur trois appuis en béton fondés à l'aide de micropieux.
C'est l'entreprise EIFFAGE Route (Agence Tarn) qui a été retenue pour le marché de travaux. EIFFAGE a réalisé les ouvrages de génie-civil et confié à la SCOP CABROL (Mazamet) la fabrication, l'assemblage et la pose de la passerelle.

Le coût global de l'opération s'élève à 233 000 € HT décomposé comme suit :

- Études (faisabilité et MOE) : 26 000 € HT
- Travaux Passerelle et fondations : 195 000 € HT
- Travaux aménagement accès : 12 000 € HT

Pour cette opération, l'Agglomération a obtenu des subventions à hauteur de 70 % : État (35 %), Département du Tarn (20 %), Région Occitanie (10 %) et l'ADEME (5 % pour les études).

Les services vélo proposés

Parallèlement, à la mise en œuvre de son schéma directeur cyclable, l'Agglomération expérimente et développe graduellement une offre de « services vélo » avec pour objectifs de faciliter, encourager et déclencher la pratique du vélo comme mode de déplacement solo ou complémentaire aux transports en commun.

La vélo-école, le prêt de vélo et l'aide à l'achat, les trois services vélo phares de l'Agglomération.

Les chiffres 2022 de la vélo-école

Type de cours	Nombres de participants
Apprentissage enfants	37
Apprentissage adultes et adolescents	15
Initiation mécanique	35
Stage « Circuler en ville »	587
Total	**674**

Nouveauté : interventions à la demande au sein de structures à caractère social ou établissements scolaires.

Les chiffres 2022 des prêts de vélo

Le prêt de vélos au grand public a été mis en place en septembre 2021. Ce service permet de tester l'usage du vélo dans les déplacements de tous les jours avant de s'engager dans un éventuel achat. La flotte de vélos proposée en prêt est composée de 24 VAE (vélo à assistance électrique), 2 vélos cargo biporteurs, 2 vélos cargo longtail et 1 vélo pliant.

Type de vélos prêtés	Nombre de prêts
Vélo à assistance électrique (VAE)	69
Vélo cargo (longtail et biporteur)	31
Vélo pliant	0
Total	**100**

Nouveauté : le prêt de vélo, jusqu'alors réservé au grand-public, a été étendu en 2022 aux associations et aux professionnels.

Les chiffres 2022 de l'aide à l'achat vélo

		Année 2021	Année 2022
Nombre total de demandes éligibles		**718**	**1736**
Nombre total de stages dispensés		**587**	**1442**
Nombre total d'aides versées		**546**	**1326**
Montant total d'aides versées		**124 635 €**	**288 489 €**
Montant moyen de l'aide versée		**227 €**	**217**
Type de vélos *(/au nombre total de demandes)*	Classique	**11,5 %**	**16 %**
	VAE	**86 %**	**83 %**
	Cargo	**2,5 %**	**1 %**
Lieux d'achat sur le territoire *(condition de l'aide)*	Vélocistes	**39 %**	**44 %**
	Grandes surfaces de sport	**56 %**	**52 %**
	Autres	**5 %**	**4 %**
Montant total des vélos achetés sur le territoire *(ayant fait l'objet d'une demande d'aide)*		**1 392 530 €**	**3 126 674 €**
Prix moyen des vélos achetés sur le territoire (éligibles à l'aide à l'achat)		**1939 €**	**1812 €**

Nouveauté : l'aide à l'achat de vélo pour les associations et aux professionnels, limitée aux vélos cargos, est étendue à tous les types de vélos.

Répartition par commune des aides versées en 2022

Albi	285
Arthès	27
Cambon d'Albi	21
Carlus	9
Castelnau-de-Lévis	7
Cunac	15
Denat	2
Fréjairolles	9
Le Séquestre	10
Lescure d'Albigeois	29
Marssac-sur-Tarn	20
Puygouzon	47
Rouffiac	7
Saint-Juéry	45
Saliès	8
Terssac	5

Faciliter le stationnement en centre-ville

La communauté d'agglomération assure le suivi et le contrôle de l'exécution des contrats de la délégation de service public du stationnement payant en centre-ville d'Albi et la gestion en régie du parking des Temps Modernes.

- 3 parkings gérés par Qpark (Jean-Jaurès, Vigan, Sainte-Cécile)
- 1 parking géré par Interparking (Cordeliers)
- 1 parking géré en régie directe (Temps Modernes)

Le stationnement sur voirie

Le nombre de places de stationnement sur voirie est de 1 922 places fin 2022, dont 342 de courte durée (2h) et 1580 de longue durée (4h) ouvertes au stationnement résidents. Le nombre d'abonnement stationnement résidants est de 609. En 2022 le stationnement sur voirie a généré un chiffre d'affaires de 961 633 € dont 342 823 € de redevance réservée à l'Agglomération.

Le parc de stationnement Jean-Jaurès

Le parc de stationnement Jean-Jaurès a une capacité de 558 places. En 2022, il a généré un chiffre d'affaires total de 491 880 €. Sa fréquentation horaire représente 59 366 tickets et 296 abonnés été enregistrés fin 2022.

Le parc de stationnement du Vigan

Le parc de stationnement du Vigan a une capacité de 372 places. En 2022, il a généré un chiffre d'affaires total de 846 830 €. Sa fréquentation horaire représente 171 049 tickets et 301 abonnés été enregistrés fin 2022.

Le parc de stationnement Sainte-Cécile

Le parc de stationnement Sainte-Cécile a une capacité de 250 places. Sa fréquentation horaire représente 80 630 tickets et de 193 abonnés été enregistrés. En 2022, il a généré un chiffre d'affaires total de 486 960 €.

Le parc de stationnement des Cordeliers

Il s'agit d'un parking de 379 places exploité par la société Interparking. Cet ouvrage est en phase de montée en puissance. En 2022, il a généré un chiffre d'affaires de 299 380 €. Sa fréquentation horaire représente 66 219 tickets et il compte de 435 abonnés fin 2022.

À noter : En 2022, le sens de circulation de la rue des Septfonds permettant l'accès au parking a été changé pour une meilleure visibilité de l'accès du parking. De plus, cela permet aux usagers sortants de se rendre au carrefour des boulevards Carnot et Joffre sans avoir à faire le tour du centre hospitalier, et facilite donc le retour en direction du sud de la ville.

Le parc de stationnement des Temps Modernes

Le parking des Temps Modernes est exploité depuis 1993 par la Ville d'Albi puis l'Agglomération. Il a une capacité de 248 places.
Ce parking est gratuit en journée et payant (15,30 € / mois) pour les usagers stationnant leur véhicule 24h/24. En 2022, il a généré un chiffre d'affaires de 34 150 € et compte 184 abonnés. Le parking des Temps Modernes a fait l'objet ces trois dernières années d'importants travaux de mise en accessibilité, de sécurité et de rénovation.

Les évènements 2022

La Ville d'Albi a mis en place de nouvelles modalités de stationnement payant sur voirie le 4 juillet 2022 :

- Mise en place de tickets 30 minutes gratuites de stationnement une fois par jour et par véhicule
- Pérennisation de la gratuité du stationnement le samedi (hormis sur la zone du jardin National et devant le monument aux morts)
- Augmentation du tarif en zone courte durée de 1€/h à 1,50€/h
- Extension du périmètre de stationnement résident de 422 places
- Création d'un abonnement pour les professionnels de santé itinérants et d'un forfait jour pour les artisans en intervention

QPARK a changé 82 horodateurs, afin qu'ils soient tous équipés d'un terminal carte bancaire.
Enfin le paiement dématérialisé via l'application téléphone Flowbird a également été mis en place.

04 Participer à l'aménagement du territoire

Piloter les aménagements urbains structurants

LES GRANDES INFRASTRUCTURES

En 2022, l'Agglomération assuré l'aménagement et la mise en double sens de la route de la Drèche. D'autres travaux ont également été réalisés : agrandissement du parking de l'hôtel d'entreprises InnoProd, les études de réalisation d'un parking relais le long de la RD612, études de restauration du Pont-Vieux à Albi, la maîtrise d'œuvre des cheminements doux sur l'ensemble du territoire, études d'état des lieux des voiries, démarche de classification des voiries et études d'échange de voirie avec le Département du Tarn.

LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENTS DES ESPACES PUBLICS ET DE LA VOIRIE

En 2022, l'Agglomération a étudié et réalisé les programmes d'investissement de voirie fixés par chacune des communes, soit au total 73 opérations pour un montant total de 8 938 300 €, soit un accroissement de 9,45 % par rapport à 2021.

Montant global : 8 938 300 €

- 277 540 € de frais d'études
- 8 660 760 € de travaux

En 2022, 86 opérations de voirie ont été assurées sur l'ensemble du territoire.
La majorité de ces opérations se compose des travaux d'aménagements urbains, de mise en accessibilité et en sécurité des voiries.

Commune	Opérations de voirie
Albi	16
Arthès	4
Cambon d'Albi	2
Carlus	1
Castelnau-de-Lévis	2
Cunac	2
Dénat	2
Fréjairolles	3
Le Séquestre	2
Lescure d'Albigeois	1
Marssac-sur-Tarn	1
Puygouzon	5
Rouffiac	1
Saint-Juéry	6
Saliès	1
Terssac	1
Agglomération	8
Albi hors CLECT	5
Mobilités douces	10
Total	**73**

Les principales opérations

Albi :
- rue du Roc
- rue de Lamothe
- rue Toulouse-Lautrec
- rue Angély Cavaillé
- square d'Aragon
- rue Séré de Rivière
- rue Gaston Bouteiller
- route de la Drêche
- voie d'accès maison de quartier de Ranteil
- ouvrage d'art rue du Père Colombier
- rue Lavazière
- rue Bitche
- impasse de la Curveillère
- rue de la République

Arthès :
- village du Pré
- Foun Del Bayle
- rue Roquefeuil
- chemin Plaine La borie

Cambon d'Albi :
- ouvrage d'art ruisseau Le Lézert
- cheminement piéton RD999

Castelnau-de-Lévis :
- chemin de Linières

Cunac :
- place de l'église
- chemin de la Marquette

Dénat :
- emplacement de parking lotissement La Gourtanelle

Fréjairolles :
- la Grimalié

Le Séquestre :
- place Jules Ferry
- arrêt de bus rue Cap Long
- avenue de Saint-Exupéry

Lescure d'Albigeois :
- chemin de la Barricade
- route de la Barrière
- espace Renaissance

Marssac-sur-Tarn :
- carrefour et rue des écoles

Puygouzon :
- chemin de Bramevaques
- avenue Pascal
- rue Baudelaire
- rue Lamartine
- rue Victor Hugo

Rouffiac :
- centre-bourg

Saint-Juéry :
- rue côte Biscons
- rue Emile Andrieu
- étude Saut de Sabo
- rue Pacifique

Terssac :
- place de l'église

Gérer le patrimoine des voiries communautaires

L'Agglomération assure la gestion et l'entretien du domaine public en matière de voirie et de signalisation, soit 749 km de patrimoine routier à gérer, 950 km d'accotements et 546 km de trottoirs.

La gestion des revêtements

L'entretien des revêtements représente 356 interventions réalisées en interne sur l'ensemble du territoire, allant du traitement de dégradations ponctuelles (« nids de poule ») à la réfection complète de la bande de roulement de chemins en enduit superficiel.

Chiffres clés

- 4 chaussées traitées en réfection complète (totalité de la bande de roulement)
- 9 voies dont les trottoirs ont été traités en réfection complète
- 156 chaussées traitées en réfection ponctuelle
- 101 543 m² d'enduits superficiels réalisés
- 781 tonnes de granulats utilisées
- 448 tonnes de grave émulsion utilisées
- 134 tonnes d'émulsion de bitume répandues

Surfaces d'enduits superficiels réalisées en m² / km de voirie

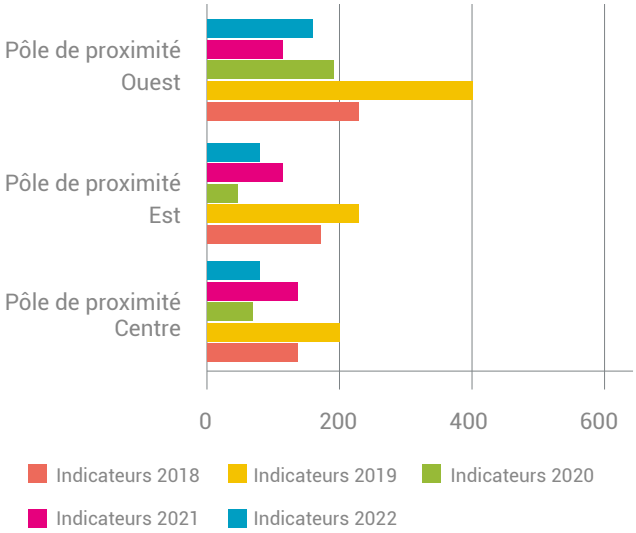

En complément des opérations réalisées en interne, des travaux d'entretien des revêtements ont été réalisés par des entreprises pour un montant de plus de 334 700 €.

La maçonnerie urbaine

L'entretien des ouvrages de voirie et du mobilier urbain s'est traduit par 555 interventions sur l'ensemble du territoire et plus de 128 000 € de travaux d'entretien réalisés par des entreprises.

Chiffres clés

- 555 interventions réalisées en interne
- 930 mobiliers urbains posés (entretien)
- 128 000 € d'entretien externalisé

Le curage de fossés

En 2022, l'Agglomération a réalisé 159,8 km de curage de fossés (3 645 tonnes de terre évacuées). Ces actions se réalisent dans le cadre d'un planning pluriannuel permettant de traiter le curage de l'ensemble des fossés du territoire en 7 ans. Cette méthodologie de traitement vient ainsi garantir un état des fossés suffisant pour recueillir les eaux de ruissellement au niveau de nos voiries en évitant à ces eaux de stagner, de ruisseler au niveau des chaussées sans être captées et donc en évitant de dégrader ces dernières.

Linéaires de fossés traités en m / km de voirie

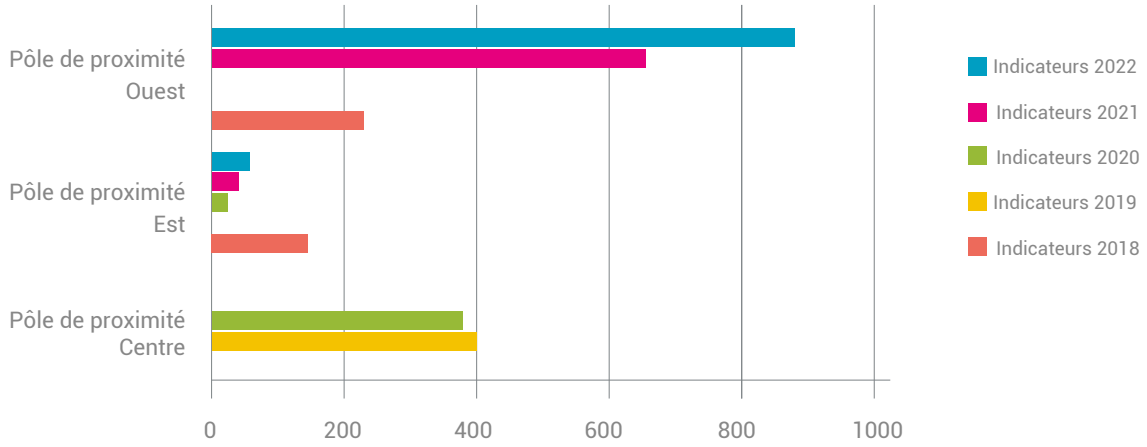

Le fauchage des accotements

L'Agglomération réalise chaque année plus de 980 km de fauchage par passe. En 2022 et pour chacune de ces passes, 443 km ont été réalisés en interne et 537 km par entreprise pour un montant de 133 874 €.

Chiffres clés

- 3 passes de fauchage par an
- 980 km d'accotements fauchés par passe
- 2 940 km d'accotements fauchés par an

La gestion de la signalisation routière

L'entretien de la signalisation horizontale et verticale a représenté en 2022, 1 098 interventions réalisées en interne sur l'ensemble du territoire et près de 25 000 € de travaux d'entretien réalisés par entreprise.

Ces actions se réalisent dans le cadre d'un planning pluriannuel permettant de traiter l'entretien de la signalisation horizontale de l'ensemble du territoire en trois ans. La rotation mise en place permet donc de traiter au plus tous les trois ans une même zone ce qui correspond à la limite de performance des produits de marquage appliqués (des exceptions affectent des axes majeurs où un entretien est nécessaire tous les deux ans – le planning exécuté tient compte de ces nécessités).

En 2022, une expérimentation a été réalisée à la demande des communes de Cunac, Arthès et Terssac afin de tester l'allongement de l'intervalle d'entretien (passage de trois à quatre ans). Cette expérimentation explique la diminution importante des actions d'entretien de la signalisation horizontale en 2022.

Cependant, en passant à quatre ans les actions de réfection deviennent très urgentes. En effet, en fonction de la nature des revêtements, l'intervalle de quatre ans est trop important par rapport à la durée de vie des produits de marquage, à leur usure et à l'usure des revêtements.

La signalisation horizontale des quartiers Ouest-Pointe de Marre, Lapanouse-saint Martin, Rayssac-Veyrières-Ranteil à Albi a fait l'objet d'une réfection complète en complément de différentes actions ponctuelles (modification de condition de circulation, mise en sécurité) sur l'ensemble du territoire.

Les chiffres clés :

- **12 928 m²** de produits de marquage appliqués
- **1 098** interventions réalisées en interne concernant l'entretien de la signalisation horizontale et verticale

Surfaces de produits de marquages appliqués en m² / km de voirie

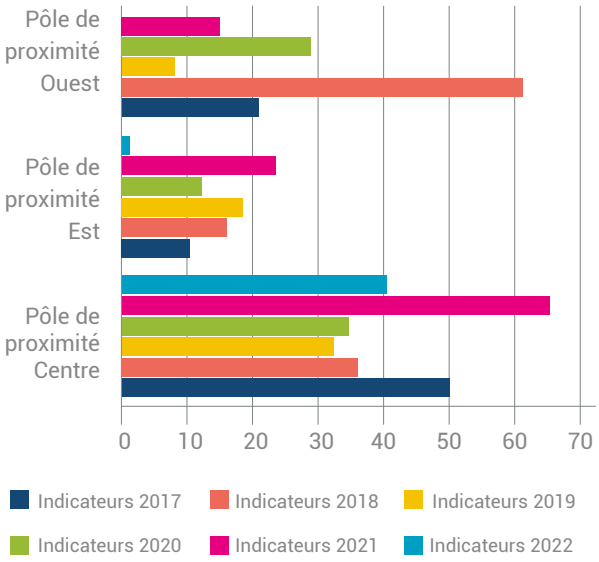

Veiller à une gestion partagée et apaisée de l'espace public

L'Agglomération assure depuis 2010 l'instruction des avis voirie et des autorisations de voirie relevant de la police de la conservation du domaine public sur l'ensemble du territoire, soit 750 km de patrimoine routier à gérer.

Chiffres clés

- 750 km de voirie
- 1 042 autorisations de voirie instruites
- 412 avis voirie délivrés
- 132 602 € de redevance d'occupation du domaine public reçus

Les autorisations de voirie

En 2022, 1 042 autorisations de voirie ont été instruites. Ces autorisations concernent principalement les travaux des gestionnaires réseaux eau potable, assainissement, électricité et télécommunication.

Répartition des autorisations de voirie instruites en 2022

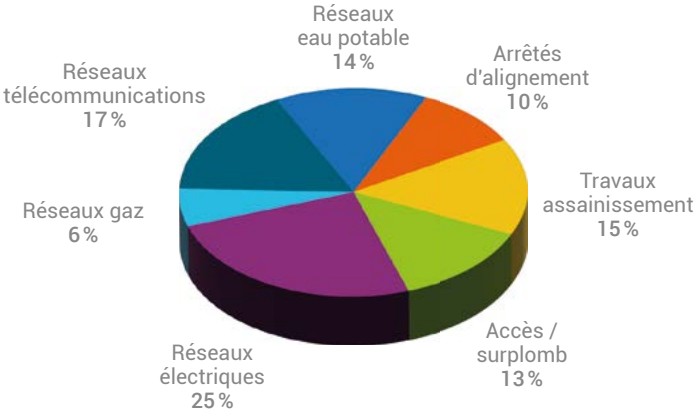

Les autorisations de voirie entre 2011 et 2022

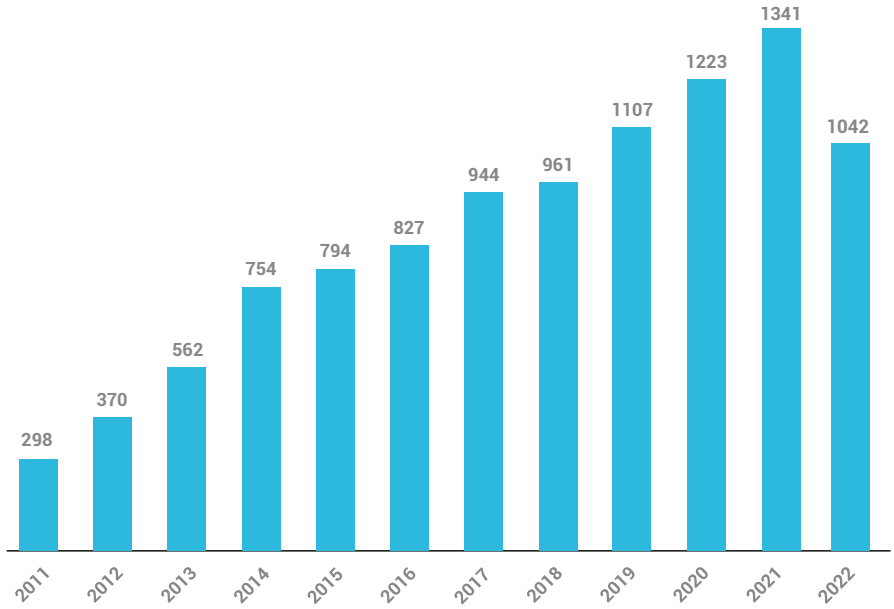

Les avis voirie

L'Agglomération est consultée depuis le mois de juillet 2017 dans le cadre de l'instruction des autorisations d'urbanisme créant ou modifiant un accès à une voie publique sur l'ensemble du territoire. 412 avis voirie ont été délivrés en 2022.

Les redevances d'occupation du domaine public (RODP)

Les réseaux et infrastructures de télécommunication (plusieurs opérateurs) représentent plus de la moitié du montant des redevances d'occupation du domaine public (57 % en 2022).

Évolution des RODP perçues entre 2011 et 2022

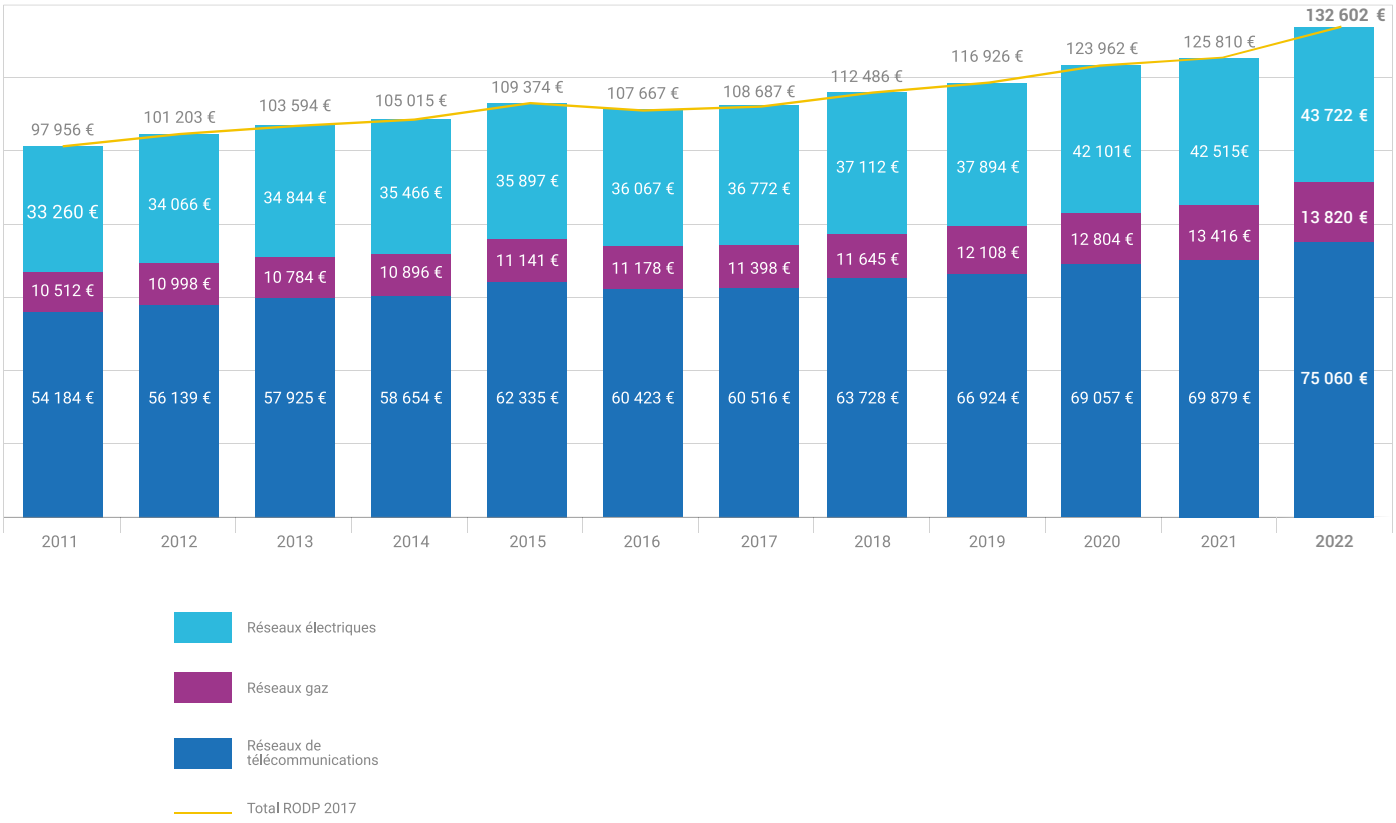

05

Agir pour un développement durable du territoire

Moderniser le réseau d'éclairage public pour une meilleure maîtrise énergétique

La communauté d'agglomération est garante des missions suivantes :

- Gestion du parc d'éclairage public des communes de la communauté d'agglomération,
- Maintenance curative et préventive de l'éclairage public et des feux tricolores (Albi en régie, hors Albi par entreprises sous-traitantes),
- Programmation des travaux neufs en matière d'éclairage public sur le territoire albigeois,
- Réponses aux déclarations de projets de travaux et aux déclarations d'intention de commencement des travaux,
- Gestion des procédures d'intégration de l'éclairage public dans le domaine public,
- Gestion des alimentations électriques provisoires sur le domaine public en mise à disposition sur la commune d'Albi,
- Gestion conjointe du parc éclairage public de Tarn Habitat.

Chiffres clés

- 17 000 points lumineux recensés sur le territoire,
- 5 202 076 kWh de consommation électrique (soit une baisse de 15,9 % liée directement à l'élargissement de l'extinction de l'éclairage public au cours de la nuit)
- 882 040 € d'investissements mandatés en 2022

Quelques opérations réalisées en 2022

Albi :

- Boulevard Andrieu – Giratoire de l'Europe – Rue Toulouse-Lautrec – Mise en valeur de la maison natale de Toulouse-Lautrec – Impasse Verdier
- Travaux en coordination avec enfouissement de réseaux : rue Angély Cavaillé, rue Bitche, rue de la Drêche, Petit chemin de Broucouniès
- Lancement de l'opération pluriannuelle de résorption des luminaires au mercure
- Mise en place d'horloges astronomiques

Cunac :

- Place de l'église

Travaux en régie – Entretien du parc et extinction

- Remplacement de sources lumineuses et appareillages sur Albi,
- Définition, programmation et déploiement du programme d'extinction à Albi,
- Déploiement du programme d'extinction sur la commune de Puygouzon.

En 2022, 696 signalements de pannes ont été enregistrées. Les interventions correspondantes ont été assurées par la régie (285), le prestataire Eiffage (236), ENEDIS (5), le service programmation et conduite d'opération (1) et non concerné (2). Ces pannes sont identifiées par nos services (27 %), le site internet de l'Agglomération ou AllôMairie pour la Ville d'Albi (22 %), les mairies (13 %), un appel téléphonique ou mail de riverains (20 %) et 16 % par divers canaux.

Déclaration d'Intention de Commencement des Travaux

L'Agglomération est compétente en matière d'éclairage public, ce réseau est défini comme un réseau sensible, par conséquent, les positions des réseaux doivent être données avec une précision de +/– 50 cm (classe de précision A). Chaque intervenant qui prévoit de réaliser des travaux doit envoyer une déclaration de projet de travaux (DT) ainsi qu'une Déclaration d'Intention de Commencement des Travaux (DICT) aux concessionnaires ou exploitants de réseaux afin de connaître la position des ouvrages et ainsi garantir la sécurité des exécutants et éviter les dégradations.

En 2022, le service a réceptionné 2 017 DT/DICT contre 3 274 en 2021 (soit -36 %).

Évolution de la consommation électrique en MWh

La baisse de consommation d'énergie, permise notamment en étendant l'extinction de l'éclairage public sur le territoire, compense l'augmentation du coût de l'énergie en stabilisant la dépense globale.

Évolution de la consommation électrique du service éclairage public en MWh

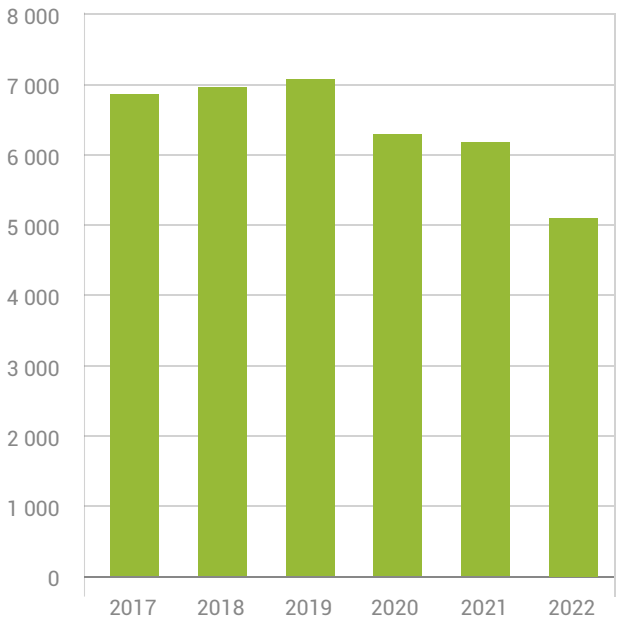

Évolution financière de la consommation électrique du service éclairage public en €

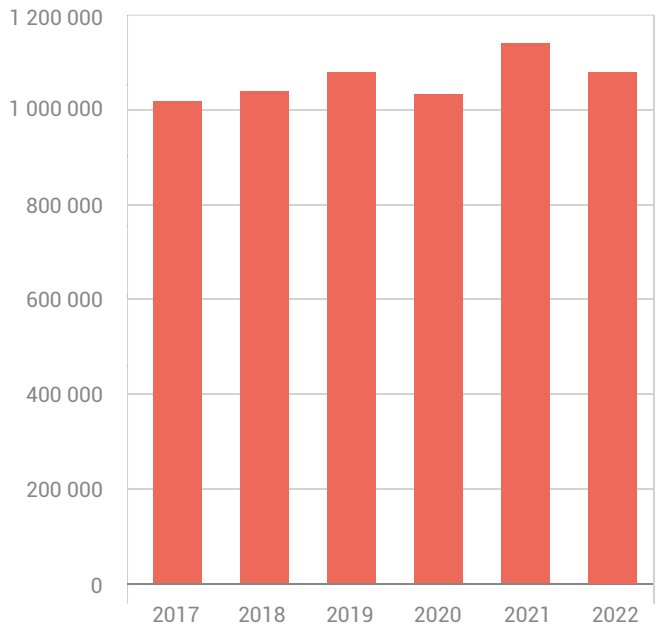

Préserver la ressource eau, un bien commun à partager

La gestion de l'eau potable est une compétence de l'Agglomération, transférée des communes à l'intercommunalité au 1er janvier 2020. Cette compétence comprend trois principales missions :

- la production de l'eau potable (et son stockage)
- la distribution de l'eau potable
- la gestion administrative des usagers (contrats d'abonnement, facturation)

Sur le territoire, cette compétence est gérée selon les modalités suivantes :

- en régie directe pour les communes d'Albi, Arthès, Lescure d'Albigeois et Saint-Juéry
- par le Syndicat Mixte du Dadou pour les communes de Cunac, Cambon d'Albi, Fréjairolles, Dénat, Puygouzon, Saliès, Carlus, Rouffiac, Le Séquestre et Terssac
- par le SMAEP du Gaillacois pour les communes de Castelnau-de-Lévis et Marssac-sur-Tarn

La production d'eau potable pour les quatre communes de la régie

- Volumes prélevés : 4 880 000 m³
- Volumes produits : 4 696 170 m³
- Contrôle sanitaire : 100 % d'analyses conformes sur 274 prélèvements
- Consommation électrique consommée par le service pour traiter et acheminer l'eau potable : 2 392 975 kWh

La distribution d'eau potable

- 501 km de réseaux
- 62 812 usagers desservis
- Rendement réseau : 73,6 %
- 151 fuites sur conduites dont 43 fuites sur conduites et 108 fuites sur branchements
- 2 256 DT/DICT traitées
- 3 894 m de réseaux renouvelés
- 259 m de réseaux étendus
- 421 branchements remplacés
- Montant des travaux sur réseau de distribution : 3,3 M€

La gestion clientèle

- 36 865 abonnés
- 3 443 843 m³ facturés
- 64 607 factures émises
- Montant facturé : 6 594 186 €
- Montant facturé eau potable + assainissement : 13 417 340 €
- 475 courriers traités
- 221 dégrèvements accordés (48 669 m³)

La tarification du service

- Définition d'une projection financière pour les 10 prochaines années
- Adoption d'un tarif unique au 1er janvier 2023.

Optimiser les équipements et les réseaux de traitement des eaux usées

En 2022, la communauté d'agglomération de l'Albigeois a poursuivi sa politique de modernisation et de renouvellement de ses infrastructures (réseaux, unités de traitement), mais aussi d'innovation dans la maîtrise énergétique, tout en maintenant ses actions de sensibilisation à l'environnement et à l'hygiène publique.

Vidange des systèmes de traitement des eaux usées par lagunage de Castelnau-de-Lévis, Terssac, Dénat-Nord, Saliès et Puygouzon (site de Labastide-Dénat)

Les bassins de traitement des eaux usées par lagunage des seconds bassins de Castelnau-de-Lévis, Terssac, Dénat-Nord, Saliès et Puygouzon (site de Labastide-Dénat) présentaient une accumulation de boues qui engendrait des nuisances pour les riverains, ainsi qu'un déficit d'efficacité de traitement.

Faisant suite au renforcement des berges des premiers bassins de ces lagunes en 2019, ces travaux de vidanges devaient avoir lieu initialement en 2020.
La situation sanitaire ne permettant pas l'épandage des boues issues de ces systèmes, une solution alternative a été mise en place dès que possible.

En 2022, la déshydratation sur site puis le transport des boues ainsi déshydratées vers un site de compostage a été retenue. Cette opération a permis le renforcement des berges des seconds bassins de Saliès et de Puygouzon (site de Labastide-Dénat).

La gestion des eaux pluviales à l'heure de la transition écologique

Afin de maintenir en bon état le patrimoine des réseaux de collecte et de transfert et de l'adapter aux évolutions de l'urbanisme, un programme de travaux pluriannuel de renouvellement et de réhabilitation a été établi. En 2022, plus de 4,4 km de collecteurs et réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales ont été remplacés ou séparés pour diminuer le transit d'eaux pluviales vers les sites de traitement d'eaux usées.

Chiffres clés

Exploitation des réseaux

- 29 476 m linéaires de réseaux nettoyés
- 2 768 avaloirs nettoyés
- 491 interventions des agents sur la partie réseau
- 173 interventions pour des travaux de réparation
- 863 362 kWh d'électricité consommée sur les ouvrages de collecte des eaux usées

Exploitation des unités de traitement

- 4 597 096 m^3 d'eau dépolluée
- 211 591 m^3 d'eau réutilisée pour les besoins de l'usine et notamment la pompe à chaleur qui chauffe le digesteur
- 2 900 150 Kwh d'électricité consommée
- 329 449 Nm^3 de biogaz produit
- 189 646 Nm^3 de biométhane produit et injecté dans le réseau de gaz naturel, ce qui correspond à 2 045 829 kwh, soit 70,5 % d'énergie restituée par rapport à l'énergie consommée.
- Compostage 3 906 T
- 104 bilans conformes sur 104 bilans réalisés
- 229 élèves ont visité la station Albi-Madeleine

Investissement renouvellement de réseaux

- Collecte des eaux usées - neuf : 2 827 ml posés, 303 branchements
- Collecte des eaux pluviales - neuf : 1 575 ml posés, 132 branchements

Pour un montant total de 3,01 M€.

Inciter au tri pour une meilleure valorisation des déchets

L'Agglomération gère la collecte des ordures ménagères et déchets assimilés et les collectes sélectives. Le service est assuré à travers deux dispositifs :

- Une régie directe constituant un service communautaire pour onze communes.
- Une entreprise privée sur marché public de prestation de service pour cinq communes.

Il existe plusieurs modes opératoires selon les communes :

- Seize communes bénéficient d'une collecte du verre en apport volontaire.
- Les collectes sélectives des emballages ménagers recyclables et des journaux magazines sont en porte à porte. La conteneurisation pour la collecte sélective des emballages s'est déployée entre janvier 2021 et janvier 2022.
- Depuis 2013, la totalité des communes est conteneurisée pour la collecte des ordures ménagères résiduelles.

Trois déchetteries situées sur le territoire sont accessibles aux ménages pour tous les autres déchets.

Les trois zones de collecte des déchets

Zone A : commune Albi
Régie Agglo

Zone B : 10 communes
Régie Agglo

Zone C : 5 communes (Castelnau-de-Lévis, Rouffiac, Terssac, Marssac-sur-Tarn et Le Séquestre)
Entreprise privée

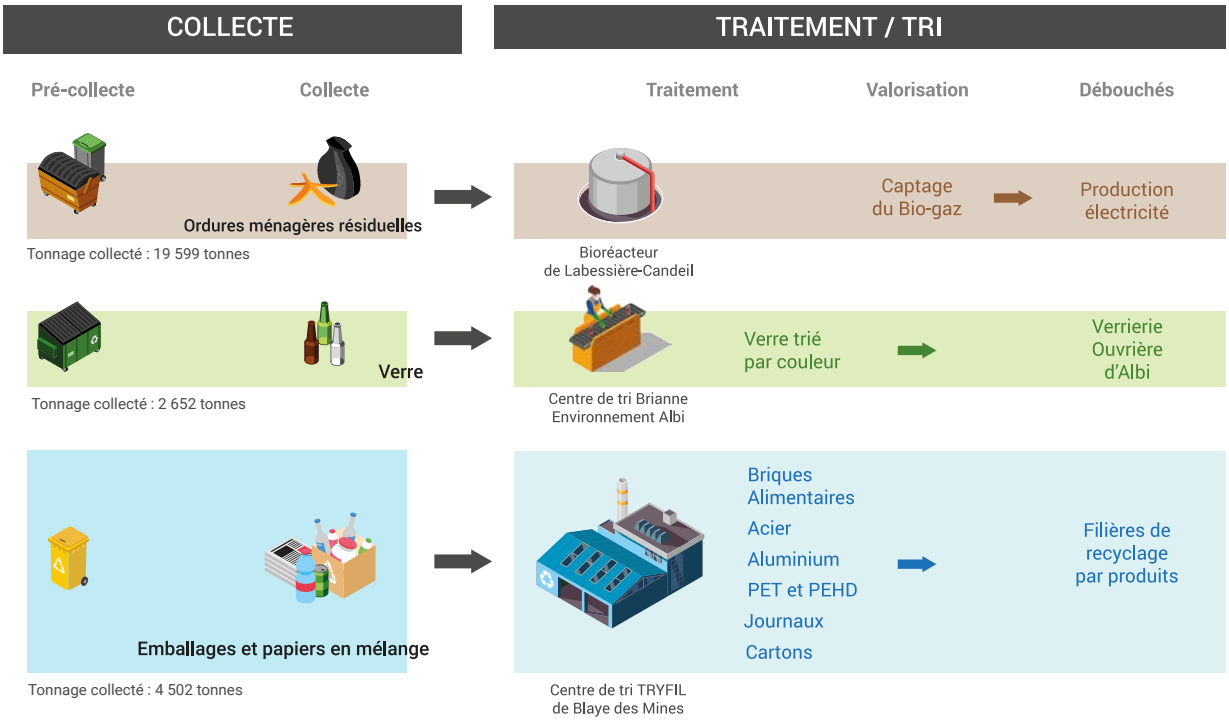

En 2022, le tonnage entrant en centre de tri est stable après la forte augmentation de 2021 faisant suite au déploiement principal de la conteneurisation. L'ensemble des collectes sélectives d'emballages et de papiers (y compris verre) progresse de 1,2 %.

Bilan du traitement des déchets ménagers

En 2022, la production globale de déchets ménagers par habitant diminue de 7,9 %. On observe les évolutions suivantes :

- déchets verts : -23 %
- déchets recyclables : +1 %
- déchets inertes : -13 %
- déchets tout-venant : -17 %

Les quantités d'ordures ménagères résiduelles sont réduites à 238 kg/habitant soit -5,9 % par rapport à 2021.

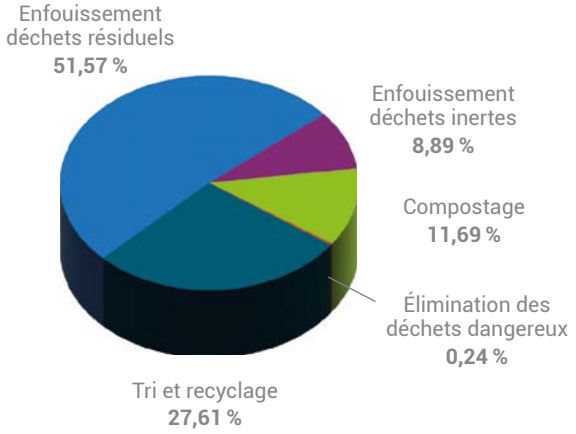

Coût et financement du service public de collecte et d'élimination des déchets

Le service public de collecte et d'élimination des déchets ménagers est financé par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et la redevance spéciale dont la somme des produits s'élève en 2022 à 133,8 €/habitant (base population municipale 2019).

Indicateurs des déchets collectés et des équipements installés sur le territoire

	2019	2020	2021	2022
Ordures ménagères collectées kg/hab	278	271	253	238
Ordures ménagères collectées en tonnes	22 744	22 199	20 834	19 599
Verre collecté kg/hab	30,5	31	32	32,2
Déchets recyclables collectés kg/hab	47	48,5	54	54,7
Déchets recyclables collectés en tonnes	3 836	3 981	4 441	4 502
Nombre de conteneurs enterrés	271	275	275	278
Nombre de points verre (aériens et enterrés)	242	244	248	257

Préserver les ressources naturelles et réduire le volume de déchets

Au-delà des compétences de collecte et traitement des déchets, l'Agglomération inscrit son action plus largement dans une démarche d'économie circulaire visant à préserver les ressources naturelles et à réduire le volume de déchets produit sur le territoire. Cet engament est structuré par une stratégie et un programme d'actions. Une première programmation a eu lieu sur la période 2018-2021, un programme de 30 actions, ambitieux et réaliste, décliné autour de trois publics (ménages, entreprises, administrations). Pour l'ensemble de son action, l'Agglomération a obtenu en juillet 2022 le deuxième niveau du label économie circulaire porté par l'Ademe qui reconnait l'engagement des territoires sur ce sujet. Elle a été, au niveau national, le 1er établissement public de coopération intercommunale à obtenir ce label.
L'année 2022 a été celle de la construction d'une nouvelle programmation 2022-2026 qui comprend quatorze actions organisées en quatre axes : faire vivre la gouvernance et assurer l'animation de la démarche d'économie circulaire, changer les comportements et sensibiliser, réduire les déchets produits sur le territoire et développer de nouveaux modèles économiques. Ce nouveau programme a été adopté en conseil communautaire le 27 septembre 2022.

Les actions en 2022
Chacun des domaines et des piliers de l'économie circulaire est investi dans le cadre de la mise en œuvre du programme engagé.

Intégrer les enjeux environnementaux dans les marchés publics

L'Agglomération a bénéficié d'un accompagnement financé par l'Ademe dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt pour l'intégration du développement durable dans les marchés publics. Le projet retenu a été celui de la démolition-reconstruction du centre technique sur le site Lebon. L'accompagnement a notamment permis d'introduire des critères sociaux, des clauses environnementales et des possibilités de réemploi des matériaux.
Le projet a également bénéficié d'un accompagnement « Chantier propre » pour une gestion optimale des déchets de chantier grâce à un partenariat signé avec la fédération française du bâtiment Occitanie. Un deuxième « chantier propre » a débuté en 2022 avec le projet d'extension de l'hôtel d'entreprises InnoProd.
L'Agglomération a également répondu à l'appel à chantiers exemplaires du projet Life Waste2Build porté par Toulouse Métropole qui vise à développer le réemploi des matériaux du secteur bâtiments et travaux publics dans les constructions. Deux chantiers pilotes ont été retenus : la création d'une nouvelle médiathèque dans le quartier de Cantepau à Albi et la création d'une déchetterie/recyclerie.
Des formations sont organisées régulièrement afin de sensibiliser les responsables de services et acheteurs de l'Agglomération, faisant remonter les pratiques vertueuses existantes, les marchés à enjeux à venir ainsi que les besoins d'accompagnement complémentaires.

Mobiliser les entreprises vers l'écologie industrielle et territoriale (EIT)

L'Écologie Industrielle et Territoriale vise à accroître les connexions et synergies entre les entreprises du territoire afin de générer des gains économiques, environnementaux et sociaux. La démarche a été lancée en 2019 avec la réalisation de près de quatre-vingt diagnostics de flux et deux bourses inter-entreprises permettant de définir les synergies répondant aux besoins des entreprises impliquées. Ces deux dispositifs parallèles (bourses et diagnostics) ont permis :

- d'identifier des synergies bilatérales et de mettre les entreprises directement en contact ;
- de prioriser les synergies multilatérales devant faire l'objet d'un travail plus approfondis avec les entreprises intéressées.

Le projet a connu un brusque arrêt en 2020 du fait du contexte sanitaire. La reprise a été progressive en 2021 avec une opération d'achat groupé d'énergie et la réalisation d'une troisième bourse inter-entreprises dans le cadre du salon Visions Entreprises Durables. Une opération de mutualisation de formations initiée par l'Agglomération a été portée par la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) du Tarn en 2022.

À ce jour :

- Vingt-une synergies qui ont été identifiées en plus des six pistes de synergies multilatérales priorisées par les entreprises lors des bourses ;
- Onze synergies ont donné lieux à des mises en contacts d'acteurs ;
- Sept synergies ont été concrétisées (récupération du bois, de sciure, de broyat, récupération de seaux et pots en plastique, partage de locaux) ;
- Deux synergies ont été concrétisées et pérennisées (récupération de broyat et mutualisation d'espace de stockage).
- Deux synergies multilatérales ont été concrétisées avec l'achat groupé d'énergie dont ont bénéficié neuf entreprises du territoire et la mutualisation de formations.

La Redevance Spéciale est entrée en application au 1er janvier 2021

Elle concerne les entreprises et les administrations qui produisent entre 750 litres et 10 000 litres de déchets par semaine. Au 31 décembre 2022, 307 conventions ont été signées. Grâce à l'accompagnement de l'Agglomération (diagnostic des déchets produits, identification des bonnes filières de traitement, formation des salariés au tri sélectif, ajustement des dotations de bacs), quatorze entreprises redevables de la redevance spéciale ont fait évoluer leur dotation en 2022. Toute entreprise, administration, association et globalement tous les producteurs non ménagers sont éligibles gratuitement à cet accompagnement.

Une convention de partenariat a été signée en 2021 avec la Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA) du Tarn pour l'accompagnement d'artisans dans le cadre du programme « éco-défis ». En 2022, une opération collective (Agglomération, CMA, CCI, Ville d'Albi) a été menée au marché couvert d'Albi dans le cadre du défi « Entreprise zéro déchets ». Les vingt-deux loges du marché couvert ont été rencontrées et ont bénéficié d'un diagnostic environnemental comportant un important volet déchets. Des actions individuelles et collectives seront menées en 2023 pour une meilleure gestion et valorisation des déchets.

Animer et accompagner à la gestion et au tri des déchets

Les animations et les accompagnements à la gestion et au tri sélectif des déchets ont été multipliés par quatre en 2022. 96 interventions ont été réalisées : 15 en entreprises, 54 en milieu scolaire et 27 lors d'évènements grand public (Bourse aux vélos, Fermes en ville, salon Habitarn, etc.). Ce sont près de 2 000 personnes qui ont été touchées en 2022 dont plus de 1 100 enfants.

Construire une stratégie du réemploi en Grand Albigeois

Depuis 2018, l'Agglomération travaille en partenariat avec le dispositif local d'accompagnement (DLA) du Tarn et les acteurs du réemploi à la construction d'une stratégie réemploi sur le territoire. 2018 et 2019 ont permis de définir et co-construire une méthodologie et une stratégie de réemploi. Une convention de partenariat pour la mise en œuvre d'un scénario en deux étapes (plateforme virtuelle dans un premier temps puis plateforme physique) a été actée. La plateforme virtuelle de réemploi a été lancée en 2021, elle a permis de détourner des encombrants, sept tonnes d'appareils ménagers ont ainsi été réemployés ou réutilisés sous forme de pièces détachées, ou recyclés. L'étude sur l'évolution des déchetteries et la création d'une plateforme physique de réemploi a été finalisée en 2022.

Poursuivre nos actions en faveur du compostage individuel et collectif

Au travers des différents dispositifs, ce sont 9 016 composteurs à prix réduit qui ont été distribués sur le territoire depuis 2007, soit un taux d'équipement de 22 % *(sur total des ménages au nombre de 40 902 pour population totale 2019 de 82 351 habitants)*. En outre, cela conduit à l'évitement de 2 700 tonnes de déchets (300 kg de déchets traités par composteur et par an en moyenne), soit une économie d'environ 600 000 € annuels (collecte et traitement).
650 composteurs ont été distribués en 2022. Deux distributions ont été délocalisées en (à Castelnau-de-Levis et Saint-Juéry).
À noter ! En octobre 2022 le lancement du nouveau site internet de l'Agglomération a permis la mise en place d'un module de paiement en ligne pour acheter son composteur. Fin décembre, soit trois mois après le lancement de ce nouveau service, près d'un tiers des ventes a été réalisé par ce biais.

Les projets de compostage collectif se sont poursuivis avec trois nouveaux sites de compostage en restauration scolaire et quatre sites de tri des végétaux dans les cimetières. Dans le cadre de ces projets collectifs, l'Agglomération fournit gratuitement l'accompagnement méthodologique, les conseils techniques, les composteurs et bioseaux qui permettent de composter.
Les réunions du réseau des référents de site de compostage collectif se sont poursuivies ainsi que les diffusions des newsletters. L'accompagnement des projets de compostage collectif a été proposé dès septembre 2018. Fin 2022, 78 porteurs de projet avaient été renseignés. trente diagnostics ont été réalisés et ont donné lieu à vingt-quatre installations :

- cinq pieds d'immeubles
- sept restaurations collectives
- neuf établissements
- un jardin partagé
- trois composteurs pédagogiques

INDICATEURS GLOBAUX DE PRÉVENTION

Les quantités totales de déchets produites sur le territoire et gérées par l'Agglomération sont en baisse, -10 % (ratio par habitant) par rapport à l'année de référence en matière de prévention des déchets. Il évolue particulièrement favorablement en 2022, les ordures ménagères résiduelles (-6 %) et le tout-venant en déchetterie ayant particulièrement diminué.

ÉCONOMIE CIRCULAIRE : trois domaines, sept piliers

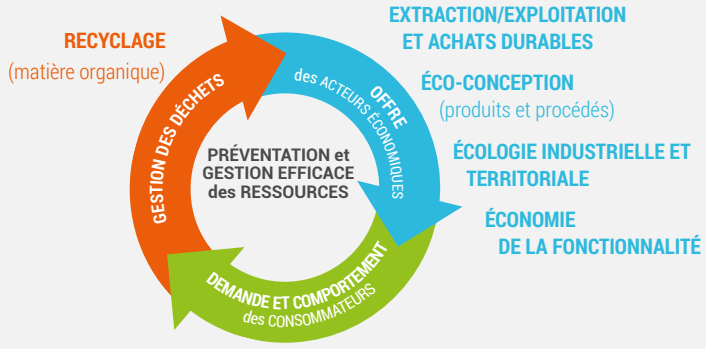

© ADEME

Veiller à la propreté des espaces publics

La propreté urbaine englobe le nettoiement, le balayage, le salage et le déneigement des voies, des espaces publics et des places publiques.

Balayage mécanique

Le balayage mécanique est assuré sur l'ensemble du territoire en régie au gré des besoins de chaque commune.

Balayage manuel

Compte tenu de la typologie et de la physionomie de l'aménagement des rues, des voies notamment dans les centres anciens, le nettoyage des rues et des voies publiques nécessite le plus souvent une intervention humaine.
Cela permet d'assurer un passage avec une fréquence déterminée dans chaque secteur desservi.
Chaque agent de balayage dispose d'un équipement multifonction pour assurer le nettoyage des voies et rues au sein de son secteur d'affectation.
Des triporteurs à assistance électrique peuvent également être déployés sur certains secteurs.

Viabilité hivernale

La propreté urbaine participe à la viabilité hivernale en assurant le déneigement et la praticabilité des trottoirs et espaces publics en complément du salage et déneigement des voies de circulation assurés par la Régie voirie.

RÉCAPITULATIF DES INDICATEURS	2019	2020	2021	2022
Déchets de balayage (en tonnes)	1 384	1 291	1 505	1 431
Surfaces de graffitis traités (en m²)	585	923	1 673	851

Chiffres clés

- 1 608 tonnes de déchets dont 1 431 tonnes de déchets de balayage et 177 tonnes de déchets divers.
- 80 distributeurs de sacs à déjections canines, ce qui représente 500 000 sacs mis à disposition dans les distributeurs.
- 600 corbeilles de propreté.
- 22 000 sacs de chariots de balayage.
- 39 000 sacs de corbeilles.
- 851 m² de surfaces de graffitis traitées (-49 % par rapport à 2021).

Les moyens matériels affectés au service

- 23 véhicules
- 2 balayeuses 1 m³ affectées aux centres-villes d'Albi et de Saint-Juéry.
- 5 balayeuses compactes 4 m³ affectées aux quartiers d'Albi.
- 1 laveuse électrique affectée aux quartiers d'Albi.
- 1 laveuse compacte affectée à Albi.
- 1 micro-balayeuse affectée au balayage des trottoirs d'Albi.
- 2 aspirateurs électriques de voirie (Glutton®).
- 1 balayeuse poids lourds 5 m³ affectée au balayage des communes hors Albi.
- 1 benne à ordures ménagères affectée à la collecte des marchés de plein vent.
- 1 camion aspire-feuilles.
- 1 fourgon équipé d'une unité haute pression pour le lavage et décapage.
- 2 véhicules utilitaires légers.
- 7 utilitaires de type fourgon.

06

Assurer la cohésion urbaine et sociale du territoire

Imaginer la ville et les territoires de demain

Après trois années d'élaboration, le plan local d'urbanisme intercommunal a été approuvé par délibération le 11 février 2020. L'enjeu maintenant est de pouvoir faire vivre ce document afin qu'il continue de répondre aux besoins des habitants tout en respectant le cadre fixé par les élus.

Les modifications du PLUI

Un document d'urbanisme est un document administratif mais il n'est pas figé une fois qu'il est approuvé. Il peut évoluer pour répondre aux enjeux identifiés par l'Agglomération ou par les communes-membres afin de corriger une erreur matérielle, faire évoluer une orientation d'aménagement et de programmation, corriger ou améliorer un point du règlement ou encore mettre à jour les annexes.
En 2022, les élus ont engagé une modification de droit commun pour permettre la mise en œuvre de différents projets portés par les communes. À cet effet, les modifications ont notamment porté sur :

- La modification des orientations d'aménagement et de programmation pour les secteurs de projet de Saint-Antoine à Albi, de Najac et des Grèzes à Lescure d'Albigeois ou encore le secteur de la route de Montplaisir à Saint-Juéry. Un nouveau secteur de projet a par ailleurs été défini sur la commune d'Arthès ;
- L'ajout, la modification, la suppression d'emplacements réservés sur la quasi-intégralité des communes ;
- L'ajustement du zonage dans quelques secteurs spécifiques d'Albi, de Fréjairolles ou d'Arthès.
- Le classement de bâtiments au titre des bâtiments pouvant faire l'objet de changements de destinations dans les secteurs plus ruraux afin de préserver le patrimoine rural à l'image de ce qui a été proposé à Castelnau-de-Lévis par exemple.

Le PLUI modifié a été approuvé au conseil du 14 décembre 2022.

LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

L'année 2022 a également été marquée par les travaux de mise en œuvre de la loi Climat et Résilience. Cette dernière introduit notamment le volet Zéro Artificialisation Nette (ZAN) et le décline dans les différents documents de planification. En 2022, la Région Occitanie a ainsi approuvé son SRADDET, Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et de l'Égalité des Territoires et a engagé en parallèle travail de concertation avec la Conférence des SCoT, créée par cette même loi. Ce travail de concertation a sollicité l'équipe et les élus dans différents ateliers et séminaires afin d'aborder les volets méthodologiques, de gouvernance et de changement de modèle urbain. Une réunion finale a eu lieu en septembre 2022 pour que les élus puissent voter sur les propositions qui ont été élaborées et afin de nourrir le travail de la Région. Le service a pris part activement aux travaux de définitions de ces objectifs. Un travail similaire a par ailleurs été mené en lien avec l'AUAT, l'Agence d'Urbanisme de l'Aire Toulousaine. En parallèle, et en lien avec les territoires voisins, le SCoT du Grand Albigeois a également souhaité faire un travail qui lui est propre afin de mettre en valeur ses points forts et ses dynamiques tout en soulignant les éléments susceptibles d'être impactés en cas d'application non-circonstanciée du ZAN.

Le projet de renouvellement urbain

Le quartier de Cantepau à Albi, périmètre du quartier politique de la ville, a été retenu pour le nouveau programme national de renouvellement urbain au titre de quartier d'intérêt régional. Comme le prévoit la loi de 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, le pilotage et la maîtrise d'ouvrage du projet de renouvellement urbain *Cantepau Demain* ont été confiés à l'Agglomération, qui bénéficie d'une vision élargie à l'échelle d'un territoire cohérent.
Ce projet s'inscrit dans une démarche globale, en articulation avec le contrat de ville 2015-2020 et la Conférence Intercommunale du Logement mise en place dans la cadre de la compétence Habitat.

La mise en œuvre du projet *Cantepau Demain* comporte deux phases : une première phase de préfiguration achevée, une deuxième phase opérationnelle engagée depuis d'une part la validation du projet en Comité d'Engagement de l'ANRU et l'attribution d'une enveloppe de subventions à hauteur de 14,3 millions d'euros dont 10,9 millions d'euros de subventions et 3,4 millions d'euros de prêts à taux bonifiés, et d'autre part la signature de la convention pluriannuelle en décembre 2019.
Aux côtés de l'Agglomération, de nombreux partenaires portent ce projet : la Ville d'Albi, Tarn Habitat, le Département du Tarn, la Région Occitanie, la CCI du Tarn, la Caisse des Dépôts et Consignations, l'État et l'ANRU, ainsi que l'Assurance maladie du Tarn et la CAF 81, pour un montant total estimé d'investissements de 45,2 millions d'euros hors taxe.

Le projet est aujourd'hui engagé de manière significative

Les travaux inscrits dans le programme ANRU sur le quartier ont démarré en 2021, et à ce jour 3 édifices ont été déconstruits sur le secteur Kellermann-Augereau. Une dernière phase de démolitions interviendra en 2024.
En parallèle, les opérations de reconstructions avancent bien et ont permis la livraison de 61 logements en dehors du quartier dans les temps impartis.
L'ensemble des consultations et études de maîtrise d'œuvre, nécessaires à la bonne réalisation du projet, sont en cours :

- concernant les espaces publics et la résidentialisation de certains ensembles, l'étude de maîtrise d'œuvre urbaine se poursuit, balisée par des rencontres régulières pour leur restitution et la réalisation de points d'avancement sur le projet ;
- les premières réhabilitations ont engagé la métamorphose du quartier, notamment sur le square Bonaparte au cœur du quartier ;
- le projet de la Maison de quartier-Centre social et l'aménagement du square Bonaparte ont vu se finaliser l'étude de programmation permettant de définir les besoins de restructuration et capacités d'accueil des différentes entités et démarrer les études de maîtrise d'œuvre ;
- enfin, les différentes consultations de maîtrise d'œuvre ont été lancées sur les projets de halte-garderie, le réaménagement de la dalle, la démolition de la rampe de ce même square Bonaparte…

En parallèle de ces opérations de travaux, le volet Mémoire de quartier a continué à guider l'évolution du quartier avec la réalisation d'un guide de visite numérique avec une classe du collège Jean-Jaurès et l'association Parcours d'architecture.

Proposer et mettre en œuvre une politique de l'habitat diversifiée et équilibrée

LA REHABILITATION DU PARC DE LOGEMENT EXISTANT, UN ENJEU MAJEUR POUR LE TERRITOIRE DANS UN CONTEXTE DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

La poursuite du partenariat avec le Département du Tarn dans le cadre de leur programme d'amélioration de l'Habitat

Depuis 2018, la communauté d'agglomération adhère au programme d'amélioration de l'Habitat du Département du Tarn pour soutenir les ménages albigeois éligibles aux aides de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) souhaitant réaliser des travaux de rénovation de leur logement. L'Agglomération a mis en place une aide forfaitaire de 1 000 €, tant pour les propriétaires occupants que pour les propriétaires bailleurs.

En 2022, cinquante-sept ménages ont bénéficié de la subvention de l'Agglomération dont 30 pour des demandes d'adaptation du logement au vieillissement et au handicap, 26 pour des travaux d'économies d'énergie et 1 pour une remise aux normes d'un logement dégradé.

Le Guichet Unique de la Rénovation Energétique « Tarn Rénov'Occitanie »

Sous l'impulsion de la Région Occitanie, le Département du Tarn, en partenariat avec l'ADIL81 et le CAUE et avec les structures intercommunales volontaires, a ouvert en mai 2021 à Albi le Guichet Unique Tarn Rénov'Occitanie, afin d'accompagner les particuliers souhaitant effectuer des travaux de rénovation énergétique. L'Agglomération a décidé de s'impliquer dans la mise en place de ce guichet en finançant la mise à disposition d'un agent à mi-temps afin de renseigner les ménages.

En 2022, le guichet a donné près de 1 570 conseils aux ménages albigeois, notamment pour les informer sur les différents dispositifs financiers. 150 audits énergétiques et vingt-trois assistances à maîtrise d'ouvrage ont été réalisés par la SCIC Réhab, prestataire de l'Agence Régionale Energie Climat (AREC).

Les animations en faveur de la rénovation énergétique des logements : les Soirées de la Thermographie

L'Agglomération a souhaité promouvoir le guichet unique de la rénovation énergétique et inciter les ménages à la rénovation énergétique des logements. douze soirées de la thermographie ont été organisées entre mai et juin 2022, dans six quartiers albigeois et dans six communes. Les objectifs de ces soirées :

- sensibiliser collectivement les ménages aux enjeux de la rénovation énergétique, dont les déperditions en fonction des types de logements,
- et les encourager à réaliser des travaux en les informant sur les aides financières et les accompagnements possibles.

Au total, plus de 280 personnes ont assisté aux soirées de la thermographie en 2022.

La mise en place du permis de louer sur une partie du centre-ville d'Albi

Le permis de louer est un dispositif qui permet de répondre à plusieurs enjeux :

- assurer un logement décent et sécurisé aux locataires,
- lutter contre les marchands de sommeil,
- améliorer le patrimoine et l'attractivité du territoire,
- valoriser les propriétaires qui entretiennent leur bien,
- créer un outil de repérage et d'observation permettant d'avoir une meilleure connaissance de la qualité des logements mis en location.

Le permis de louer s'applique depuis le 1er novembre 2022 sur une partie du centre-ville d'Albi et concerne environ 2 000 logements locatifs privés, à usage de résidence principales soumises à la loi du 6/07/1989, loués vides ou meublés. Une convention de partenariat a été mise en place avec la CAF, dont l'objectif est l'échange d'informations et de données pour lutter contre la non-décence des logements.

La poursuite du volet Habitat du dispositif « Action Cœur de Ville d'Albi »

L'État a prorogé le dispositif « Action Cœur de ville » sur la période 2023-2026, permettant à 234 villes, dont la Ville d'Albi, de renforcer la dynamisation et l'attractivité de leur centre-ville. Dans ce cadre, l'Agglomération et la Ville d'Albi ont signé en décembre 2022 un deuxième avenant avec Action Logement, définissant une nouvelle réservation prévisionnelle de 7,6 millions d'euros. Ces contributions financières, sous forme de subventions et de prêts, permettent de soutenir les opérateurs, publics ou privés, dans la construction d'opérations de logements et la réhabilitation d'immeubles, notamment vacants.

Au 31 décembre 2022, huit opérations, représentant 105 logements, ont bénéficié d'un soutien financier d'Action Logement pour un montant de 4,7 millions d'euros. Depuis, d'autres projets ont été soumis à Action Logement et seront étudiés sur l'année 2023. En septembre 2022, la Ville d'Albi et l'Agglomération ont organisé une 2e revue de projet avec Action Logement, dans le prolongement d'une soirée organisée fin 2021 dédiée aux porteurs de projet potentiels, investisseurs ou propriétaires d'immeubles vacants, des aides financières mobilisables.
Par ailleurs, engagé en mars 2020, le partenariat entre l'Établissement Public Foncier d'Occitanie (EPFO). L'Agglomération et la Ville d'Albi, permet de procéder à des acquisitions foncières et immobilières de nature à faciliter les opérations dédiées à l'habitat, notamment par des opérations de réhabilitation et de renouvellement urbain. En octobre 2022, l'EPFO a fait l'acquisition d'un immeuble vétuste et dégradé dans le cœur historique d'Albi.

RÉPONDRE A LA DIVERSITE DES BESOINS EN LOGEMENT, DANS LE CADRE DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH)

Sur le territoire albigeois, plus des trois-quarts des locataires du parc privé sont éligibles au logement social. L'Agglomération soutient financièrement la production de logements sociaux pour les plus modestes, qu'ils soient neufs ou anciens, faisant l'objet d'une réhabilitation : les PLAI et les conventionnements ANAH très sociaux pour des organismes agréés maîtrise d'ouvrage. En 2022, 8 opérations ont bénéficié de subventions de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, avec la création ou la réhabilitation de 103 logements sociaux, pour un total de 500 000 €.

Le soutien à l'accession à la propriété : le Prêt 1er Clef en Albigeois

Pour soutenir les primo-accédants dans leur projet d'accession à la propriété sur les 16 communes du territoire, la communauté d'agglomération de l'Albigeois a mis en place en 2017 un prêt à taux 0 % : le prêt 1er Clef en Albigeois complémentaire du Prêt à Taux Zéro de l'État (PTZ), pour faciliter l'acquisition d'un logement neuf ou d'un logement existant sous conditions de travaux.
Sur la période 2017-2022, 429 prêts 1er clef en Albigeois ont été accordés (66 % pour l'acquisition de logements neufs, 30 % pour des logements anciens avec travaux et 4 % pour des PSLA), pour un budget total de 1,3 million d'euros, soit une subvention moyenne de 3 000 € par prêt versée aux établissements bancaires partenaires.

Dossiers validés	Subventions de l'Agglomération	Nombre
2017	98 801 €	51
2018	216 342 €	55
2019	242 948 €	83
2020	238 266 €	85
2021	190 486 €	83
2022	312 794 €	67
Total	**1 330 136 €**	**429**

L'ÉLABORATION DU 3E PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Le PLH 2015-2020, approuvé en décembre 2016, a été prorogé jusqu'en février 2025. Le PLH est un document stratégique d'orientation, de programmation et de mise en œuvre de la politique locale de l'habitat. Il décline, pour une durée de 6 ans, les réponses à apporter aux besoins en matière d'habitat et d'hébergement, de développement ou d'adaptation de l'offre de logements.

En 2022, le diagnostic territorial du 3e PLH a été finalisé. Les objectifs de production de logements ainsi que les orientations stratégiques ont été bien engagés, concrétisés lors de deux ateliers avec les élus au printemps 2023.

L'APPROBATION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE (SDAHGV)

En septembre 2022, l'Agglomération, les villes d'Albi et de Saint-Juéry, ont approuvé le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage SDAHGV portant sur la période 2022-2028. Ce schéma a vocation à programmer pour une période de six ans et par secteur géographique :

- des aires de grands passages ;
- des aires permanentes d'accueil ;
- des dispositifs de sédentarisation (terrains familiaux locatifs ou habitat adapté) ;
- des actions à caractère social.

En décembre 2022, l'Agglomération a validé le principe d'un syndicat mixte, en association avec la communauté d'agglomération de Gaillac-Graulhet et la communauté de communes du Ségala-Carmausin, pour la création, l'aménagement, la gestion et l'entretien d'une aire dédiée aux grands passages des gens du voyage pour le secteur Nord du département.

Instruire les autorisations d'urbanisme

L'Agglomération assure pour l'ensemble des 16 communes-membres :

- L'instruction réglementaire des autorisations d'urbanisme qui lui sont confiées par les communes : certificat d'urbanisme opérationnel (Cub), Permis de Construire (PC), Permis d'Aménager (PA), Permis de Démolir, Déclarations Préalables lotissements et division foncière (DPLT), ainsi qu'une partie des autres déclarations dites complexes c'est-à-dire portant sur de nouvelles constructions ou situées en secteur protégé (ABF) ;
- L'instruction des permis modificatifs ainsi que des transferts, retraits et prorogations des autorisations déjà délivrées ;
- Les conseils et expertises en amont du dépôt des permis, sur les projets de construction ainsi qu'en aval, en phase chantier et précontentieuse.

À noter

Les communes instruisent directement les certificats d'urbanisme informatifs (Cua) et les Déclarations Préalables dites simples.

L'année 2022 a été marquée par deux évènements : l'ouverture du guichet numérique des autorisations d'urbanisme (GNAU) et la signature d'une convention avec la communauté de communes des Monts d'Alban et du Villefranchois (CCMAV) pour l'instruction d'une partie des ADS déposées sur ce territoire.

En 2022, 4 281 dossiers ont été déposés sur le territoire de l'agglomération albigeoise, dont près de la moitié sont des CUa pris en charge par les communes. Il est à noter que le nombre de Cua déposés en 2022 a diminué de 12 % sur l'agglomération par rapport à l'année 2021.
Environ 30 % portent sur des constructions individuelles (PCMI et DPMI) et ont été traités à parité par les communes et l'Agglomération.
Sur ce total, l'Agglomération a instruit 1 508 dossiers, soit 35 % du total.
À l'échelle de l'agglomération, ce nombre est à peu près équivalent à celui de l'année 2021.

La dématérialisation des autorisations d'urbanisme :

Au 1er janvier 2022, l'Agglomération a ouvert un guichet numérique des autorisations d'urbanisme (GNAU), accessible au public via les sites Internet du Grand Albigeois et des communes. Les consultations des concessionnaires et divers services de l'État réalisées dans le cadre de l'instruction sont également dématérialisées :

- en interne via le GNAU et son module AVIS ;
- en externe, via la plateforme de l'État appelée PLAT'AU.

La direction des services informatiques est intervenue en relais de l'éditeur pour mettre à jour le logiciel d'instruction, puis intégrer les correctifs de l'État, tout au long de l'année. Cela a permis à l'Agglomération d'être à jour par rapport à l'évolution technologique de la plateforme de l'État mais aussi sur les évolutions législatives et réglementaires notamment les modifications des CERFA et le transfert de la gestion de la taxe d'aménagement à la DGFIP.
Deux sessions de formation ont été organisées en 2022 pour les instructeurs d'autorisation d'urbanisme et les référents « urbanisme » des communes : en mars, pour faire le point après trois mois d'instruction dématérialisée puis en juin lors de la connexion à PLAT'AU.
Environ 35 % des dossiers ont été déposés sous format dématérialisé.

La prise en charge de l'instruction des ADS des quatorze communes de la CCMAV

En application de la convention signée entre la communauté d'agglomération de l'Albigeois et la communauté de communes des Monts d'Alban et du Villefranchois (CCMAV), le SCADS a instruit, au titre de l'année 2022 et à compter du 1er septembre, 27 autorisations pour le compte de la CCMAV sur un total de 91 demandes d'autorisation d'urbanisme déposées sur ce territoire durant cette période, représentant environ 40 % des dossiers (hors Cua).

Les projets significatifs délivrés en 2022

Les résidences et immeubles collectifs

Albi :

- » - Construction d'un collectif de 48 logements avenue du Président Kennedy
- » Construction d'une résidence service comprenant 127 logements seniors et 34 logements sociaux rue Canavières
- » Surélévation et transformation d'un immeuble en résidence Habitat Jeunes de 53 logements rue Croix verte
- » Construction de 74 logements dont 63 en collectifs et 11 villas rue de Rudel
- » Réhabilitation d'un local d'activité en immeuble mixte : activités de service et bureaux en rez-de-chaussée et 21 logements aux 1er et 2e étages avenue Charles de Gaulle et rue Pierre Esquilat
- » Réhabilitation de locaux en résidence étudiante de 70 logements rue de Ciron
- » Construction d'un collectif de 33 logements avec commerces en rez-de-chaussée avenue Maréchal Foch
- » Construction d'une résidence de 25 villas rue Jules Ladoumègue
- » Aménagement d'un lotissement de 28 maisons individuelles au hameau de Saint-Amarand

Arthès :

- » Projet de construction d'habitat inclusif sous forme de petit collectif de quatre logements chemin de Riols

Castelnau-de-Lévis :

- » Construction d'un collectif de onze logements à caractère social lieudit Combelasse

Le Séquestre :

- » Construction de 40 logements locatifs sociaux répartis en 2 collectifs et 6 villas ainsi que 3 locaux d'activités avenue Saint-Exupéry et ZAC de Camp Countal
- » Construction d'une résidence comprenant 2 bâtiments collectifs de 24 logements et 15 villas avenue Saint-Exupéry

Puygouzon :

- » Création d'un lotissement de 41 lots à bâtir pour la construction de maisons individuelles rue de Belbèze et côte d'Al Vigné
- » Aménagement d'un lotissement "Le Clos de la Brugue", 22 terrains à bâtir Chemin de la Brugue

Saint-Juéry :

- » Construction d'une résidence de 63 maisons individuelles à caractère social, secteur de l'Albaret

Terssac :

- » Création d'un lotissement de 15 lots à bâtir pour la construction de 14 maisons individuelles et 1 lot à dominante de commerces, services ou équipements de santé, allée du colombier

Projets à vocation économique ou d'équipements publics

Albi :

- » Construction d'un bâtiment de stockage de 998 m² de surface de plancher impasse Nicolas Copernic
- » Construction du siège social d'une entreprise automobile rue du Verbial
- » Aménagement d'un lotissement de 15 lots destinés à recevoir des bâtiments d'activités à Ranteil
- » Construction d'un bâtiment métallotextile démontable de 6 150 m² rue François Arago

Dénat

- » Construction, par la commune, d'une nouvelle école maternelle et élémentaire, 681 m² chemin des aubépines

Lescure d'Albigeois :

- » Aménagement d'un citystade par la commune rue des loisirs
- » Création d'un bâtiment commercial à partir d'une base existante qui accueillera des activités de services, commerces et bureaux, 3 126 m² route de la Drêche

Puygouzon :

- » Construction d'un bâtiment comprenant 2 espaces commerces, 3 espaces bureaux et 2 espaces entrepôts route de Castres

Favoriser le vivre-ensemble

Depuis 2021 et à la suite de la dissolution du GIP CUCSA, l'Agglomération assure en direct le pilotage du contrat de ville de l'Albigeois. À ce titre, elle dispose de moyens et d'une ingénierie lui permettant :

- d'assurer la mise en œuvre et l'évaluation du contrat de ville de l'Albigeois en lien étroit avec les partenaires et les habitants ;
- d'animer un réseau d'acteurs locaux pour favoriser les dynamiques collaboratives et la mise en relation entre les institutions de la Politique de la ville (services de l'État, municipaux et communautaires, départementaux, bailleurs sociaux…) et les structures de proximité sur le territoire ;
- d'accompagner les dynamiques locales, projets et actions de proximité dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville ;
- de favoriser la participation des habitants des quartiers prioritaires et l'accompagnement des trois conseils citoyens.

Le budget Politique de la ville

En 2022, le budget total de la mission Politique de la Ville s'élève à 108 874 €. L'Agglomération a attribué en appui des actions associatives conduites au profit des publics des quartiers prioritaires, un montant total de subventions de 37 800 € (soit 28,59 % du budget total). L'Agglomération a perçu en recettes, 36 100 € de la part de l'État (ANCT) au titre du cofinancement de la mission d'ingénierie, et 13 972 € au titre de l'aide apportée au poste de médiatrice de conseils citoyens (sous convention Adulte-relais). La charge nette pour la collectivité est de 58 802 €.

Les crédits du contrat de ville

L'État a attribué aux opérateurs du contrat de ville une enveloppe totale de 101 734 € en soutien des actions présentées à la programmation 2022. L'Agglomération a abondé en complément à hauteur de 37 800 € sur les actions relevant de sa compétence aux côtés des autres acteurs publics appelés en matière de cofinancement (Ville d'Albi, Région Occitanie, Département du Tarn, CAF du Tarn, Tarn Habitat, etc.).

Les indicateurs 2022 du contrat de ville de l'Albigeois

Localisation	Nombre d'actions	Crédits ETAT/ ANCT/Programme de réussite éducative	Crédits ETAT/ ANCT/Contrat de ville	Crédits Agglomération	Commentaires
Cantepau	3	4 000 €		2 500 €	Actions par thématique : - Culture : 1 - Lien social / Part. des hab. : 1 - Cadre de vie : 1
Lapanouse/ Saint-Martin	3	7 000 €			Actions par thématique : - Éducation : 1 - Parentalité :1 - Lien social / Part. des hab. : 1
Veyrières/ Rayssac	6	8 100 €		2 500 €	Actions par thématique : - Éducation : 1 - Parentalité : 4 - Cadre de vie : 1
Cantepau/ Lapanouse	1	1 000 €		1 000 €	Actions par thématique : - Lien social / Part. des hab. : 1
Cantepau/ Veyrières/ Rayssac	1	1 000 €			Actions par thématiques : - Santé : 1
Lapanouse/ Veyrières/ Rayssac	3	6 000 €		1 900 €	Actions par thématique : - Culture : 1 - Lien social / Part. des hab. : 1 - Emploi : 1
3 quartiers prioritaires Albi	16	20 934 €	3 600 €	17 900 €	Actions par thématique : - Éducation : 2 - Santé : 1 - Parentalité : 2 - Culture : 4 - Lien social / Part. des hab. : 3 - Prévention/Discri. : 2 - Emploi : 2
3 quartiers prioritaires + Saint-Juéry	7	17 600 €	9 000 €	9 500 €	Actions par thématique : - Éducation : 1 - Parentalité : 1 - Lien social / Part. des hab. : 1 - Emploi : 4
Saint-Juéry (veille)	1	-		2 500 €	Actions par thématique : - Emploi : 1
	41	**65 634 €**	**12 600 €**	**37 800 €**	
3 quartiers prioritaires + Saint-Juéry	Animation de la mission Politique de la ville	36 100 €			Pilotage, ingénierie, évaluation

Les indicateurs de réalisation de la mission Politique de la ville en 2022

Mission	Publics concernés	Type de réalisation
Assurer l'animation, la mise en œuvre du contrat de ville de l'Albigeois en lien étroit avec les signataires et les habitants	22 opérateurs interviennent dans les quartiers prioritaires au travers du contrat de ville : 17 associations et 5 acteurs publics	- 41 projets proposés au financement - 57 rencontres et réunions avec les opérateurs pour suivre de la conception du projet à sa mise en œuvre - 5 réunions organisées pour l'instruction des projets
Assurer l'évaluation du contrat de ville de l'Albigeois en lien étroit avec les signataires et les habitants	28 partenaires institutionnels et associatifs mobilisés sur la seule thématique de l'Emploi-Insertion-Développement économique	- 1 démarche d'évaluation à l'échelle départementale - 1 synthèse présentée en comité de pilotage départemental de la Politique de la ville
Favoriser les partenariats, assurer l'interface avec les institutions de la Politique de la ville (services de l'État, municipaux et communautaires, départementaux, bailleurs sociaux…) et les structures de proximité	Associations, services communaux et intercommunaux, institutions (Département du Tarn, Région Occitanie, État)	- 56 rencontres et réunions de services (Ville d'Albi et Agglomération) dont 39 organisées par le service - 52 rencontres et réunions de partenaires dont 27 organisées par le service - 19 réunions institutionnelles dont 3 organisées par le service
Accompagner les dynamiques locales dans les quartiers	Associations, services communaux et intercommunaux, institutions (Département du Tarn, Région Occitanie, État).	- Organisation de 10 rencontres dans les quartiers - Mise en place d'une coordination estivale des opérateurs dans les quartiers prioritaires en lien avec le dispositif Opération Quartiers d'Été 2022 et l'organisation d'un événement sur le quartier de Veyrières-Rayssac (4/07/2022 | 335 habitants a minima sur l'événement)
Contribuer à l'accompagnement des conseils citoyens et à la mobilisation des habitants dans les quartiers prioritaires	57 conseillers citoyens nommés : - 34 habitants - 9 acteurs économiques et professions libérales - 14 associations En fin d'année on comptabilisait 32 conseillers citoyens pleinement actifs : - 19 sur Cantepau, - 5 sur Lapanouse/Saint-Martin, - 8 sur Veyrières/Rayssac.	- Installation des conseils citoyens de l'Albigeois (10/05/2022 | 29 conseillers présents) - Formation des conseillers citoyens (152 participations | 21,7 personnes en moyenne par séance). - Création du Fonds de soutien aux Conseils citoyens. - Écriture d'une charte des conseils citoyens présentant les engagements respectifs des conseillers citoyens et de la collectivité.

Accompagner les publics éloignés de l'emploi

L'Agglomération est cofinancée par le contrat de ville et inscrit son action en faveur de l'insertion, emploi, formation des publics éloignés de l'emploi dans la programmation annuelle. Aussi, elle favorise, sur son programme d'insertion, l'entrée en parcours de publics issus des quartiers de la politique de la ville.

En 2022, pour 122 accompagnements conduits, 61 personnes étaient issues des quartiers de la politique de la ville : 39 personnes (Cantepau), 13 (Lapanouse) et 10 (Veyrières/Rayssac). 3 participants étaient résidents de la ville de Saint-Juéry (veille active). Ainsi, 52,46 % des publics étaient en situation des plus précaires.

Le taux de réussite en matière d'insertion est encourageant. On enregistre :

- 16 sorties positives de personnes issues des quartiers prioritaires,
- 3 sorties avec résultats positifs pour Saint-Juéry, en veille active, et les quartiers prioritaires,
- 48,5 % des sorties à l'emploi ou la formation qualifiante et 52,8 % de sorties positives plus dynamiques pour les territoires prioritaires.

LE PUBLIC INTÉGRE EN 2022				
LES PUBLICS INTÉGRÉS	129 prescriptions et 7 non intégrations	122 intégrations : 27 femmes 95 hommes	19 jeunes -26 ans 27 adultes +45 ans dont 16 de +50 ans	Les hommes représentent 77,7 % Les jeunes représentent 15,5 % Les +45 ans représentent 22,1 % 16 participants ont plus de 50 ans
LES NIVEAUX	90 participants ont un niveau inférieur au Bac	61 participants ont un niveau inférieur au CAP-BEP dont 51 en situation d'illettrisme	19 ont un niveau baccalauréat 11 un niveau supérieur au baccalauréat	73,7 % ont un niveau de formation inférieur au Bac. 2 participants sur 3 ont un niveau inférieur au CAP-BEP dont 56,6 % en situation d'illettrisme. Ces indicateurs sont en hausse. 9 % des participants ont un niveau supérieur au Bac, ce chiffre est en baisse par rapport à 2021.
LE PUBLIC ACCOMPAGNÉ EN 2022				
LES PERSONNES EN SUIVIS	122 parcours dont 46 en prolongation de parcours	Durées de chômage pour les nouvelles entrées : -12 mois : 78 +23 mois : 18	Tranches d'âges pour les nouvelles entrées : 18/30 ans : 49 25/44 ans : 46 +45 ans : 27	77,8 % de l'effectif a moins de 45 ans 14,75 % sont chômeurs depuis plus de 23 mois 63,9 % ont moins de 12 mois de chômage 36 % ont plus de 12 mois sans emploi. Ce chiffre est en baisse grâce à la reprise économique constatée au niveau local.
TERRITOIRE ET SITUATIONS	61 personnes sont des quartiers de la Politique de la ville dont 27 repris de 2021	3 participants sont issus de Saint-Juéry (veille active) dont 2 en prolongation d'accompagnement	70 ont des minima sociaux dont 64 bénéficiaires du RSA	50 % des publics dont de quartiers prioritaires : 39 (Cantepau), 13 (Lapanouse), 10 (Veyrières/Rayssac). Les bénéficiaires de minima sociaux représentent 57,38 % dont une large part de bénéficiaires du RSA (90 %).
LES SORTIES	51 sorties définitives en 2022	33 positives à l'emploi ou la formation 71 personnes ont été proposées en prolongation de parcours de 2022 à 2023	18 autres sorties : 3 sorties avec résultats positifs 9 abandons 2 déménagements 4 réorientations et autres situations	70,59 % sorties positives ou avec des résultats positifs 2 créations d'activités 17,65 % d'abandons réels de parcours. Ce Taux est en hausse en lien avec des publics de plus en plus éloignés de l'emploi et cumulant des freins socioprofessionnels multiples.

46 participants de 2021 ont été repris en prolongation de parcours sur 2022. Cet exercice confirme le double constat suivant :

- D'une part, des durées de chômage plus courtes, en lien avec la reprise de l'économie, et notamment l'intérim qui recrute des personnes avec des savoirs faire pratiques et, ou correspondant à des niveaux CAP/BEP.
- D'autre part, des publics restants qui cumulent des durées longues sans activités, des freins socioprofessionnels multiples et qui sont en plus grandes difficultés.

L'action de l'Agglomération est efficiente, aussi bien pour l'accompagnement des bénéficiaires du RSA que des publics sans emploi les plus fragilisés, comme le montrent les sorties positives (emploi, formation, création) pour lesquelles 1 participant sur 2 est issu des quartiers les plus défavorisés.

2022 est la première année de la nouvelle programmation des fonds européens, FSE+, 2021-2027 pour le département du Tarn. L'Agglomération a réalisé son opération, « Programme Global d'Accompagnement Global Professionnel » dans le cadre de cette programmation. Le cadre de la nouvelle programmation des fonds européens 2021-2027, subordonne le cofinancement à des ressources élargies mises en œuvre pour la réussite des actions. Les actions réalisées par l'Agglomération pour la réalisation de son opération d'accompagnement vers l'emploi des publics en insertion sont :

- L'action « saisonniers insertion » représentant 4 133 heures, de remplacements dans les services propreté urbaine, entretien des voiries et collecte des déchets, pour 15 participants en parcours sur le programme d'insertion de l'Agglomération ;
- De plus, l'Agglomération subventionne ou cofinance en prestations des chantiers d'insertion de son territoire ou des porteurs associatifs d'actions en faveur des apprentissages linguistiques, l'insertion des femmes, des jeunes, des accompagnements spécifiques de publics en difficulté, du suivi sur les compétences psychosociales, la lutte contre l'illectronisme.

Le montant total, des recettes perçues en 2022, est de 97 334 €. Elles couvrent un tiers des dépenses, la charge nette pour l'Agglomération est de 191 126 €.
Pour 2022, l'Agglomération a reçu la somme de 79 876 € au titre du cofinancement du fonds social européen (FSE), programmation 2014-2020 prorogée 2021. Le prévisionnel total, de la recette FSE+, pour la programmation 2022, est de 111 947 €.

Le système d'informations géographiques

Le service SIG est en charge de la collecte, de la saisie, du traitement et de la diffusion des données cartographiques pour l'Agglomération et la commune d'Albi. Il assiste les différents services dans leurs besoins en matière de données géolocalisées. Le SIG assure la structuration d'une base de données aux thématiques très diverses, qui sont le reflet des différentes compétences de l'intercommunalité et des communes membres. La majorité des outils utilisés sont des logiciels libres, avec un engagement dans une démarche de contribution pour certains d'entre eux.

Activité topographique

61 chantiers / 485 stations topographiques / 24 km de levés de corps de rue / 95 000 m² de levés de surfaces / 218 bornes de limite de propriété implantées.

Diffusion de la donnée cartographique

- 2 serveurs à usage professionnel pour les agents et élus :
  - 473 utilisateurs
  - 55 cartes sur différents thèmes (assainissement, voirie, PLU…)
  - 3 120 connexions/mois
- 1 serveur grand public :
  - 8 thèmes de carte (urbanisme, chemins de randonnée, carte cyclable, déchets, etc.)
  - 14 000 consultations et plus de 5 700 utilisateurs différents sur l'année 2022.

Collecte de données

- Intégration de 88 plans topographiques ou de récolements de travaux (télécoms haut débit, eau potable, éclairage public, assainissent et voirie).
- Mises à jour régulières : atlas foncier communal, subventions façades, terrasses, réseaux cyclables et inventaire des arbres.
- Consolidation des techniques de SIG nomade grâce à des procédures fiabilisées de synchronisation.

Projets marquants de traitement des données en 2022

- Formation, collecte et mise en ligne des adresses locales dans le cadre du déploiement des bases adresse locale.
- Extension du périmètre du SIG sur les communautés de communes des Monts d'Alban et du Villefranchois pour la gestion des autorisations droit des sols.
- Poursuite de la rationalisation et l'automatisation de tâche récurrentes (intégration plan topographique, divers export ...).
- Analyse cartographique sur les dynamiques du territoire (urbanisme, foncier, services ...).
- Participation à divers projets : diagnostic de voirie, extinction de l'éclairage public, réutilisation de données open data (scolaire, réseaux gaz ...), approfondissement de l'inventaire des zones d'activées économique, estimation de la population à un niveau infracommunal, stationnement.

07

Offrir un service public de proximité et de qualité

Favoriser et accompagner l'accueil des tout-petits

Même si la petite enfance reste de la compétence des communes, la communauté d'agglomération de l'Albigeois dispose d'un relais petite enfance (RPE). Dans ce cadre, elle a pour mission de favoriser et d'accompagner l'accueil des tout-petits chez les assistantes maternelles présentent sur le territoire.

État des lieux de l'offre d'accueil au domicile des assistantes maternelles agréées sur le territoire

Depuis plusieurs années, le nombre de professionnelles en activité diminue de façon constante. Cela s'explique notamment par de nombreux départs à la retraite, de façon significative entre 2018 et 2020, mais on observe aussi de jeunes agréées quitter la profession au bout de quelques années d'exercice. La crise sanitaire en 2020 est aussi un facteur à prendre en compte pour la baisse constatée en 2021.
Au cours de l'année 2022, le nombre d'assistantes maternelles en activité n'a pas augmenté, bien que 7 nouvelles professionnelles aient été recensées sur le territoire, pour 19 places d'accueil supplémentaires. Le nombre de nouvelles professionnelles agréées reste à ce jour insuffisant pour compenser la baisse générale.

Évolution du nombre d'assistantes maternelles en activité

Source PMI-Département du Tarn

COMMUNES	2018	2019	2020	2021	2022
Albi	108	100	89	81	76
Arthès	7	6	7	7	6
Cambon d'Albi	10	10	7	4	4
Carlus	2	2	2	2	3
Castelnau-de-Lévis	6	3	3	3	3
Cunac	6	5	5	5	5
Dénat	8	5	4	3	3
Fréjairolles	3	2	2	2	2
Lescure d'Albigeois	17	18	17	19	19
Le Séquestre	10	10	8	6	7
Marssac-sur-Tarn	20	17	17	16	17
Puygouzon	7	5	5	6	6
Rouffiac	2	1	1	1	2
Saint-Juéry	22	18	16	14	14
Saliès	5	4	3	2	2
Terssac	3	2	3	3	2
Total	**236**	**208**	**189**	**174**	**171**

En décembre 2022, l'offre d'accueil individuel au domicile des assistantes maternelles agréées représente 509 places d'accueil théoriques. La tension s'accroît entre les demandes d'accueil de la part des familles, qui sont en hausse, et l'offre d'accueil disponible, qui ne couvre pas ces besoins.

En 2022, le Relais Petite Enfance de l'Agglomération, a donc décidé de s'engager pour la promotion et la valorisation du métier d'assistante maternelle, pour susciter de nouvelles vocations, mieux faire connaître cette profession auprès du public, et apporter une meilleure visibilité du service.
Cette volonté est inscrite dans le nouveau projet de fonctionnement, signé fin 2022 avec la CAF, pour une période 2022-2025. Différentes actions de communication vont être menées dans cet objectif.

Les temps d'animations pour les assistantes maternelles et les enfants qu'elles accueillent

En 2022, les temps de rencontres et d'animations pour les assistantes maternelles et les enfants qu'elles accueillent ont été proposés dans 6 communes de l'agglomération et 13 lieux différents. Depuis septembre 2022, le multi-accueil familial, géré par le service petite enfance de la Ville d'Albi, est venu étoffer ces lieux d'animations avec un espace d'accueil tout à fait adapté aux tout-petits.
Leur nombre et leur fréquentation ont augmenté par rapport à 2021. En 2022, 69 assistantes maternelles ont régulièrement participé à ces rencontres, soit 5 professionnelles supplémentaires.

Les ateliers d'éveil, musical, corporel, arts plastiques sont toujours plébiscités par les professionnelles et les familles. Les temps de halte-jeux restent nombreux, afin de favoriser le jeu libre de l'enfant. L'accent a été mis sur l'éveil culturel et artistique avec des spectacles de qualité pour les très jeunes enfants, proposés en partenariat avec le réseau des médiathèques, à la salle de La Gare, à Saint-Juéry.

**Fin 2022, l'Agglomération, l'ensemble des communes, le SIVU d'Arthès-Lescure d'Albigeois, le SIVU de Marssac-sur-Tarn et la CAF du Tarn ont signé la Convention territoriale globale (Ctg).
La Ctg constitue l'outil partagé entre l'Agglomération, les communes et la CAF du Tarn afin de déployer une politique en direction des familles à l'échelle du territoire.
La signature de cette convention permet également la poursuite de financements de la Caf du Tarn aux équipements et services du territoire, et de bénéficier de son soutien financier pour de nouveaux projets pour les années à venir.**

Encourager l'accès à la lecture publique et offrir un programme d'actions culturelles diversifié

En 2022, les médiathèques voient leur public revenir après la crise sanitaire. Le programme d'actions culturelles a été large, fourni et apprécié du public. Le développement numérique et l'accompagnement à celui-ci ont également pris de l'ampleur. Comme les années précédentes, les médiathèques du Grand Albigeois proposent une offre culturelle de proximité de qualité, que le public a relevé dans les réponses aux questionnaires de satisfaction liés à l'achèvement du Projet Scientifique, Culturel, Educatif et Social des médiathèques qui se termine (2018-2022). Par ailleurs, l'année 2022 a été marquée par le démarrage du concours d'architecte pour la médiathèque Rive droite et la réflexion multipartenariales autour de l'offre culturelle. Au cœur du quartier de Cantepau, cette nouvelle médiathèque se veut avant tout un lieu culturel d'échanges, fédérateur et ouvert aux habitants des quartiers alentour mais aussi aux actifs, aux étudiants et aux écoles. Le démarrage des travaux est prévu pour le printemps 2024. Quinze entreprises vont travailler sur ce projet qui représente un investissement de 3,6 millions d'euros (coût englobant la médiathèque temporaire).

Une fréquentation en hausse sur l'ensemble du réseau

En 2022, on note une légère remontée du nombre d'inscrits : 9 395 (contre 9162 en 2021, soit +2,5 %).

Plus de 11 % de la population de l'agglomération albigeoise est inscrite dans une des médiathèques du réseau.
La proportion des nouveaux inscrits est en hausse (32,6 %) par rapport à 2021 (17,46 %).
7 258 personnes (contre 3 321 en 2021) ont fréquenté au moins 1 des 292 actions culturelles proposées en 2022 (156 en 2021).
292 classes ou groupes ont été accueillis dans les médiathèques (185 en 2021).

Si on ajoute au nombre d'inscrits environ 15 % des personnes fréquentant l'action culturelle sans être inscrites au réseau et 15 % des personnes accueillies via les classes et groupes, le nombre de personnes utilisant les services des médiathèques (hors consultations sur place sans inscription) s'estime à près de 12 000, soit 14,6 % de la population du Grand Albigeois.

	Médiathèque Pierre-Amalric Albi	Médiathèque de Saint-Juéry	Médiathèque de Cantepau Albi	Médiathèque Lescure d'Albigeois	Médiabus
Nombre d'inscrits	6 515	1 177	843	544	303

En 2022, les prêts de documents sont en hausse : 428 075 (contre 417 071 en 2021). Le nombre moyen de prêts pour des bibliothèques de territoire comparable est de 319 780. Les médiathèques du Grand Albigeois se situent à +33,8 % par rapport à la moyenne nationale. Ces chiffres encourageants s'expliquent par le prêt illimité : les inscrits empruntent sans compter !

Le travail sur les collections se poursuit

Concernant la lecture publique, une simplification et une harmonisation des cotes de CD, albums et contes Jeunesse ont été menées sur l'ensemble des sites.
Au niveau du patrimoine écrit, on note en 2022, 6 246 documents nouvellement catalogués, 5 196 pages numérisées (pour 1367 documents), 19 496 pages de documents (presse ancienne d'information régionale) versés dans la bibliothèque numérique Cécilia (pour 4 830 documents).

L'offre numérique poursuit son développement

407 accompagnements numériques personnalisés ont été menées.
On note pour 2022,

- le développement des livres numériques, 760 titres sont désormais disponibles (contre 173 en 2019) ;
- une augmentation importante du nombre d'inscrits à ce service : 799 (308 en 2021, soit +159 %) et du nombre de téléchargements : 328 (169 en 2021, soit +94 %) ;
- la poursuite du développement de toutapprendre.com : 998 usagers inscrits (672 en 2021, soit +40 %). Le nombre de connexions a connu une hausse importante en 2022 : 9 697 (4 751 en 2021, soit +104 %), pour une durée totale de plus de 2 071 heures cumulées de connexions. Cette nette augmentation est due notamment à la possibilité d'accéder depuis un an à environ 300 titres de presse, en plus des nombreuses formations proposées ;
- un développement régulier de la Vidéo À la Demande, 944 inscrits à ce service (917 en 2021) ; 3 321 visionnages (2 985 en 2021).

Action culturelle : un programme riche et varié avec près de 300 actions en 2022 autour de la thématique « Jouer »

7 258 personnes (contre 3 321 en 2021) ont fréquenté au moins 1 des 292 actions culturelles proposées en 2022 (156 en 2021).

Zoom sur quelques évènements phares

- Les nuits de la lecture du 19 au 21 janvier
- L'exposition patrimoniale « Le livre, haut en couleurs » de janvier à avril
- La Fête du livre jeunesse d'Albi du 11 au 15 avril
- Partir en livre en juillet
- Les Journées du patrimoine fin septembre
- Le mois du film documentaire en novembre
- Les scènes ouvertes à la médiathèque Pierre-Amalric

Chiffres en perspective

	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre d'inscrits	11 084	11 110	9 957	9 162	9 382
Nombre de nouveaux inscrits	1 991	1 940	1 471	2 091	2 554
Nombre de transactions (prêts, retours)	1 250 188	1 248 656	892 906	843 027	1 098 134
Nombre de réservations	67 942	68 217	25 269	77 495	75 731
Plateforme toutapprendre.com :					
- nouveaux inscrits	352	233	635	672	998
- durée totale de connexion (heures)	1 604	1 553	3 185	-	2 071
Plateforme VOD :					
- nouveaux inscrits	388	289	395	917	944
- nbre de téléchargements effectués	2 863	3 048	3 538	2 985	3 321
Personnes fréquentant l'action culturelle	18 287	11 247	-	3 321	7 258

Proposer à tous les publics des équipements aquatiques de proximité

La piscine est devenue un lieu incontournable dans notre société ; elle offre une ambiance de détente et de loisirs. Elle est tout usage et propose aujourd'hui de nombreuses activités éducatives, de santé et de bien-être.

Les enjeux du service des équipements aquatiques

- Diversifier l'offre proposée aux usagers pour la pratique familiale ou sportive individuelle, pour les loisirs, la santé et le bien-être ;
- Favoriser la réussite du projet éducatif « le savoir nager sécuritaire » pour tous les enfants scolarisés sur le territoire ;
- Rechercher la performance en matière de gestion ;
- Préserver notre patrimoine aquatique en bon état de fonctionnement.

Les actions phares de l'année 2022

» Finalisation des études avec les programmistes pour l'évolution des équipements aquatiques
» Mise en place de la nouvelle grille tarifaire

L'ESPACE AQUATIQUE ATLANTIS

L'espace aquatique Atlantis comprend un bassin sportif, un bassin d'apprentissage, un bassin ludique intérieur et extérieur, une fosse à plongeon, une pataugeoire, un espace de remise en forme, des plages extérieures et des espaces de jeux.

Malgré un début d'année encore impacté par la crise sanitaire, l'espace aquatique Atlantis a ouvert 337 jours, et a ainsi pu retrouver un fonctionnement quasi normal. Le total des fréquentations s'élève à 215 583 usagers accueillis, pour une recette totale de 708 395 €. Ce sont des chiffres identiques à ceux de 2019.

La communauté d''agglomération de l'Albigeois met à disposition ses équipements aquatiques et ses éducateurs pour l'apprentissage de la natation scolaire avec le projet du « savoir nager sécuritaire » pour tous les enfants de l'Albigeois. Le coût estimé pour cet apprentissage est estimé à un peu moins de 200 000 € pour l'année 2022, avec trois éducateurs mis à disposition par séance.

Quatre clubs associatifs sont présents sur site : Albi Sports Aquatiques, Albi triathlon, Club Subaquatique Albigeois et Baby Club Albi. La mise à disposition des lignes d'eau est consentie à titre gratuit, et représente une aide indirecte d'environ 300 000 €.

Chiffres clés

Dépenses de fonctionnement : 2,51 M€
- Eau et énergie : 699 775 € (soit +94 % par rapport à 2021)
- Fonctionnement : 148 970 € (soit +4,5 % par rapport à 2021)
- Personnel : 1,66 M€ (soit +12 % par rapport à 2021)

Charges nettes : 1,78 M€ (soit +22 % par rapport à 2021)

	2022		2021		2020	
	Fréquentation (Nbre de personnes)	Recettes (en euros)	Fréquentation (Nbre de personnes)	Recettes (en euros)	Fréquentation (Nbre de personnes)	Recettes (en euros)
Le loisir	119 670	390 933	51 461	170 795	50 320	153 517
La forme santé	35 854	223 625	15 136	90 881	20 276	74 788
L'éducatif	33 661	92 837	27 702	58 162	27 516	66 544
L'associatif	26 398	708 395	13 910	-	12 695	-

L'ESPACE AQUATIQUE TARANIS

La piscine de Taranis possède un bassin d'apprentissage adapté par sa taille et sa configuration à l'accueil de 54 classes de maternelles sur l'ensemble de la communauté de l'agglomération de l'Albigeois.
La collectivité propose, sur inscriptions, plusieurs activités comme l'aquagym, l'aqua phobie, l'apprentissage adulte ou l'école de l'eau.
L'espace aquatique Taranis accueille 3 associations : l'AGV, le canoë kayak et la natation prénatale.

En début d'année 2022, l'espace aquatique Taranis, comme Atlantis, a été impacté par la crise sanitaire.
Le site a accueilli 21 464 usagers.

En 2022, l'espace aquatique Taranis a ouvert ses portes 212 jours.

Chiffres clés

Dépenses de fonctionnement : 271 076 €

- Eau et énergie : 86 623 € (soit +31 % par rapport à 2021)
- Fonctionnement : 11 317 € (soit -3 % par rapport à 2021)
- Personnel : 173 136 € (soit +6,6 % par rapport à 2021)

Charges nettes : 271 075 € (+28 % par rapport à 2021)

	2022		2021		2020	
	Fréquentation (Nbre de personnes)	Recettes (en euros)	Fréquentation (Nbre de personnes)	Recettes (en euros)	Fréquentation (Nbre de personnes)	Recettes (en euros)
Le loisir	5 321	11 319	6 221	14 154	4 092	5 737
La forme santé	2 609	16 863	929	7 782	1 276	7 022
L'éducatif	12 657	12 003	6 149	6 468	9 553	1 564
L'associatif	877	-	645	-	534	-

Gérer le chenil communautaire

Au 1er janvier 2022, il y avait **33** chiens hébergés au chenil communautaire - fourrière animale. Sur l'exercice, les chiffres de l'activité chenil sont les suivants :

TYPES D'ENTRÉES	EFFECTIFS ACCUEILLIS	MORTALITÉ	OBSERVATIONS (Variations par rapport à 2021)
Abandons	54	2	+ 3,85%
Fourrières	239	3	+ 3,91%
Pensions	30	0	+ 3,45%
TOTAL DES ENTRÉES	**323**	**5**	Les entrées augmentent de 3,9% en passant de **311 en 2021 à 323 en 2022.**

TYPE DE SORTIES	EFFECTIFS SORTIS	OBSERVATIONS (Variations par rapport à 2021)
Reprises des fourrières	176	+ 4,14%
Reprises de pensionnaires	27	+ 12,5%
Adoptions	104	- 4,59%
Mortalité	5	= (taux identique à l'année précédente). Seulement 2 euthanasies réalisées
TOTAL DES SORTIES	**312**	Les sorties augmentent de 1,63 % en passant de **307 en 2021 à 312 en 2022**

Évolution des effectifs chiens au chenil communautaire de 2012 à 2022

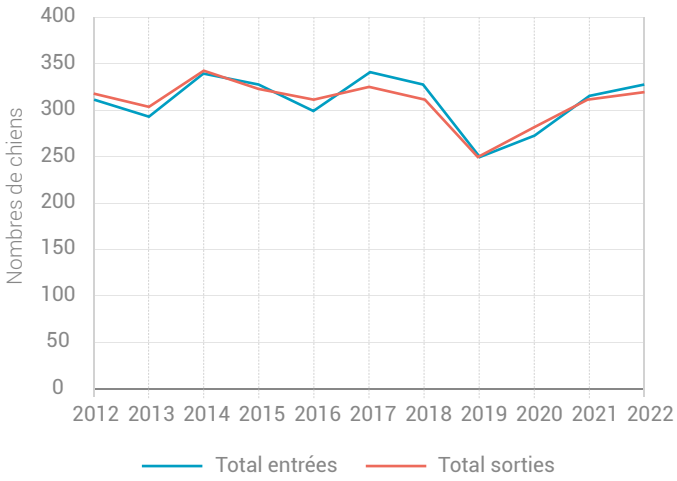

Au 31 décembre 2022, il restait 44 chiens dans l'établissement soit 13 de plus qu'au 31 décembre 2021.

Au 1er janvier 2022, il y avait 51 chats hébergés au chenil communautaire - fourrière animale. Sur l'exercice, les chiffres de l'activité des chatteries sont les suivants :

TYPES D'ENTRÉES	EFFECTIFS ACCUEILLIS	MORTALITÉ	OBSERVATIONS (Variations par rapport à 2021)
Abandons	251	17	- 18,51%
Fourrières	62	21	- 58,39%
Pensions	19	0	/ (données non comparables car un seul chat avait été admis en pension en 2021)
TOTAL DES ENTRÉES	**332**	**38**	Les entrées diminuent de 27,5% en passant de **458 en 2021 à 332 en 2022**.

TYPE DE SORTIES	EFFECTIFS SORTIS	OBSERVATIONS (Variations par rapport à 2021)
Reprises des fourrières	13	- 13,33%
Reprises de pensionnaires	19	/
Adoptions	273	- 8,7%
Mortalité	38	- 54,22 % (83 décès chats en 2021) 7 euthanasies en 2022 contre 56 en 2021
TOTAL DES SORTIES	**343**	Les sorties diminuent de 15,72% en passant de **407 en 2021 à 343 en 2022**

Évolution des effectifs chat au chenil communautaire de 2012 à 2022

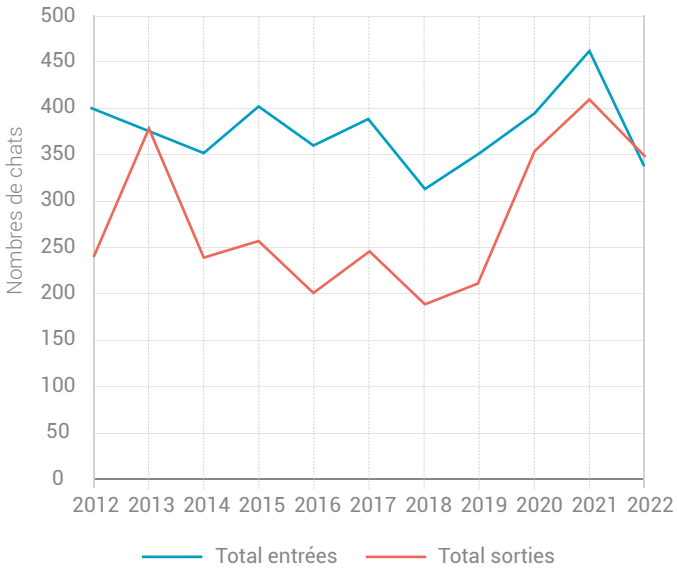

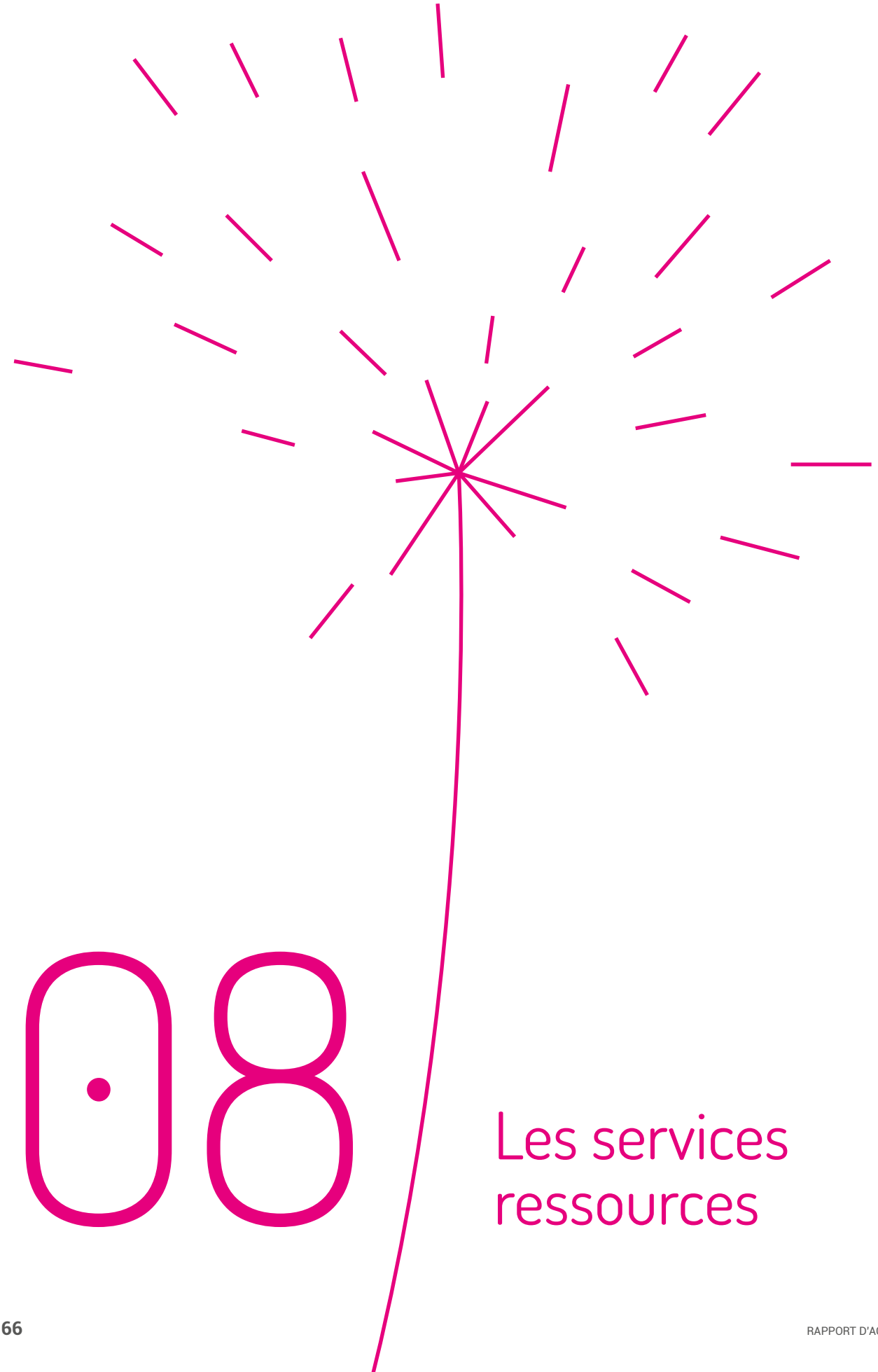

08

Les services ressources

Les affaires juridiques, la commande publique

Les marchés conclus en 2022

42 marchés de travaux pour permettre notamment :

- la réalisation des travaux d'assainissement
- la réalisation des travaux de voirie et de réseaux secs
- la construction d'une station carburant sur le site de Lebon
- les travaux d'entretien des bâtiments communautaires
- les travaux de restauration du Pont-Vieux à Albi
- les travaux de signalisation horizontale
- etc.

21 marchés de fournitures ont été notifiés.Il s'agit de l'acquisition :

- de véhicules
- de glissière pour la sécurisation de cheminements doux
- de matériels et équipements pédagogiques pour les espaces aquatiques
- d'émulsion bitume et de béton
- de vêtements de travail haute visibilité
- d'un banc d'essai didactique intégrant un système de pile à combustion avec capteur d'hydrogène
- de copieurs
- de produits chimiques pour la station d'eau potable et la station d'épuration
- etc.

14 marchés de services et prestations intellectuelles :

- mise en place de navettes électriques et gratuites en centre-ville d'Albi
- déploiement d'un nouveau site internet
- exploitation des hauts de quai de déchetteries et de la plateforme de compostage
- assistant à maîtrise d'ouvrage pour la construction d'un hôtel d'agglomération
- étude relative au fret
- audit des risques psycho-sociaux
- maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une station d'épuration aux Avalats
- réalisation d'un atlas de la biodiversité
- etc.

Les assurances

Le Grand Albigeois dispose d'un patrimoine bâti de 82 000 m². Il assure 250 véhicules (voitures, bus, bennes, camions, etc.). Les sinistres déclarés concernent :

» 16 dommages aux biens
» 72 véhicules à moteur
» 32 responsabilités civile

Quelques chiffres

» 288 délibérations
» 2 225 décisions de la présidente
» 19 contentieux en cours

Les ressources humaines et la mutualisation

Depuis 2003, l'évolution des effectifs est étroitement liée aux différents transferts de compétences intervenus des communes vers l'Agglomération. Au 31 décembre 2022, le Grand Albigeois compte 577 agents communautaires.

Répartition de l'effectif au 31/12/2022

Service	Effectifs
Direction prévention, valorisation des déchets et propreté	142
Direction des mobilités	99
Direction des aménagements et de la voirie	70
Direction de la culture	46
Direction des sports	37
Direction des ressources humaines	**25**
Direction cycle de l'eau et prévention des risques	24
Direction de l'urbanisme, de l'habitat et de la stratégie territoriale	22
Direction des finances	**22**
Direction des systèmes d'information	**22**
Direction des ressources logistiques	20
Direction générale des services	16
Direction de l'éducation et de l'enfance	10
Direction du développement économique et de l'innovation	8
Direction des affaires juridiques et de la commande publique	**5**
Direction patrimoine végétal et biodiversité	4
Direction de la communication	3
Direction de la donnée	**2**
Total	**577**

En **gras** les services mutualisés.

Répartition des agents par filière

Service	Effectifs
Technique	387
Administrative	116
Culturelle	42
Sportive	19
Autres	5
Médico-Sociale	7
Animation	1
Total	**577**

Répartition des agents par catégorie

Service	Effectifs
Catégorie A	65
Catégorie B	102
Catégorie C	405
Hors catégorie	5
Total Résultat	**577**

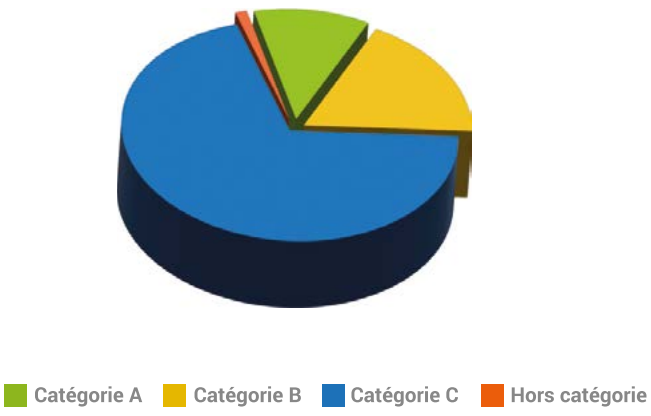

Répartition par âge et par sexe

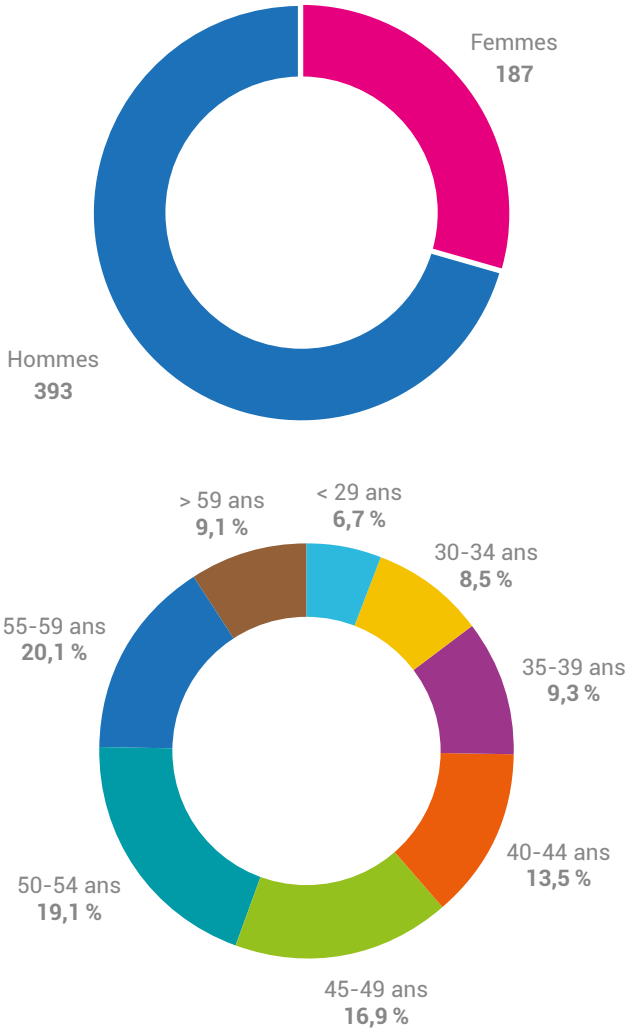

Quelques chiffres

- 2 commissions enquêtes accident
- 4 commissions environnement
- 3 réunions plénières

La mutualisation se poursuit…

La communauté d'agglomération de l'Albigeois pratique dans de nombreux domaines d'activité depuis plusieurs années une organisation du travail en collaboration avec les communes membres qui le souhaitent. Plusieurs services mutualisés ont ainsi été créés avec les communes (droits des sols, ressources humaines, finances,...).

En parallèle à cette démarche, un poste de directeur général unique a été créé fin 2020, en dehors des compétences transférées, afin de faciliter l'articulation des services entre l'Agglomération et la Ville d'Albi. Dans ce contexte, une réflexion a été menée au cours de l'automne 2021 à l'instar de ce qui a été, ou est d'actualité, dans la plupart des structures intercommunales. En effet, et au-delà de la mise en place d'un directeur général unique aux deux collectivités, une nouvelle organisation mutualisée entre la communauté d'agglomération de l'Albigeois et la Ville d'Albi a été posée. Elle se traduit par un organigramme commun et la mutualisation des quatre directeurs généraux adjoints.

Au 31 décembre 2022

- La direction des ressources humaines est un service commun à l'Agglomération et aux communes d'Albi, Terssac, Saint-Juéry, Cunac, Lescure d'Albigeois, Rouffiac, Castelnau-de-Lévis, Dénat, Cambon d'Albi, Fréjairolles, au CCAS de la Ville d'Albi et au musée Toulouse-Lautrec.
- La direction des finances est un service commun à l'Agglomération, au CCAS de la Ville d'Albi au musée Toulouse-Lautrec, à l'aérodrome d'Albi, et aux communes d'Albi, Lescure d'Albigeois, Saint-Juéry, Terssac, Cunac, Castelnau-de-Lévis, Dénat, Cambon d'Albi et Fréjairolles.
- La direction des systèmes d'informations est un service commun à l'Agglomération et aux communes d'Albi, Saint-Juéry, Puygouzon, Dénat, Cunac, Fréjairolles, Castelnau-de-Lévis, Saliès, Terssac et Rouffiac.
- Le service système d'informations géographiques et territorial est commun à l'Agglomération et à la Ville d'Albi.
- Le service administration du droit des sols est commun à l'Agglomération et aux seize communes du territoire.
- La direction des bâtiments et de la performance énergétique est un service commun à la Ville d'Albi et à l'Agglomération.
- La direction des affaires juridiques et de la commande publique est un service commun à l'Agglomération et aux communes de Saint-Juéry et Dénat.
- La direction de la donnée est un service commun à l'Agglomération, au CCAS de la Ville d'Albi et à la Ville d'Albi.

La situation financière

La réparation des recettes et des dépenses

La communauté d'agglomération de l'Albigeois intervient sur le territoire des 16 communes-membres dans les domaines de compétences qui lui sont confiés : développement économique, voirie, transports, entretien des espaces publics, médiathèques, équipements aquatiques, assainissement, chenil, relais petite enfance, zone d'activité, politique de l'habitat, eau potable, éclairage public, gestion des déchets… Ces actions sont comptabilisées via 1 budget général et 10 budgets annexes. Une vision consolidée des recettes et des dépenses réelles (hors flux croisés entre budgets) sur l'ensemble de ces budgets permet d'appréhender les équilibres financiers de l'Agglomération en 2022.

Total dépenses réelles 2022 (tous budgets confondus)

Domaines de compétences	Total (fonctionnement + investissement)	En %
Collecte et traitement des déchets - Propreté	17 191 444 €	16,6 %
Voirie – Opérations de renouvellement urbain	12 574 098 €	12,1 %
Transports urbains – Mobilités - Stationnement	12 101 917 €	11,7 %
Eau potable	9 549 810 €	9,2 %
Assainissement – eaux pluviales	7 648 435 €	7,4 %
Développement économique et enseignement supérieur	3 423 036 €	3,3 %
Equipements aquatiques	3 100 095 €	3 %
Éclairage public – Maîtrise énergétique	3 081 593 €	3 %
Médiathèques	2 825 279 €	2,7 %
Rocade – RN88	1 077 765 €	1 %
Habitat	859 847 €	0,8 %
Planification urbaine – Droit des sols	511 889 €	0,5 %
Politique de la ville	430 537 €	0,4 %
Chenil	303 594 €	0,3 %
Relais petite enfance	146 904 €	0,1 %
Remboursement de la dette	11 166 174 €	10,8 %
Gestion des services	9 079 138 €	8,8 %
Reversement aux communes	5 137 928 €	5 %

Un autofinancement brut qui continue de progresser en 2022

L'épargne brute a progressé de +1,5 % par an entre 2018 et 2022. Elle s'établit à 18,1 M€ contre 17,1 M€ en 2018. Elle représente 27 % de ses produits de fonctionnement contre 18 % en moyenne dans les communautés d'agglomération (source : financière DGFIP 2022). L'année 2021 a permis d'effacer les effets de la crise sanitaire constatés en 2020 sur l'autofinancement brut. Ce dernier, avec 17,72 M€, retrouve son niveau de l'année 2019.

En 2022, malgré l'accélération de l'inflation, l'épargne brute progresse de 0,4 M€. Cette amélioration de l'autofinancement résulte d'une croissance rapide des produits de fonctionnement (+3,27 M€) qui s'explique principalement par la progression du produit de TVA (+1,34 M€), la reprise de l'activité des équipements aquatiques (+0,36 M€) et l'accroissement des produits des services affectés à la compétence collecte et traitement des ordures ménagères suite au rebond des prix des matières recyclées (0,4 M€). L'augmentation de l'épargne nette est plus marquée (+1 M€ en 2022) en raison de la baisse du remboursement du capital de dette. Ce profil de dette favorable accroît les capacités d'investissement de l'Agglomération pour les années à venir.

Évolution de l'autofinancement (en M€)

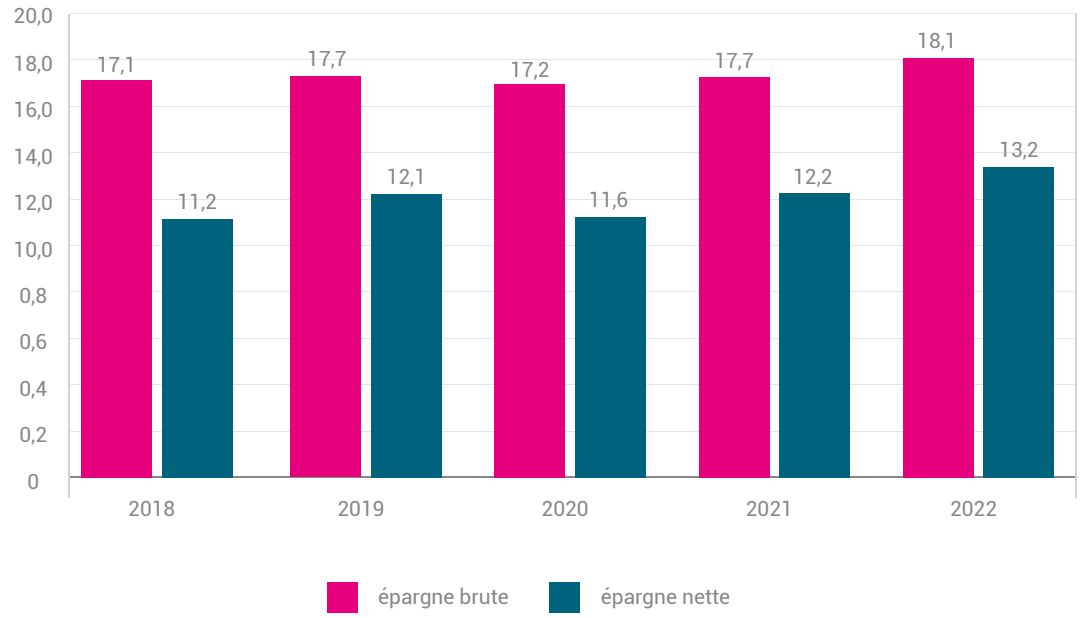

Un haut niveau d'investissement

Le volume des investissements publics par habitant reste en 2022 plus élevé sur le territoire Albigeois qu'ailleurs, les dépenses d'équipement représentant 231 €/habitant contre 137 €/habitant en moyenne pour les communautés d'agglomérations (source : fiche DGFIP 2022 – budget général seul). Les dépenses d'équipement ont donc été supérieures de 69 % à la moyenne des communautés d'agglomération en 2022.

En 2022, les dépenses d'investissement hors dette du budget général (dépenses d'équipement, subventions d'investissement versées, opérations pour compte de tiers et travaux en régie) se sont élevées à 19,8 M€ contre 19,1 M€ en 2021. Les principales opérations réalisées ont été : les travaux de voirie et d'assainissement pluvial (7,53 M€), les travaux d'éclairage public (0,88 M€), le centre technique Lebon (1,93 M€), la mise en œuvre du schéma directeur cyclable (1,84 M€), la réhabilitation de la déchetterie de Saint-Juéry (0,53 M€), les acquisitions et grosses réparations de véhicules (1,47 M€), les aménagements de sécurité de la RN88 et le doublement de la route de la Drèche (0,85 M€), la mise en œuvre du plan local de l'habitat (0,49 M€ : prêt première clef en Albigeois et subventions au logement social)… Sur les budgets annexes, les dépenses d'investissement hors dette s'établissent à 12,25 M€ (y compris budgets gérés en comptabilité de stock).

Un recours à l'emprunt à hauteur de 7 M€

Pour financer ses investissements, la communauté d'agglomération a mobilisé quatre nouveaux emprunts bancaires pour un montant total de 7 M€ (3,425 M€ en 2021) :

- 3 M€ auprès du crédit coopératif pour le budget annexe transports urbains sur 20 ans au taux de 0,7 % (report 2021) ;
- 2,5 M€ auprès du Crédit-Agricole pour le budget annexe assainissement collectif sur 20 ans au taux de 2,95 % ;
- 0,5 M€ auprès du crédit coopératif pour le budget annexe immobilier économique sur 20 ans au taux de 0,7 % (report 2021) ;
- 1 M€ auprès du Crédit Agricole pour le budget annexe eau potable sur 20 ans au taux de 2,95 %.

Aucun emprunt n'a été mobilisé sur le budget général depuis 2014. Parallèlement, l'Agglomération a remboursé 17,84 M€ de dette, dont 9,9 M€ pour le remboursement in fine de l'émission obligataire groupée réalisée en 2012. La communauté d'agglomération poursuit donc son désendettement en 2022 : son encours de dette s'est réduit de 10,84 M€ entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022, soit une baisse de -12,66 %.

Évolution de l'endettement

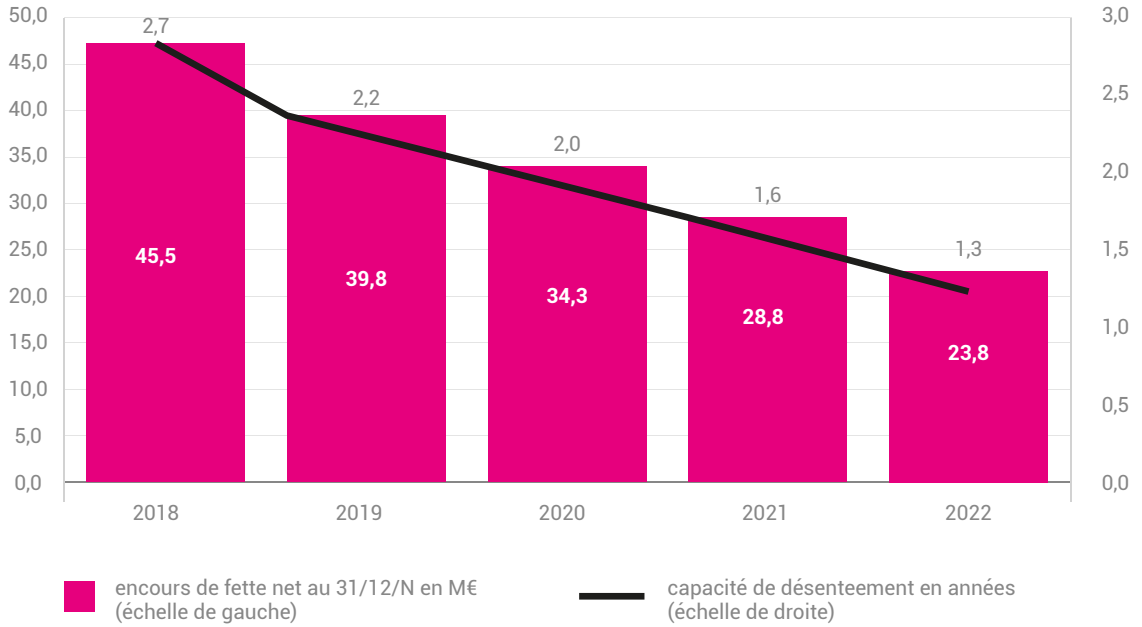

L'Agglomération engagée dans la certification des comptes publics

Depuis plusieurs années, la communauté d'agglomération de l'Albigeois a eu la volonté de s'engager dans la démarche d'expérimentation de la certification des comptes des collectivités locales instaurée par l'article 110 de la loi NOTRe du 7 août 2015. L'Agglomération fait partie des 25 collectivités qui ont été retenues, sous la conduite de la Cour des comptes, pour participer à cette expérimentation.

Cette phase d'expérimentation s'est déroulée en deux temps sur la période 2017-2023 :

- Entre 2017 et 2019, la Cour des Comptes a accompagné la communauté d'agglomération dans une démarche progressive d'évaluation de la fiabilité de ses états financiers.
- Ensuite, une certification des comptes de l'Agglomération sur les exercices 2020, 2021, 2022 et 2023 a été réalisée par un professionnel du chiffre (prolongation d'une année prévue par la Loi de Finances Initiale pour 2023).

L'exercice 2022 a été marqué par une poursuite des avancées en matière de fiabilisation des comptes de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, notamment au travers des travaux conduits sur les stocks et l'actif immobilisé.

À noter

La communauté d'agglomération a mené un travail de fond concernant l'évaluation et la valorisation des stocks des ZAC Rieumas et InnoProd sur la base de la valeur économique des parcelles. Elle a également procédé au recensement et à la comptabilisation de l'ensemble des stocks significatifs, notamment s'agissant du matériel technique du service de l'eau potable.

La stratégie de fiabilisation de l'actif immobilisé (qui représente 91 % de l'actif total au 31 décembre 2022) a été poursuivie, notamment via les régularisations opérées sur les frais d'étude à forte antériorité. L'ensemble des travaux menés ont permis à l'Agglomération de rapprocher près de 92 % de son patrimoine immobilier à son inventaire physique.
Comme en 2021, les états financiers 2022 de la communauté d'agglomération seront certifiés avec réserves par son commissaire aux comptes. Les principales réserves concernent les travaux qui restent à mener sur la fiabilisation de l'actif (voirie notamment).

La communication

L'année 2022 a été marquée par le déploiement d'outils numériques majeurs

› **Le lancement du nouveau site et de la nouvelle application mobilités libéA** *www.libea-mobilites.fr*

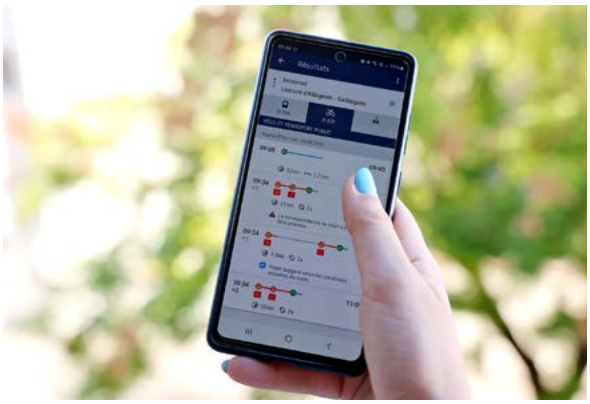

Le secteur des transports et de la mobilité est en pleine mutation : le changement des usages, le développement d'innovations et de nouvelles offres, le déploiement de solutions digitales, la prise de conscience citoyenne. Tous ces facteurs sont liés les uns aux autres et représentent la nouvelle mobilité. C'est la raison pour laquelle, l'Agglomération s'est dotée en 2021 d'une identité mobilités : libéA. La particularité de cette marque est sa multiplicité On y associe le vélo, le covoiturage, la circulation à pied, les services liés à l'accès aux offres, aux infrastructures nécessaires.
Afin d'accompagner et poursuivre cette dynamique, l'Agglomération a décidé de se doter d'un site internet et d'une application « mobilités » dédiés. Ces nouveaux outils ont été mis en ligne en juin 2022. Le site internet et l'application mobile sont complémentaires ; ils présentent chacun des spécificités de contenus et de services :

- informations générales, actualités, recharge carte pastel sur le site internet ;
- utilisation en temps réel, achat de tickets à l'unité, informations trafic pour l'application mobile.

Les cartes du réseau, les horaires et le calcul d'itinéraire seront accessibles et mis en valeur sur les deux outils, de même que la réservation TAD/TPMR.

› **Le lancement du nouveau site Internet** *www.grand-albigeois.fr*

L'enjeu du nouveau site internet de l'Agglomération était double. D'une part, être un site internet utile et nécessaire à l'usager. Le site internet doit faciliter la relation usager/collectivité au travers notamment du déploiement de démarches en ligne. D'autre part, rendre l'action de l'Agglomération lisible pour tous les publics. Au-delà de proposer du service en ligne et de diffuser de l'information, le site internet doit être une entrée privilégiée, un créateur de lien entre l'usager, l'habitant, le chef d'entreprise, l'étudiant… et la collectivité.

… et la mise en cohérence de la signalétique sur les bâtiments et le parc de véhicules

Dans un souci de cohérence, d'identification des bâtiments, des services et des véhicules communautaires, une nouvelle charte signalétique a été créé. Le déploiement de la charte s'est fait progressivement sur l'année 2022 et se poursuit en 2023.

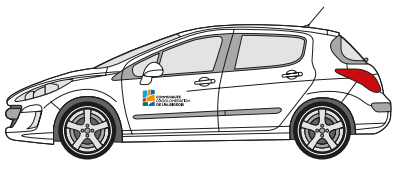

Quelques outils de communication

Salon Albi Sup'

Salon Habitarn

4e Rencontre de l'investissement public

Les systèmes d'informations

La stratégie de mise en œuvre repose sur une virtualisation des serveurs et une optimisation du stockage, le tout reposant sur des technologies de type « Datacenter », gage d'économies en investissement et en fonctionnement ainsi que sur le choix de logiciels « métier » de type full web. Pour les logiciels, lorsque ce type de solution s'avère viable et correspond aux besoins de la collectivité, l'usage de technologies de type open source est préconisé et favorisé.

Pour les systèmes centraux, le logiciel libre et largement employé. Ainsi, une majorité des serveurs de l'Agglomération fonctionne grâce aux systèmes Linux et briques libres, et la supervision des systèmes et réseaux repose sur les environnements libres Nagios et Zabbix. Enfin, depuis 2014, le système téléphonique général (aujourd'hui mutualisé à l'échelle des 16 collectivités) est également de type open source (Xivo-Asterisk).

À noter que l'intégration de la Ville d'Albi au service mutualisé ne modifie pas cette stratégie.

Les projets marquants en 2022

» Réorganisation de la DSI en 4 services opérationnels :
  - Système / Réseau
  - Étude et développement
  - Assistance / Exploitation
  - Aménagement et territoire numérique
» Regroupement du service Assistance / Exploitation sur le site de Charcot,
» Élaboration d'un schéma technique de mutualisation avec la Ville d'Albi permettant la création d'un nouvel SI mutualisé,
» Mise en œuvre de passerelles techniques intermédiaires entre les 2 systèmes d'information existants afin d'accompagner les projets de mutualisation au sein de nos collectivités.

Indicateurs	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre de postes informatiques déployés (dont école) dans le cadre du Service commun	460	460	505	578	600	610	610	1701
Nombre de postes et lignes téléphoniques mutualisés (Xivo)	250	331	394	435	458	468	470	1060
Infrastructure de virtualisation (nombre serveurs hors stockage)	8	8	8	10	10	10	10	17
Infrastructure de serveurs virtualisés (nombre serveurs virtuels)	74	79	82	87	95	99	100	319
Capacité de stockage de l'infrastructure de *datacenter* (en To)	68	62	63.5	63.5	68	68	70	136

L'adhésion de la Ville d'Albi au service commun modifie grandement le volume et la répartition des équipements. Pour le nombre de postes informatiques gérés, la répartition est de 22 % patrimoine de l'Agglomération et 78 % patrimoine communal. Pour les lignes téléphoniques, la répartition des lignes gérées est 26 % lignes Agglomération et 74 % lignes pour les communes.

LA MUTUALISATION : DES ACTIONS À POURSUIVRE

L'aménagement numérique

La dynamique des transferts de compétences a poussé les collectivités à entamer un chantier important en matière d'optimisation des moyens informatiques déployés par les communes-membres. Ainsi est née, courant 2010, l'idée du choix d'un progiciel commun de gestion des ressources humaines et de gestion financière.

En 2021, ce logiciel est désormais exploité par 16 collectivités - l'Agglomération, Saint-Juéry, Lescure d'Albigeois, Terssac, Castelnau-de-Lévis, Cunac, Cambon d'Albi, Saliès, Rouffiac, Puygouzon, Le Séquestre, Marssac-sur-Tarn, Dénat, Fréjairolles sur une même plateforme technique et Albi sur une plateforme qui lui est propre. L'infrastructure commune virtualisée, mise à disposition par l'Agglomération pour héberger et exploiter les données, est accessible via l'Internet (Web).

De même, en 2021, la poursuite des déploiements de fibre optique a permis l'intégration de la plupart des sites, mais a également permis l'utilisation de ce réseau par des communes intéressées.

Enfin, un service commun des systèmes d'information et des réseaux a été concrétisé en 2015 entre la mairie de Saint-Juéry et la communauté d'agglomération, lesquelles, grâce à ce dispositif, bénéficient désormais d'une mutualisation de l'expertise et du suivi des projets informatiques, des réseaux et des systèmes de communication électronique. En 2017, les communes de Puygouzon, Cunac et Dénat ont rejoint le service commun, suivies en 2018 par les communes de Fréjairolles, Saliès, Cambon d'Albi, Rouffiac et Terssac. Marssac-sur-Tarn, Castelnau-de-Levis et Carlus ont intégré ce dispositif 2019. Fin 2021, 12 collectivités adhèrent à ce service commun. Un travail de mutualisation des infrastructures existantes avec celles de la Ville d'Albi a été entamé dès 2021. En 2022, Albi a rejoint ce dispositif commun.

Le système d'information

Afin d'accompagner au mieux les communes dans l'usage des ressources numériques, avec l'intégration de la ville d'Albi au service commun et les contraintes constantes liées à la sécurité qui impactent les systèmes d'information, le système d'information déployé dans le cadre du service commun doit évoluer.
Ces travaux ont débuté en 2022 et les premières mises en service de cette nouvelle infrastructure devraient être faites courant 2e semestre 2023.

Le parc auto communautaire

En 2022, le parc auto communautaire est composé d'un parc de plus de 400 véhicules et engins motorisés : véhicules de tourisme, utilitaires, poids-lourds, autobus, remorques et tracteurs (Ville d'Albi et Grand Albigeois).

2022 a été une année tendue pour le secteur automobile. Diverses contraintes (inflation du prix des véhicules et des carburants, tensions d'approvisionnement sur les matériaux et composants, problèmes de logistiques, etc.) sont venues fortement bousculer ce marché au travers duquel les collectivités doivent répondre à des obligations réglementaires lors du renouvellement de leur parc automobile.

Éléments marquants 2022

- Début des travaux associés à la construction d'une station de carburant unique multi-énergies pour les services de la Ville d'Albi et de l'Agglomération (hors véhicules gestion des déchets) incluant l'intégration de distribution de solutions bio-carburants,
- Commande du premier autobus à motorisation électrique pour une exploitation en lien avec l'étude d'opportunité d'électrification du parc d'autobus du réseau libéA.
- Étude technique en lien avec le projet de déploiement de navettes de centre-ville réseau libéa à motorisation électrique.

Chiffres clés

- 264 véhicules, engins, équipements motorisés et annexes composent le parc de l'Agglomération.
- Part de véhicules légers à motorisation électrique et hybride dans l'ensemble du parc :
  - 38 % pour les véhicules particuliers
  - 10 % pour les véhicules utilitaires
  - 31 % des autobus en service sont à motorisation hybride
- 1 039 interventions techniques réalisées en régie pour l'activité atelier VL/PL/Engins.
- 556 interventions en prestation externe dont 54 % liées à des contrôles techniques réglementaires.
- 879 interventions techniques réalisées en régie pour l'activité atelier Transports urbains
- 1 083648 litres de carburant distribués pour l'ensemble de la flotte gérée sur quatre sites distincts

Principaux axes d'évolution engagés

Accentuation de l'électrification de la flotte de véhicules légers

Afin de limiter l'impact lié aux émissions polluantes à l'usage des véhicules thermiques, une pérennisation du remplacement des véhicules légers prévus au renouvellement par des modèles à motorisation électrique est poursuivie.

Étude sur l'électrification des véhicules poids-lourds

Afin de prendre en considération les usages spécifiques liés à l'exploitation des véhicules poids-lourds de type bennes à ordures ménagères, une étude interne de faisabilité de BOM électriques sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois a été initiée.

Le patrimoine immobilier

Le patrimoine immobilier géré par l'Agglomération

Le patrimoine lié aux compétences de la communauté d'agglomération de l'Albigeois est composé de 34 sites. Il comprend notamment :

- 2 espaces aquatiques : Atlantis à Albi et Taranis à Saint-Juéry,
- 4 médiathèques : Pierre-Amalric et Cantepau à Albi, Saint-Juéry et Lescure d'Albigeois
- 3 déchetteries,
- des équipements de développement économique : hôtel d'entreprises, halles technologiques, foirail…
- des bâtiments administratifs,
- des centres techniques,
- des équipements de production et de traitement d'eaux,
- ainsi que des bâtiments et équipements divers (chenil, parc de stationnement, etc.) et certains ouvrages en concession.

Les principales activités menées en 2022

5,3 M€ de crédits ont été investis en 2022 par l'Agglomération pour des études et des travaux pour la construction de nouveaux bâtiments ou la rénovation de bâtiments existants.

Les principales opérations en cours :

› **Centre technique Lebon :** poursuite des travaux de construction du nouveau centre technique qui accueillera en 2024 les directions mobilités, systèmes d'information, et ressources logistiques. Cette opération comprend la construction de 3 bâtiments (2 bâtiments pour des locaux administratifs, et un bâtiment abritant les ateliers de réparation de véhicules), et l'aménagement de la parcelle de deux hectares pour accueillir les plateformes d'exploitation des transports urbains et du parc auto, ainsi qu'un parking pour le personnel. L'année 2022 a aussi marqué le début des travaux de la nouvelle station de distribution de carburants.

› **Hôtel d'entreprises Albi-InnoProd :** construction d'ombrières photovoltaïques sur les parkings, et poursuite des études de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une extension de 3300 m².

› **Médiathèque Albi rive droite :** rédaction du programme, et lancement du concours de maîtrise d'œuvre. Cette nouvelle médiathèque d'une surface de 800 m² sera implantée boulevard Lannes.

› **Espaces aquatiques Atlantis et Taranis :** lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre pour leur restructuration et leur extension.

› **Hôtel d'agglomération et restructuration de centres techniques :** consultation pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la programmation de ces futures opérations.

Les énergies et l'eau des bâtiments communautaires*

Consommation d'énergie :

» 1 503 229 kWh d'électricité
» 1 013 395 kWh de gaz
» 435 000 € TTC

Production d'énergie :

» 21 684 kWh d'énergie électrique produite sur les 3 installations photovoltaïques (Innoprod, Ranteil et STEP Madeleine).
» 26 000 € d'eau pour 6 500 m³ environ.

(*) dépenses hors production d'eau potable, assainissement, et espaces aquatiques.

LES BÂTIMENTS GÉRÉS PAR L'AGGLOMÉRATION CONCERNÉS PAR L'OBLIGATION ÉCO ÉNERGIE TERTIAIRE

Éco Énergie Tertiaire est une obligation réglementaire engageant les acteurs du tertiaire dont les collectivités territoriales et leurs EPCI vers la sobriété énergétique. Issue du décret tertiaire, elle impose une réduction progressive de la consommation d'énergie dans les bâtiments à usage tertiaire afin de lutter contre le changement climatique. Une réduction des consommations d'énergie finale de l'ensemble du parc tertiaire d'au moins 40 % en 2030, 50 % en 2040, 60 % en 2050, par rapport à une année de référence qui ne peut être antérieure à 2010. Sur le parc immobilier de l'Agglomération, 5 ensembles immobiliers sont assujettis à cette obligation :

- InnoProd (hôtel d'entreprises et halles technologiques)
- espace aquatique Atlantis
- centre technique de Jarlard
- médiathèque Pierre-Amalric d'Albi
- le centre technique Lebon (à venir)

Ces sites ont été déclarés sur la plateforme « Observatoire de la Performance Energétique, de la Rénovation et des Actions du Tertiaire », dite OPERAT, gérée par l'Adème.
Un suivi précis sera mené par l'Agglomération pour adapter le cas échéant les bâtiments à ces nouvelles dispositions réglementaires.

Un nouveau service commun des bâtiments

Le conseil communautaire a approuvé le 21 mars 2022 la création d'un service commun « bâtiments et performance énergétique », entre la communauté d'agglomération de l'Albigeois et la commune d'Albi. Ce service commun a pris effet au 1er juillet 2022, il réunit 38 agents.

Les missions du service commun couvrent le périmètre d'intervention suivant :

Pour l'Agglomération et la Ville d'Albi

» Les projets d'investissement (définition des programmes des opérations et maîtrise d'ouvrage opérationnelle)
» La maintenance et la conformité du parc immobilier (maintenance préventive et corrective, conformité réglementaire du patrimoine immobilier, travaux d'entretien et d'amélioration, valorisation du patrimoine immobilier)

Pour l'Agglomération et les 16 communes-membres

» La performance énergétique du patrimoine immobilier (analyse des données de consommations énergétiques, traitement des dérives, optimisations, actions de sensibilisation, groupement de commande, accompagnement des communes sur la déclaration de leur patrimoine soumis au décret tertiaire (plateforme Operat de l'Adème) et sur le volet énergétique des programmes de travaux : aide à la rédaction des programmes ou de cahiers des charges, aide à la collecte et l'obtention des CEE.

Les politiques contractuelles et partenariales

Signature du CPER 2021-2027 à Albi
Catalyseur des investissements, le CPER est nécessaire pour élever le niveau d'équipement et accroître l'offre de service dans les territoires, soutenir l'emploi et préparer l'avenir. Il a vocation à financer les projets exerçant un effet de levier pour l'investissement local.
Par ailleurs, il contribue à la mise en œuvre des fonds européens structurels et d'investissement, dont il représente une part importante des contreparties nationales.

Sur la période 2021/2027, plus de 6,3 milliards d'euros seront mobilisés en Occitanie via le Contrat de Plan État-Région : plus de 3,22 milliards par la Région Occitanie et près de 3,14 milliards par l'État.

Le CPER Occitanie 2021/2027 a été signé le 1er décembre 2022 à Albi, par Carole Delga, présidente de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, Elisabeth Borne, Première ministre, Christophe Béchu, ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, et Etienne Guyot, préfet de région, en présence notamment de Roland Lescure, ministre délégué chargé de l'Industrie, de Christophe Ramond, président du Département du Tarn et de Stéphanie Guiraud-Chaumeil, maire d'Albi et présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Parallèlement, le Grand Albigeois a signé depuis de nombreuses années d'étroites relations avec les différents partenaires institutionnels dans le but de promouvoir les projets du territoire et d'optimiser leurs financements.

Le Grand Albigeois signe un Contrat de Relance et de Transition Ecologique pour la période 2021-2026
Pour accélérer la relance et accompagner les transitions écologique, démographique, numérique et économique dans les territoires, le Gouvernement a souhaité proposer aux collectivités territoriales un nouveau type de contrat : le contrat de relance et de transition écologique (CRTE).

Signés pour une durée de 6 ans, les CRTE traduisent l'ambition de partager entre État et collectivités une vision de l'évolution du territoire avec les partenaires institutionnels et de faciliter le financement des projets communautaires et communaux. Face à l'urgence à agir pour réduire notre empreinte environnementale, les enjeux de transition écologique sont le fil rouge du CRTE de l'Albigeois. Ils sont pris en compte dans l'ensemble des actions inscrites au contrat.

Les axes stratégiques définis dans le CRTE allient à la fois une ambition claire pour la relance et la transition écologique ainsi qu'une dynamique très opérationnelle avec déjà 49 projets inscrits en 2021, représentant un montant d'investissement total de 14,3 M€HT cofinancés grâce au soutien de l'État et des autres partenaires (notamment la Région Occitanie et le Département du Tarn).

Les élus communautaires ont approuvé en décembre 2021 un pacte financier et fiscal de solidarité entre l'Agglomération et les communes-membres

Le pacte financier et fiscal de solidarité adopté lors du conseil communautaire de décembre 2021 prévoit une augmentation sensible des investissements de l'Agglomération pour le mandat en cours : 25 à 35 M€ par an contre 17 M€ en moyenne sur la période 2014–2020. Cette capacité d'investissement additionnelle est le résultat d'une situation financière satisfaisante et d'un profil d'extinction de dette particulièrement favorable dans les prochaines années.

Dans cette perspective, les élus ont décidé de répartir les hausses des dépenses d'investissement entre d'une part l'Agglomération et d'autre part les communes-membres sous forme de versement de fonds de concours. Ce choix s'est concrétisé par le vote, dans le cadre du budget primitif 2022, d'une autorisation de programme de 10 M€ sur la période 2022-2025.

Le soutien de l'Agglomération aux projets communaux peut notamment porter sur la construction ou la réhabilitation d'équipements structurants, la restauration de patrimoine, la rénovation de bâtiments publics, etc. Afin de s'assurer de la complémentarité du fonds de concours communautaire avec les autres cofinancements de projet, le choix a été fait de permettre l'attribution de fonds de concours pour des investissements qui ne font habituellement pas l'objet de subvention (acquisition foncière et immobilière, achat de mobilier, etc.).

Cet effort d'équipement doit permettre de renforcer la capacité d'investissement des communes, d'accompagner la reprise économique, de contribuer au développement de notre territoire et à son attractivité.

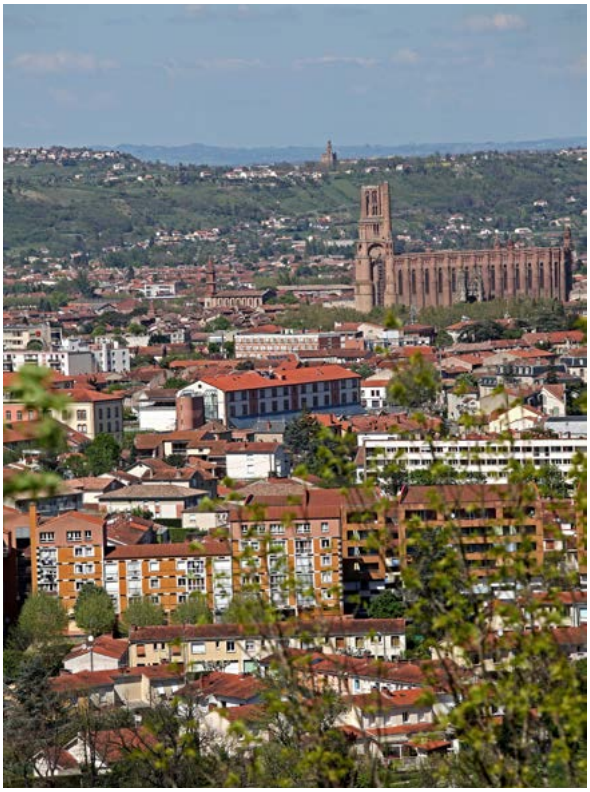

L'organigramme mutualisé

de la communauté d'agglomération de l'Albigeois et de la ville d'Albi *(au 31 décembre 2022)*

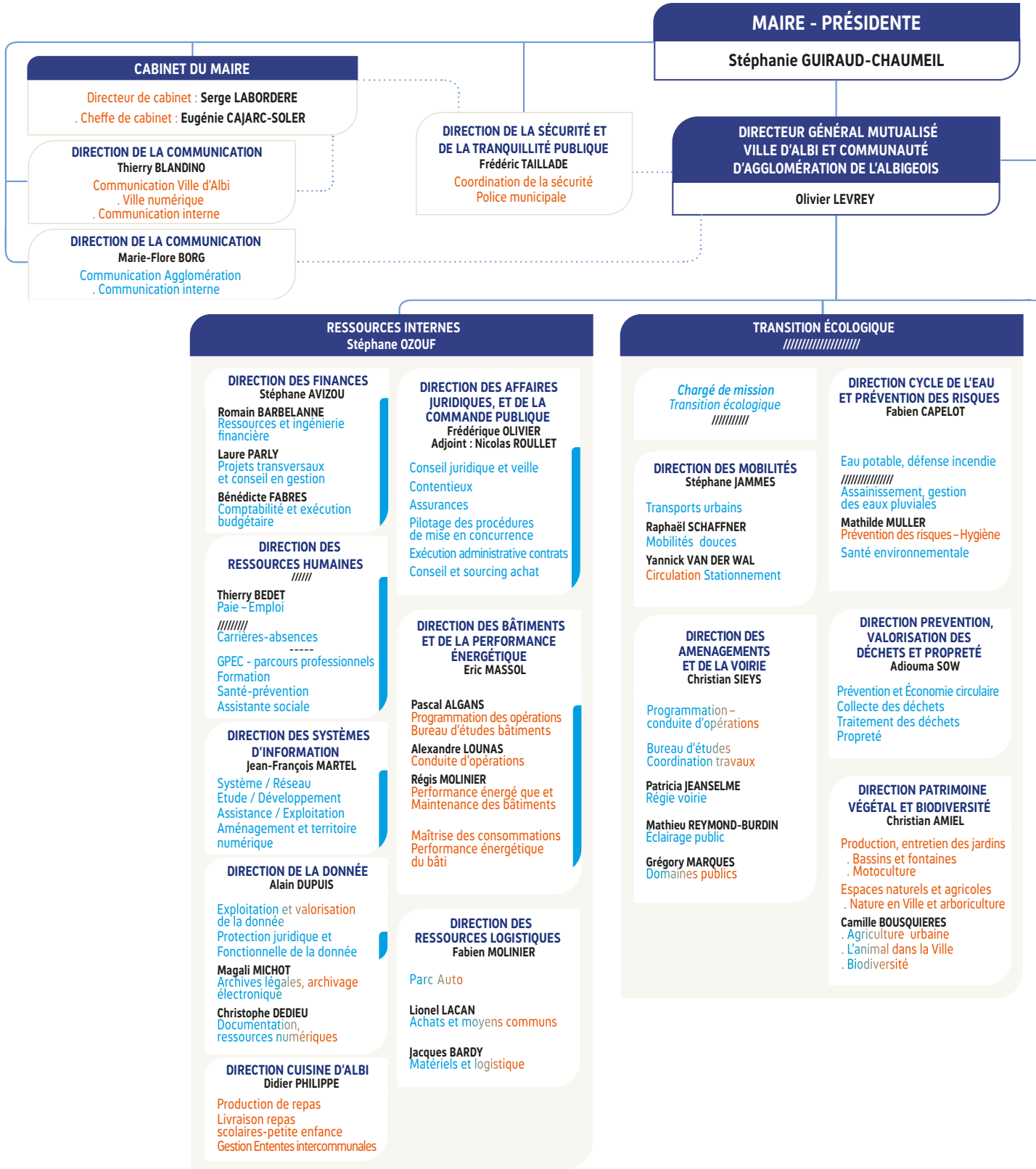

DIRECTION GÉNÉRALE

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET ASSEMBLÉES
Anne BARY — **Mélanie PROSDOCIMI**
Affaires générales – Courrier
Gestion des assemblées

Pilotage stratégique
Contrôle de gestion
Sophie JURSZA

Financements extérieurs
David BAÏSSE

Attaché de presse
Laurent BATIGNE

Pôle Européen des Nouvelles Mobilités
Julie-Anne PETRILLI

Instances médicales
Accompagnement inclusif
Sabrina PAULET

VIE SOCIALE, PROXIMITÉ ET CITOYENNETÉ
Nicolas DUCROCQ

DIRECTION DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENFANCE
Sophie MARCOUL-ROUANET

Scolaire et péri-scolaire

Armand ETCHENAGUCIA
Petite Enfance

Yvette DELLAC
Relais petite enfance

DIRECTION DE LA JEUNESSE
Christophe COSME

Jeunesse
Accueils de Loisirs

DIRECTION DES SPORTS
Thierry HOULOU

Entretien des installations
Suivi des travaux
Relations aux associations
Animations
Événementiel sportif

Nicolas GALY
Équipements aquatiques

DIRECTION DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE
Marie-Ève CORTÈS

Jean-Baptiste ALBA
Patrimoine

Marie RUFFEL
Vie culturelle

Jocelyne DESCHAUX
Médiathèques

DIRECTION CONGRÈS GESTION DES SALLES
Karine LEMAIRE

Réservation des salles

Émilie CLÉMENT
Congrès - événements

Stéphane VENDAELLE
Gestion technique des salles

MUSÉE TOULOUSE-LAUTREC
Fanny GIRARD

DIRECTION ACCUEIL DES PUBLICS
Florence BARDY

Accueil général
Guichet unique familles
État-Civil – Élections
Recensement

Corinne AVISOU
Cimetières

DIRECTION VIE DES QUARTIERS ET PARTICIPATION CITOYENNE
Anthony PIASER

Nathalie FOLLIOT
Participation citoyenne

Séverine DAULL-MAUREL
Prévention et accès aux droits

Claudine OMS
Politique de la Ville

Isabelle DELHOMME
Vie des quartiers et équipements de proximité

Chargé de mission
Programmation événementielle
François COSENTINO

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL
Élise GERAUD

Marine REVEL-DELERIS
Responsable administratif et financier
Affaires sociales

CCAS
Vincent LOPES
Action sociale et logement

Johan LEBAS
Autonomie et solidarité

Marine REVEL-DELERIS
Animations seniors

Peggy AMALBERT
Centre social l'Atelier

Philippe ABELARD
Réussite éducative

Danièle MERCÈ
Insertion socio-professionnelle

DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE ET ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE
Catherine MAZEL

DIRECTION DE L'URBANISME, DE L'HABITAT ET DE LA STRATÉGIE TERRITORIALE
Christophe COUTET

Marc PAPEIX
Urbanisme
Actions foncières

//////////
Administration Droit des Sols

Amir STRKONJIC
Planification territoriale

Laure DERENANCOURT
Politiques de l'habitat

Sylvain MASSOL
Système d'Informations Géographique et Territorial

Bénédicte KROL
Développement et renouvellement urbain

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DE L'INNOVATION
Laurent TANTOT

Aurélie CARIA
Projets et accompagnements économiques

Amandine PLASSARD
Immobilier et foncier économiques

Barbara COSTE
Innovation, enseignement supérieur et recherche

Émile ROUX
Attractivité commerciale et touristique
. Terrasses et marchés...

Gilles LAURENS
Aérodrome

Santé
Sandrine CAMMAN

Service Agglomération
Service Agglomération commun avec d'autres communes
Service Ville d'Albi et Agglomération
Service Ville d'Albi
Établissement public rattaché

MARS 2023

Édité par Grand Albigeois BP70 304 - 81 009 ALBI Cedex
Directeur de publication : Thierry Dufour
Maquette : Pavillon Noir / Tirage : 80 exemplaires
Crédit photo : Grand Albigeois / Studio Tchiz

www.grand-albigeois.fr